



**Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**11**

**Janvier-Février-Mars-Avril**

**1977**

**Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

## SOMMAIRE

La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Sénégal du 23 au 26 janvier 1977 . . . . .	1
La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République Fédérale d'Allemagne du 28 février au 4 mars 1977 . . . . .	7
La Visite officielle de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères en Tchécoslovaquie . . . . .	19
La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal . . . . .	22
La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Emilio Colombo, Président du Parlement européen . . . . .	25
La remise du Prix Joseph Bech 1977 à Luxembourg . . . . .	25
La première réunion plénière de la Conférence Tripartite . . . . .	30
Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc . . . . .	30
Interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement dans «Demain le Monde» . . . . .	32
Mémorial . . . . .	33
Chambre des Députés . . . . .	37
Le Mois en Luxembourg . . . . .	40

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

# Bulletin de documentation

## La Visite Officielle au Sénégal de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du 23 au 26 janvier 1977

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal et Madame Léopold Sédar Senghor, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont fait une visite officielle du 23 au 26 janvier au Sénégal.

On se souvient que Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal et Madame Senghor étaient venus en visite officielle au Grand-Duché du 26 au 28 octobre 1970.

### La journée du 23 janvier

Dans la matinée du 23 janvier eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie de départ, à laquelle assistèrent les Chefs de mission diplomatiques résidant à Luxembourg ainsi que les personnalités luxembourgeoises.

Après avoir salué l'équipage, Leurs Altesses Royales montèrent à bord de la Caravelle «Marie-Astrid» à destination du Sénégal. Après des escales techniques à Faro (Portugal) et Las Palmas (Canaries), l'avion a atterri à l'aéroport de Dakar Yoff dans l'après-midi.

A leur descente d'avion, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués par Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor et Madame Senghor, tandis que retentirent 21 coups de canon.

Après l'exécution des hymnes nationaux, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Son Excellence Monsieur le Président Léopold Sédar Senghor, suivis de leurs aides de camp, passèrent en revue un détachement de parachutistes.

Dans son discours de bienvenue le Président Senghor a exprimé sa joie et sa fierté d'accueillir ses hôtes grand-ducaux. Il a poursuivi : «Nous en sommes fiers parce que votre peuple s'est révélé à travers l'histoire, un grand peuple par son imagination, son esprit d'entreprise et sa foi dans l'avenir. C'est ainsi qu'au sein, non seulement de la Communauté Economique Européenne, mais encore

de l'Association eurafricaine, vous jouez un rôle important, sans aucune commune mesure avec le nombre de vos habitants. Mais, on le sait, c'est la qualité des peuples qui fait leur grandeur.

Vous êtes, Monseigneur, par votre vaste culture et par une vie exemplaire toute de lucidité, de courage et de travail, l'incarnation même de ce peuple.

Vous aurez l'occasion, au cours de ces trois jours, de prendre contact avec notre peuple et de connaître quelques unes de ses réalisations. Nous espérons que cette connaissance, plus intime, servira à fortifier la coopération luxembourgo-sénégalaise.

Vive le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Vive l'Association eurafricaine.»

Dans sa réponse le Grand-Duc a déclaré :

«Nous sommes, la Grande-Duchesse et moi, profondément sensibles à vos paroles de bienvenue si cordiales. Cette visite d'Etat au Sénégal est pour nous un événement important en même temps qu'heureux.

Nous nous réjouissons de vous revoir, ainsi que votre épouse, et de faire la connaissance du peuple sénégalais dont nous avons entendu louer les grandes qualités humaines, parmi lesquelles la Téranga, ce symbole de l'hospitalité pour laquelle votre pays est célèbre.

Notre voyage nous donnera l'occasion de voir le Sénégal dans ses activités et dans sa culture, en nous familiarisant avec l'atmosphère des pays d'Afrique qui affrontent leur destin avec confiance, intelligence et dynamisme.

Ce séjour nous permettra enfin de poser un jalon de plus, fût-il modeste !, sur la voie de la compréhension et de la confiante coopération entre des nations que sépare la distance, mais que rapprochent leurs idéaux et leurs convictions.»

Son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal présenta ensuite à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse les personnalités sénégalaises venues les accueillir

à l'aéroport : Monsieur Abdou Diouf, Premier Ministre, Monsieur Assane Seck, Ministre des Affaires Etrangères, les autres membres du gouvernement, le président de l'Assemblée nationale, le président du Conseil économique et social.

Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta alors à Monsieur le Président de la République du Sénégal et à Madame Senghor les membres de sa suite, à savoir : Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur E.E.S. de Jongh, Ambassadeur des Pays-Bas, chargé de la représentation diplomatique du Grand-Duché au Sénégal et Madame de Jongh, Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, Monsieur Pierre Wurth, Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Charles Reichling, Ministre plénipotentiaire, Directeur des relations économiques internationales au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, Madame Georges Reuter, Dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Germain Frantz, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Paul Helminger, Chef de Cabinet de Monsieur le Président du Gouvernement, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse au Ministère d'Etat, le Major Eugène Meunier, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le docteur Emile Gretsck, médecin particulier.

Relevons qu'une délégation de personnalités du monde industriel et économique luxembourgeois se trouvait à bord du même avion spécial et qu'une quinzaine de journalistes luxembourgeois chargés de suivre la visite officielle au Sénégal accompagnaient Leurs Altesses Royales.

Le cortège officiel quitta l'aéroport pour traverser les grandes artères de la ville de Dakar et se rendre au Palais de la République. Tout le parcours fut bordé d'une nombreuse foule. Les femmes vêtues de leurs plus somptueux boubous battaient des mains tandis que les enfants agitaient des drapeaux en scandant «Vive le Grand-Duc; Vive la Grande-Duchesse», le tout soutenu par le rythme du tam-tam. Debout dans la voiture découverte le Grand-Duc et le Président de la République répondaient aux acclamations de la foule.

En fin d'après-midi le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Abdou Diouf, Premier Ministre sénégalais, et Monsieur Thorn, Président du Gouvernement, se rendit au Monument aux Morts de Dakar pour y déposer une gerbe de fleurs.

Le Grand-Duc, le Premier Ministre sénégalais et le Président du Gouvernement luxembourgeois furent salués devant le Monument aux Morts à la Place de l'Indépendance par le ministre d'Etat chargé de l'Intérieur et le chef d'état major général des Forces armées. Après la revue des troupes, le Grand-Duc déposa une gerbe de fleurs au pied du monument. Après la sonnerie aux morts, les anciens combattants et les veuves de guerre furent présentés au Grand-Duc.

En début de soirée eut lieu au Palais de la République une réception des chefs de mission diplomatique accrédités au Sénégal.

Cette cérémonie fut suivie d'un dîner privé au Palais, puis d'une brillante réception offerte en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par le Président de la République et Madame Léopold Sédar Senghor et à laquelle assistèrent de nombreuses personnalités sénégalaises.

## La journée du 24 janvier

Dans la matinée du 24 janvier, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Ministre du Développement rural et de Madame Adrien Senghor, se sont rendus à Sebikhotane pour une visite de BUD-Sénégal, une vaste ferme où sont cultivés grâce à un système d'irrigation ingénieux des légumes et des fruits à une échelle industrielle.

A leur arrivée, les hôtes furent salués par Monsieur Amadou Bator Diop, directeur de BUD-Sénégal, qui, avant la visite des installations, donna des explications quant à la mission de la société BUD-Sénégal. Cette mission est double : la société est chargée d'introduire au Sénégal la culture maraîchère à l'échelle industrielle et de développer les exploitations maraîchères existantes en leur apportant l'assistance technique dans les domaines de la production, du conditionnement, de la réfrigération et de la commercialisation.

A midi un déjeuner fut offert au Palais de la République à Dakar en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Son Excellence le Président de la République du Sénégal et Madame Léopold Sédar Senghor. Nous reproduisons ci-après le texte des discours prononcés à cette occasion par Son Excellence le Président de la République du Sénégal et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

## Allocution de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal

Monseigneur,  
Monsieur le Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires étrangères,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Président du Conseil économique et social,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes particulièrement heureux, mon épouse et moi, de vous accueillir aujourd'hui en compagnie de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte et d'une délégation composée d'éminentes personnalités.

Pour nous, Sénégalais, le Grand-Duché de Luxembourg est un cas du plus haut intérêt : d'une part, parce qu'il est, pour nous, Sénégalais, un exemple de développement à la fois harmonieux et dynamique, d'autre part, parce qu'il joue, bien que pays de peu d'étendue, un grand rôle dans l'Association eurafricaine.

Si, au cours de son histoire plus que millénaire, le Luxembourg, situé au coeur de l'Europe, au carrefour des routes et des races, a fait l'objet de la convoitise de ses grands voisins et a été ravagé plus de vingt fois en quatre siècles, on ne peut qu'admirer l'énergie avec laquelle ce peuple de 350.000 âmes aujourd'hui a résisté à tous ses assaillants et réussi à préserver sa personnalité. Mieux, ce territoire de moins de 2.600 km<sup>2</sup>, que tout le monde voulait effacer de la carte du monde, a fourni quatre empereurs à l'Allemagne, quatre rois à la Bohême et un roi à la Hongrie. Vous êtes, vous-même, Monseigneur, descendant, en ligne directe, du Roi-Soleil et Prince héritier de Nassau.

Là n'est pas notre seule raison d'admiration pour le peuple du Luxembourg, dont l'esprit industrieux a placé le Grand-Duché à la première place des échanges au sein de la CEE, avec un commerce extérieur représentant près de 80 % de son produit national brut.

L'industrie sidérurgique occupe, avec raison, une place importante dans l'économie du pays avec une production de 6,4 millions de tonnes d'acier, soit 18 tonnes par tête d'habitant alors que les chiffres correspondants ne sont que de 1,6 tonne pour la Belgique, 0,8 tonne pour l'Allemagne fédérale, 0,5 pour la France et 0,7 pour les Etats-Unis. Avec un produit national brut de 4.600 unités de compte, le Luxembourg se classe, d'autre part, parmi les pays européens les plus prospères.

Ce bel exemple de réussite est à mettre au crédit du Gouvernement luxembourgeois, dirigé avec compétence et sagesse par le Président Gaston Thorn, dont je voudrais saluer la présence parmi nous.

Le Luxembourg, forteresse imprenable, a été, de tout temps, un pays ouvert à toutes les entreprises de paix et de collaboration avec les Etats voisins. Ainsi, dès 1842, le Luxembourg adhéra au *Zollverein*. En 1943, il contribua à l'édification du Benelux, union économique groupant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Depuis sa fondation, le Luxembourg joue un rôle actif dans la Communauté économique européenne, où sa contribution apporte toujours un élément de mesure, de tolérance et de progrès.

Il est normal, dans ces conditions, que la coopération se développe entre le Luxembourg et le Sénégal, dont la politique repose sur les mêmes bases — affirmer sa personnalité sans cesser de s'ouvrir à l'autre — et tend vers la même fin, qui est d'assurer à nos peuples « du pain et des roses ».

Jusqu'ici, il faut le reconnaître, si nous avons coopéré étroitement dans les cadres des Conventions de Yaoundé I, Yaoundé II et Lomé, par contre, nous n'avons encore signé aucun accord bilatéral. Il est vrai que les conventions internationales

dont je viens de parler nous ont permis de régler nos échanges commerciaux.

Cependant, nous avons senti que le moment était venu de faire plus. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de cette visite officielle, M. Gaston Thorn, le Président du Gouvernement luxembourgeois, et M. Abdou Diouf, le Premier Ministre sénégalais, vont signer, d'une part, un accord économique et, d'autre part, un accord culturel.

J'ai parlé de M. Gaston Thorn que les Africains ont surnommé «Gaston l'Africain». Je voudrais saluer sa présence parmi nous et souligner le rôle éminent qu'il a joué dans la conclusion de la Convention de Lomé, qui marque un pas important dans la voie d'un nouvel ordre économique mondial. Je ne retiendrai, de cette Convention, que les dispositions les plus novatrices relatives à la stabilisation des recettes d'exportation (stabex) et à la coopération industrielle, dont la mise en oeuvre judiciaire peut servir d'exemple à l'échelle mondiale.

C'est dire que nous continuerons notre coopération au sein de l'Association eurafricaine, dont le rôle est plus nécessaire que jamais. C'est grâce à cette Association, qui est l'exemple même d'un dialogue Nord-Sud dynamique, que nous avons commencé, au plan mondial, de régler certains problèmes, discutés dans les organisations spécialisées de l'ONU, comme la CNUCED et l'UNESCO. C'est un pareil dialogue qui pourra, seul, à mon avis, permettre de reprendre et de mener à son terme, positif, la Conférence de Paris.

Dans cet espoir, je vous invite, Excellence, Mesdames et Messieurs, à lever votre verre avec moi pour boire à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, à qui je présente mes hommages déférents, à la prospérité de nos peuples, à la coopération luxembourgeo-sénégalaise au sein de l'Association eurafricaine.

## Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Au nom de la Grande-Duchesse et en mon nom personnel, je voudrais vous dire combien nous ont touchés les agréables paroles que vous venez de prononcer. Avec le Premier Ministre, Monsieur Thorn, nous vous exprimons notre très vive gratitude pour l'accueil si cordial que vous-même, Madame Senghor et vos compatriotes nous avez réservé dans votre beau pays.

Nous conservons tous un souvenir chaleureux de votre visite, en octobre 1970 à Luxembourg. Nous éprouvons aujourd'hui un plaisir particulier de nous trouver pour la première fois chez vous, au milieu du peuple sénégalais dont l'hospitalité est célèbre.

Si depuis plus de seize ans, c'est-à-dire depuis votre accession à la Présidence, votre pays a connu

une stabilité politique remarquable, ainsi qu'un essor économique constant, il le doit, dans une très large mesure à votre forte personnalité. Vous êtes, Monsieur le Président, l'un des hommes politiques d'Afrique noire dont le prestige international est des plus rayonnants. Vous êtes spécialement écouté lorsque vous vous faites le défenseur des intérêts, tant politiques qu'économiques, du continent africain dont le monde comprend de plus en plus l'importance sur l'échiquier international.

Ces dernières années, les peuples ont pris conscience de l'interdépendance économique entre toutes les parties du globe. Voilà l'un des traits caractéristiques dans l'évolution des relations internationales. Ce sentiment accru de solidarité, rend moins acceptables que jamais les différences de vie entre le Nord et le Sud. On souhaite avec insistance la création d'un nouvel ordre économique international qui tienne compte des inégalités du développement.

Ni le Sénégal, ni le Luxembourg ne sont restés à l'écart de cette évolution. Nos deux pays ont reconnu la nécessité d'un dialogue constructif dans le cadre de la Convention de Lomé, qui unit les neuf pays membres de la Communauté Economique Européenne à quarante-neuf Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et qui introduit toute une série d'innovations par rapport à la coopération internationale antérieure. Ainsi Lomé stipule la non-réciprocité en matière de concessions tarifaires et la Communauté admet, en franchise, la presque totalité des produits industriels et agricoles des Etats ACP sans exiger en retour des préférences inverses pour ses exportations. De plus, la Convention prévoit la stabilité des recettes d'exportation des Etats ACP, ce qui doit leur permettre de poursuivre leurs plans de développements sans être à la merci des fluctuations parfois violentes que subissent les cours de leurs produits de base sur le marché mondial.

Les représentants du Sénégal ont puissamment contribué à la réalisation de ce système dit «STABEX» qui est unique et qui mériterait d'être transposé à l'échelle mondiale. Comme vous venez de le relever si aimablement, le gouvernement luxembourgeois, et en particulier Monsieur Thorn, a oeuvré dans le même esprit.

Enfin, la Convention de Lomé consacre de nombreuses dispositions à la coopération industrielle, financière et technique. Cet accord marque, croyons-nous, un progrès décisif dans l'instauration de nouvelles relations entre les pays du Tiers Monde et les pays industrialisés. Elle pourrait avoir une valeur universelle.

Car n'est-elle pas l'amorce de ce nouvel ordre économique mondial qui doit être fondé sur l'équité et la solidarité humaine tout autant que sur l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre Etats à systèmes économiques et sociaux différents ? Lomé se place de ce fait dans la perspective de la Déclaration votée par la 6<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, puisque notre Convention vise

à corriger les inégalités actuelles, ainsi qu'à combler le fossé croissant entre pays développés et nations en voie de développement.

En politique étrangère, le Sénégal n'a cessé d'entretenir depuis des années des relations privilégiées avec l'Europe, plus particulièrement avec la Communauté Européenne dont je viens de parler. Cela provient sans doute dans une large mesure des liens traditionnels qui unissent votre pays à la France, mais aussi, je pense, de votre impulsion personnelle. Nous savons combien a été brillante la formation universitaire que vous avez reçue à Paris. C'est ainsi qu'après vos études à l'Ecole Normale Supérieure, où vous étiez camarade d'études du Président Pompidou, vous avez été professeur à l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Parallèlement, vos remarquables talents d'écrivain de langue française se sont fait connaître. Vous avez de ce fait assimilé notre culture, notre façon de penser sans abandonner aucune des valeurs de votre héritage sénégalais qui se situe, comme vous nous l'avez dit, à l'un des points de rencontre entre le monde arabo-berbère et le monde négro-africain.

A juste titre, l'homme de lettres français Armand Guibert a pu dire de l'écrivain Léopold Sédar Senghor qu'il demeure attaché «à la notion d'Europe dont il parle la langue avec son accent propre, mais par laquelle il accède à l'universel». La «négritude», dont vous êtes un des grands chantres, est en train de devenir un facteur de plus en plus puissant de renouvellement spirituel au sein d'une civilisation universelle, qui se trouve actuellement en pleine métamorphose. Par le rôle décisif que vous ne cessez d'exercer, la spécificité noire reçoit un élan nouveau qui lui permettra peu à peu d'acquiescer la place qui lui est due, à si juste titre, parmi les plus grandes réalisations de la culture autant que de l'intelligence humaines.

Monsieur le Président, comme à Luxembourg, il y a six ans, je voudrais saluer en vous un ami particulièrement apprécié, auquel je souhaite de pouvoir continuer son oeuvre sur le plan national, aussi bien que son action inlassable en faveur d'une meilleure compréhension et d'une plus équitable collaboration entre les peuples, sans laquelle une paix durable ne saurait être qu'illusoire. Nous espérons qu'entre nos deux pays, cette collaboration puisse se développer encore, à notre bénéfice mutuel.

Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir par mon intermédiaire les voeux du peuple luxembourgeois.

Je lève mon verre en votre honneur et en celui de Madame Senghor, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité du peuple sénégalais.

En fin d'après-midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, accompagnés du Ministre de l'Enseignement supérieur et de Madame Ousmane Camara, visitèrent le Musée de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire) où sont exposés des oeuvres d'art provenant de différents pays

d'Afrique noire, associés à des objets typiquement sénégalais.

La journée se termina par une soirée de gala au Théâtre National Daniel Sorano où furent présentés les célèbres ballets sénégalais. Relevons que dans la matinée Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, eut des entretiens politiques avec Monsieur le Président de la République du Sénégal et Monsieur le Premier Ministre du Sénégal. Ces entretiens furent suivis d'une séance de travail des délégations luxembourgeoise et sénégalaise. Cette séance de travail fut consacrée aux perspectives de développement de la coopération bilatérale ainsi qu'aux questions d'actualité politique et économique africaine et internationale. Ces discussions ont conduit en début de soirée à la signature d'un communiqué conjoint par Monsieur Abdou Diouf, Premier Ministre sénégalais, et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement luxembourgeois.

## La journée du 25 janvier

La troisième journée de la visite officielle débuta par une visite des Manufactures des Arts Décoratifs de Thiès. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Ministre sénégalais de la Culture et de Madame Alioune Sene y furent accueillis par Monsieur Amadou Latyr Ndiaye, Gouverneur de la région et par Monsieur Bocar Ly, Directeur des Manufactures des Arts Décoratifs. Après la visite des ateliers de tissage le cortège officiel retourna à Dakar, où un déjeuner privé eut lieu au Palais présidentiel.

Pour l'après-midi le programme prévoyait une visite de l'île de Gorée. Avant de monter à bord de la vedette «Blaise Diagne», le Grand-Duc a passé en revue un détachement de la Marine sénégalaise qui lui rendit les honneurs. A leur arrivée à Gorée, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Ministre de l'Enseignement supérieur et de Madame Ousmane Camara, furent accueillis par Monsieur Abdourahmane Sarr Ndiaye, préfet de la 1<sup>re</sup> circonscription urbaine du Cap-Vert, entouré des notables de l'île. Sous la conduite de Monsieur Amar Samb, Directeur de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent d'abord le musée historique de l'IFAN et ensuite, sous la conduite de Monsieur Joseph Ndiaye, la Maison des esclaves. Après cette visite, les hôtes ont parcouru les vieilles artères de Gorée avant de regagner Dakar en début de soirée.

## La journée du 26 janvier

Dans la matinée du 26 janvier, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le marché de Kermel, l'un des trois grands marchés de Dakar.

Peu de temps après eut lieu la cérémonie de départ à l'aéroport de Dakar-Yoff. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Président et de Madame Senghor, furent salués à leur arrivée à

l'aéroport par Monsieur Abdou Diouf, Premier Ministre sénégalais et les membres du gouvernement. Le Grand-Duc et le Président de la République du Sénégal passèrent en revue la troupe, ensuite le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que les membres de la suite officielle prirent congé du Président de la République du Sénégal et de Madame Senghor ainsi que des autres personnalités sénégalaises, avant de monter à bord de la Caravelle de Luxair.

A leur descente d'avion à l'aéroport du Findel, les souverains furent salués par Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement ainsi que par les membres du corps diplomatique et des corps constitués.

## Télégramme de remerciements

Voici le texte du télégramme de remerciements adressé au Président Senghor par Son Altesse Royale le Grand-Duc avant qu'il ne quitte le territoire sénégalais :

«A la fin de cette visite d'Etat dans la République du Sénégal, nous voudrions, la Grande-Duchesse et moi, dire à vous-même et à Madame Senghor et à travers vous aux autorités et à tout le peuple sénégalais combien nous ont touchés l'accueil et l'hospitalité que nous avons reçus, combien nous vous en sommes reconnaissants. Nous emportons de ce voyage des souvenirs chaleureux et inoubliables. Nous sommes convaincus que notre visite ressertera encore les liens de confiante amitié entre nos peuples qui joindront leurs efforts pour que le monde de demain soit meilleur et surtout plus juste.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

## Communiqué conjoint

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la visite officielle au Sénégal :

Répondant à l'invitation de Son Excellence, Monsieur Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal, Leurs Altesses Royales, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ont effectué une visite officielle au Sénégal, du 23 au 26 janvier 1977.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg était accompagné de Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement du Luxembourg.

Au cours de son séjour au Sénégal, Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg et la délégation qui l'accompagnait ont visité la Société BUD-SENEGAL, le Musée de l'Institut fondamental d'Afrique noir (I.F.A.N.), l'île de Gorée et la Manufacture des Arts décoratifs de Thiès.

Ces visites ont permis au Grand-Duc et à sa délégation de constater et d'apprécier les réalisations

du Sénégal dans les domaines culturel, économique et social.

Son Excellence Monsieur le Président Léopold Sédar SENGHOR a reçu en audience Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement du Luxembourg.

Au cours de cette audience les deux hommes d'Etat ont procédé à un échange de vue politique.

Par ailleurs, une séance de travail a été organisée entre les délégations luxembourgeoise et sénégalaise conduites respectivement par Monsieur Gaston THORN, Président du Gouvernement du Luxembourg, et Monsieur Abdou DIOUF, Premier Ministre du Sénégal.

Cette séance a été consacrée aux perspectives de développement de la coopération bilatérale entre les deux pays ainsi qu'aux problèmes de l'actualité politique et économique et internationale.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, les deux parties notant avec satisfaction les résultats positifs obtenus dans le cadre de l'Association CEE/ACP, ont décidé de renforcer leur coopération, leur solidarité et leur cohésion au sein de cette association. Elles ont réaffirmé leur détermination à tout mettre en oeuvre pour accorder un soutien permanent à l'Association CEE/ACP, qui contribue à apporter un début de solution au problème si urgent de la stabilisation des cours des matières premières et ouvre la voie à une coopération industrielle entre pays développés et pays en voie de développement.

Examinant plus particulièrement les questions financières à la lumière du haut niveau de développement de ce secteur au Luxembourg, les deux Parties ont exprimé le souhait de voir s'instaurer dans ce domaine, entre le Sénégal et le Luxembourg, une coopération étroite, mutuellement bénéfique.

Aussi, ont-elles évoqué la possibilité de conclure un accord de coopération économique, technique et financière. La Partie luxembourgeoise envisage favorablement la prise en considération de cette proposition dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Par ailleurs, une mission économique luxembourgeoise a eu l'occasion de prendre des contacts utiles avec les autorités et les milieux économiques sénégalais intéressés.

Les deux Parties ont, en outre, reconnu l'importance des projets retenus dans le cadre des organismes de coopération sous-régionale, elles s'efforceront de faire en sorte que les dispositions prévues à ce sujet, notamment dans le cadre des interventions du Fonds européen de développement, soient mises en oeuvre dans les meilleurs délais.

S'agissant des problèmes internationaux, leur examen a amené les deux délégations à considérer d'abord la situation économique internationale avant d'analyser celle strictement politique.

Au plan économique, l'attention a été portée sur le Dialogue Nord-Sud que les deux délégations s'accordent à reconnaître comme étant un forum apte à favoriser les discussions constructives indispen-

sables devant conduire à l'instauration d'un nouvel ordre économique et monétaire international plus juste et plus humain.

Les délégations luxembourgeoise et sénégalaise se sont mises d'accord pour reconnaître qu'en matière de préférences, une généralisation hâtive et globale avait toutes les chances de se traduire, pour certains Etats, par des manques à gagner sans compensation.

Par ailleurs les deux délégations ont reconnu la nécessité d'un nouvel ordre culturel mondial.

Dans ce contexte, les deux Parties sont convenues de conclure un accord culturel afin d'intensifier les échanges fructueux entre elles.

Evoquant les activités de l'Agence de coopération culturelle et technique, les deux délégations se sont félicitées de leur coopération au sein de cet organisme. Elles se sont prononcées en faveur de la convocation d'une conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres de l'Agence.

Au plan politique, les deux Parties, après avoir examiné le ferme attachement de leurs pays respectifs aux buts et principes de la Charte des Nations-Unies et leur détermination à tout mettre en oeuvre afin de lui permettre de mieux assumer son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que le développement de la coopération entre les nations, ont mis particulièrement l'accent sur la situation en Afrique australe. Et les deux délégations qui ont apprécié, dans leur ensemble, les motifs d'espoir et de paix apparus dans cette partie du continent africain, ces derniers temps, ont formulé les opinions ci-dessous sur chacun des territoires concernés.

Au Zimbabwe, la détérioration croissante de la situation a amené Sénégalais et Luxembourgeois à exprimer une inquiétude véritable et à inviter d'une part les nationalistes à plus de cohésion et, d'autre part, les minoritaires blancs à moins d'entêtement.

En ce qui concerne la Namibie, les deux délégations réaffirment leur conviction que ce pays doit pouvoir jouir sans délai des attributs de la souveraineté internationale et que l'Afrique du Sud doit respecter et mettre en oeuvre les résolutions votées aux Nations Unies à cet effet.

En Afrique du Sud même, les événements sanglants qui ont commencé à SOWETO et qui se poursuivent encore sont révélateurs d'une volonté sans appel de la majorité noire de mettre fin à l'Apartheid et à la discrimination raciale, en instaurant la règle de la majorité.

L'examen de la situation au Moyen-Orient a permis aux deux Parties de se féliciter des perspectives réelles de règlement qui s'offraient à propos de ce conflit. Elles ont réaffirmé l'espoir de voir intervenir rapidement un règlement comprenant :

— le retrait d'Israël des territoires arabes occupés,  
— la réalisation des droits du peuple palestinien à une patrie et à l'expression de son identité nationale sur une base territoriale,



— le droit pour tous les peuples de la région de jouir d'une paix juste et durable dans le cadre de frontières sûres.

Les deux délégations se sont félicitées de l'atmosphère d'amitié ayant présidé à leurs entretiens qui ont permis de constater une très large identité de vue sur l'ensemble des questions évoquées. Elles sont convenues de poursuivre régulièrement et à tous les niveaux de telles consultations.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ainsi que la délégation qui les accompagnait ont vivement remercié le Gouvernement et le peuple sénégalais de l'accueil

chaleureux dont ils ont été l'objet pendant tout leur séjour.

Fait à Dakar, le 25 janvier 1977.

Pour le Gouvernement  
du Grand-Duché de Luxembourg  
Le Président du Gouvernement  
Gaston THORN

Pour le Gouvernement  
de la République du Sénégal

Le Premier Ministre  
Abdou DIOUF

## **La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République Fédérale d'Allemagne du 28 février au 4 mars 1977**

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur Walter Scheel, Président de la République Fédérale d'Allemagne, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en République Fédérale d'Allemagne du 28 février au 4 mars 1977.

Rappelons que le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustave Heine-  
mann avaient fait une visite officielle à Luxembourg du 27 au 29 novembre 1973. C'était la première fois qu'un chef d'Etat luxembourgeois s'est rendu en visite officielle en République Fédérale d'Allemagne.

C'est sous un soleil printannier que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé à l'aéroport du Findel des membres du Corps diplomatique, des corps constitués et des autres personnalités luxembourgeoises présentes. Le Grand-Duc a passé en revue un détachement de l'armée luxembourgeoise et ensuite les souverains sont montés à bord de la Caravelle de Luxair à destination de Bonn, accompagnés du Président du Gouvernement et de Madame Gaston Thorn, du Maréchal de la Cour Guy de Muysen, de l'Ambassadeur du Grand-Duché en République Fédérale d'Allemagne et de Madame Paul Reuter, du Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Pierre Wurth, de Madame Félix Meyers, Dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, de Monsieur Guillaume Konsbruck, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Edouard Molitor, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, du Lt-Colonel hon. Germain Frantz, Secrétaire privé du Grand-Duc, de Monsieur Jean Schleich, Directeur

adjoint du Commerce extérieur au Ministère des Affaires Etrangères, de Monsieur Paul Helminger, Chef de Cabinet du Président du Gouvernement, de Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse, du Major Eugène Meunier, Aide-de-camp du Grand-Duc, du Dr. Emile Gretsche, Médecin particulier, du Capitaine Egide Thein, Aide-de-Camp du Grand-Duc, de Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Au-dessus du territoire allemand, l'avion spécial fut escorté par quatre avions de l'Armée de l'air allemande.

A leur descente d'avion à l'aéroport de Cologne-Bonn, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par l'Ambassadeur Franz Schoeller, Chef du Protocole, et Madame. Tandis que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse effectuèrent le trajet de l'aéroport à Bonn en voiture, les membres de la suite officielle empruntèrent des hélicoptères du Bundesgrenzschutz jusqu'à l'aire d'atterrissage du pont Sud pour poursuivre ensuite leur chemin en voiture jusqu'à la Villa Hammerschmidt, Résidence du Président.

A la terrasse de la Villa Hammerschmidt, les hôtes furent salués par le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Walter Scheel, par le Ministre des Affaires étrangères et Madame Hans-Dietrich Genscher, Monsieur Hans Daniels, Maire de la Ville de Bonn, Monsieur Paul Frank, Secrétaire d'Etat, Chef de la Présidence et Madame Frank, Monsieur Walter Gehlhoff, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Luxembourg et Madame Meyer-Lohse, le Général Harald Wust, Chef d'Etat-

Major de l'Armée, Monsieur Günter Heidecke, Préfet de Cologne, Monsieur Gisbert Poensgen, Chef adjoint de la Présidence, Monsieur Franz Pfeffer, Directeur de la sous-division compétente pour le Luxembourg au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Christian Feit, Directeur de la section compétente pour le Luxembourg au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Peter Franzke, Directeur du Cabinet du Président, le Capitaine de vaisseau Horst Maurer, officier de liaison de l'Armée auprès du Président. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse saluèrent ensuite l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne et Madame Paul Reuter ainsi que les membres de l'Ambassade.

Après l'exécution des hymnes nationaux par la musique de l'Armée, le Grand-Duc et le Président de la République Fédérale passèrent en revue un bataillon d'honneur de l'Armée. Monsieur le Président et Madame Walter Scheel accompagnèrent ensuite le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'intérieur de la Villa Hammerschmidt.

Peu avant midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent une gerbe de fleurs au pied du monument érigé à la mémoire des victimes de la guerre et de la tyrannie, au Hofgarten à Bonn. Ensuite les souverains prirent place à bord d'un hélicoptère du Bundesgrenzschutz à destination du Château de Gymnich à Erftstadt, leur résidence pendant la visite officielle à Bonn.

Une heure plus tard le Grand-Duc et la Grande-Duchesse retournèrent à Bonn pour un déjeuner privé avec le Président et Madame Walter Scheel à la Résidence présidentielle. Un déjeuner en l'honneur de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et de Madame Thorn fut offert par le Ministre des Affaires étrangères et Madame Genscher au Königshof à Bonn. Au cours de ce déjeuner, Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé l'allocution suivante :

### **Allocution du Ministre des Affaires étrangères Monsieur Hans-Dietrich Genscher**

Herr Ministerpräsident,  
sehr verehrte Frau Thorn,  
meine Damen und Herren,

Es ist eine besondere Freude für mich, Sie, Ihre Frau Gemahlin und die Mitglieder der Delegation Ihrer Königlichen Hoheiten, des Grossherzogs und der Grossherzogin von Luxemburg, hier in Bonn als unsere Gäste begrüßen zu können.

Ich hoffe, dass Sie sich bei uns wohlfühlen werden, und wünsche, dass Sie diesen ersten luxemburgischen Staatsbesuch in der Bundesrepublik Deutschland in guter Erinnerung behalten mögen.

Dieser Staatsbesuch ist — ebenso wie Präsident Heinemanns Besuch 1973 in Luxemburg — Ausdruck der Freundschaft zwischen unseren beiden Völkern. Und ich füge hier eigensüchtig hinzu :

er gibt mir, lieber Herr Thorn, die Gelegenheit, einen Freund einmal ausserhalb der Routine des politischen Geschäfts zu treffen, das uns ja fast wöchentlich einmal zusammenführt.

Die Beziehungen zwischen unseren Ländern, Herr Ministerpräsident, werden bestimmt durch den Gleichklang der Interessen auf allen wesentlichen Gebieten der Politik, der Wirtschaft und der Kultur.

Im Mittelpunkt der Politik unserer Länder steht die Einigung Europas : Wir wollen die Europäische Union.

In den letzten Jahren ist darüberhinaus dem Europa der Neun immer stärker eine neue Aufgabe zugewachsen : nämlich, über den eigenen Bereich hinausstrahlend, Kraftzentrum der Freiheit in Europa zu sein. Die Gemeinschaft muss beitragen, die demokratischen Strukturen in Europa zu stärken und sie muss für europäische Demokratien, die Mitglieder werden wollen, offen sein.

Zwischen innerem Ausbau und Erweiterung nach aussen besteht ein unaufhebbares Spannungsverhältnis. Wir müssen dieses Spannungsverhältnis fruchtbar machen und verhindern, dass die Erweiterung auf Kosten des inneren Zusammenhalts geht.

Die Europäische Gemeinschaft ist notwendig eine Gemeinschaft der Gleichen. Denn nur so kann Europa den Wesenszug bewahren, ohne den es nicht Europa wäre und ohne den es seine einmalige Rolle in der Geschichte der Welt nicht hätte spielen können : die Vielfalt und den Reichtum des europäischen Geistes.

Die Stärke der Gemeinschaft ist ganz wesentlich auf der aktiven und initiativen Mitarbeit der kleineren Staaten gegründet.

Und wo gäbe es dafür, Herr Ministerpräsident, ein überzeugenderes Beispiel als Luxemburg ?

Luxemburg war als Sitz der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl die Keimzelle der heutigen Europäischen Gemeinschaft, und Luxemburg ist weiterhin eine Bastion des Gemeinschaftsgeistes. In Luxemburg, dem Sitz des Europäischen Gerichtshofes, wird europäisches Recht gesprochen. Luxemburg ist einer der beiden Tagungsorte des Europäischen Parlaments, und es beherbergt das Sekretariat dieses Parlaments.

Die beschlossene Direktwahl, für die gerade wir beide, lieber Herr Kollege, uns mit aller Energie eingesetzt haben, wird Gewicht und Rolle des Parlaments wachsen lassen.

Luxemburg stellt weiter seit Beginn den Generalsekretär des Rats der Gemeinschaft.

Und, vielleicht das Wichtigste : Luxemburger haben am europäischen Einigungswerk stets an vorderster Stelle und mit äusserster Anspannung ihrer Kräfte mitgewirkt. Ich brauche hier für die jüngste Zeit nur auf die einflussreiche, weithin wirkende Rolle hinzuweisen, die Sie selbst, Herr Ministerpräsident, für Europa spielen.

Die Europäische Gemeinschaft, mit anderen Worten, ist nicht eine Gemeinschaft, in der die kleineren Mitglieder hinter dem breiteren Rücken der

grossen Staaten verborgen bleiben. Sie ist vielmehr eine Gemeinschaft, die gerade auch den kleinen Mitgliedern Prominenz, Einfluss und Wirkungsmöglichkeiten in der Welt gibt.

Ihr Land, Herr Ministerpräsident, hat — nicht zuletzt durch Ihr Verdienst — in der Welt eine Bedeutung gewonnen, die weit über die Grösse seines Staatsgebiets und die Zahl seiner Menschen hinausreicht. Ich erinnere hier nur an die Zeit Ihres Vorsitzes in der 30. Generalversammlung der Vereinten Nationen und an die Periode Ihrer EG-Präsidentschaft. Luxemburgs Geist der Weltoffenheit hat sich in diesen letzten Jahren aufs Schönste bewährt. Es war eine Rolle des Vermittelns in den Vereinten Nationen und innerhalb der Gemeinschaft. Es war eine Rolle durch und für Europa.

Herr Ministerpräsident, die Freundschaft und Zusammenarbeit zwischen unseren beiden Regierungen ist nicht zuletzt eine Freundschaft und Zusammenarbeit für Europa. Unsere Völker wissen: Die europäischen Staaten sind heute eine Schicksalsgemeinschaft.

Sie werden nur eine Zukunft haben, wenn sie gemeinsam handeln und gemeinsam ihr grosses Ideal: die Freiheit und die Rechte des Menschen, im Innern verwirklichen und nach aussen schützen.

Ich erhebe mein Glas auf das Wohl unseres Freundes, des Ministerpräsidenten und Aussenministers des Grossherzogtums Luxemburg, auf Ihr Wohl, sehr verehrte Frau Thorn, auf das Wohl aller unserer luxemburgischen Gäste und auf die Freundschaft zwischen unseren beiden Völkern.

A l'issue de ce déjeuner, des entretiens politiques eurent lieu entre Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires étrangères.

En début d'après-midi les hôtes luxembourgeois visitèrent l'Hôtel de Ville de Bonn. A leur arrivée ils furent salués par Monsieur Hans Daniels, Maire de la Ville de Bonn qui leur présenta son conseil municipal. Dans son discours, prononcé dans la salle des Gobelins, Monsieur Daniels mit l'accent sur les liens culturels entre l'Allemagne et le Luxembourg depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque le Luxembourg avait donné en la personne de Charles IV un empereur à l'Allemagne. Le maire de Bonn évoqua aussi les souffrances et les injustices que le Luxembourg a vécues durant la dernière guerre mondiale. Mais depuis lors les peuples se sont rapprochés et Bonn et Luxembourg ont joué un rôle capital dans le contexte de la construction de l'Europe.

Dans sa réponse, le Grand-Duc remercia la municipalité de Bonn de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et il évoqua notamment les liens étroits avec l'Université de Bonn qui accueille chaque année un grand nombre d'étudiants luxembourgeois.

Après la signature du Livre d'Or, les souverains se rendirent à pied à la maison natale de Ludwig van Beethoven, transformée aujourd'hui en musée, où ils furent accueillis par Monsieur Hermann J. Abs, Président de la maison natale de Beethoven.

En fin d'après-midi, les membres du corps diplomatique accrédités à Bonn furent présentés au Grand-Duc à la salle des fêtes de Bad-Godesberg.

Dans la soirée un dîner de gala offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Président de la République Fédérale et Madame Walter Scheel à la Redoute à Bonn-Bad Godesberg. Au cours de ce dîner des allocutions furent prononcées par le Président de la République Fédérale et Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions :

### Allocution du Président de la République Fédérale

Königliche Hoheiten,  
Herr Ministerpräsident, sehr verehrte Frau Thorn, sehr verehrte Damen, meine Herren !

Ich heisse Sie, Königliche Hoheiten, und Ihre Begleiter in der Bundesrepublik Deutschland herzlich willkommen.

Es ist dies das erste Mal, dass der Grossherzog von Luxemburg die Bundesrepublik Deutschland besucht. Es ist überhaupt das erste Mal, dass ein Staatsoberhaupt Luxemburgs Deutschland einen offiziellen Besuch abstattet.

Sie erwidern, Königliche Hoheit, den Besuch meines Amtsvorgängers im Jahre 1973. Die herzliche Aufnahme, die er bei Ihnen fand, war mehr als ein Zeichen traditioneller Gastlichkeit. Sie hat meinem Volk gezeigt, dass die Wunden, die Luxemburg im 2. Weltkrieg zugefügt wurden, heute ein gutes, freundschaftliches Verhältnis zwischen unseren Ländern nicht mehr hindern. Wir Deutsche wollen diese Leiden nicht vergessen machen oder selbst vergessen. Wir wollen vielmehr darum bemüht bleiben, die Brücken zwischen uns weiter zu festigen. Die Breite der wirtschaftlichen, kulturellen und verwandschaftlichen Beziehungen zwischen unseren Ländern bietet diesem Bestreben viel Raum.

Luxemburg wird von uns als ein weltoffenes, gastliches und schönes Land geschätzt. Wir sehen in ihm einen wichtigen Partner beim Aufbau eines vereinten Europa. Ich hoffe, Königliche Hoheit, dass Sie das während Ihres Aufenthalts unter uns spüren werden. Wir wissen, wie sehr Sie und Ihr Haus in Ihrem Volk verwurzelt sind. Und so sehen wir in Ihrem Gegenbesuch in der Bundesrepublik Deutschland auch eine Begegnung zwischen unseren Völkern.

Beide Länder haben einen langen Weg durch die Geschichte gemeinsam zurückgelegt. Erst im Zeitalter des europäischen Nationalismus, dessen Entartung so viel Unheil über Europa gebracht hat, haben sich ihre Wege getrennt. Über viele Jahrhunderte waren unsere Völker zusammen mit anderen im Heiligen Römischen Reich gemeinsam verbunden. Die Luxemburger waren in diesem Reich ein mächtiges Geschlecht. Vier Kaiser wur-

den daraus erwählt. Karl IV. und Sigismund zählen zu den grossen Gestalten des europäischen Spätmittelalters.

Karl IV. wurde hier im Bonner Münster zum König gekrönt. Sein Wahlspruch «Ich dien» ist die Devise Ihres Hauses. Im nächsten Jahr wird sich sein Todestag zum 600sten Male jähren. Die lange Regierung dieses umsichtigen und weltoffenen Herrschers war für die damals im Reich miteinander verbundenen Länder von Burgund bis Böhmen von grosser Bedeutung. Er hat trotz harter Widerstände dem Reich mit der Goldenen Bulle sein erstes Grundgesetz geben können. In ihr wurden das Wahlverfahren des Kaisers, das Zusammenwirken zwischen Kaiser und Kurfürsten und Regeln der Friedenssicherung endgültig festgelegt. Und so hat es seinen tiefen historischen Grund, dass Sie, Königliche Hoheit, den Ausstellungen über Karl IV. in Nürnberg und Köln, in denen die europäischen Dimensionen seines politischen und kulturellen Wirkens dargestellt werden sollen, Ihre Unterstützung gewähren. Dafür danke ich Ihnen herzlich.

Ein Standardwerk der Geschichte beschreibt die Person Karls IV. wie folgt :

«In der internationalen Politik gründlich bewandert, ist er ein Diplomat und Staatsmann grossen Stils, ein sparsamer Haushalter, kirchlich und reliquienfromm über das zeitübliche Mass hinaus, gelehrt und kunstsinnig, fünf Sprachen ganz beherrschend.»

Diese Vorzüge zeichnen auch Fürsten und Staatsmänner Luxemburgs in unseren Tagen aus — wenn man von der Reliquienfrömmigkeit einmal absieht. Es sind die Tugenden eines Joseph Bech, eines Pierre Werner und meines Freundes Gaston Thorn. Sie haben Ihrem Lande ein politisches Gewicht gegeben, das seine geographische Grösse weit übertrifft. Luxemburg hat in der Regierungszeit Ihrer verehrten Frau Mutter, der Grossherzogin Charlotte, und unter Ihrer eigenen Regierung in der europäischen Einigung eine segensreiche Vermittlerrolle gespielt. Wie Ministerpräsident Thorn zuletzt in der 30sten Generalversammlung der UNO bewiesen hat, ist Luxemburg bereit und berufen, auch in der Weltpolitik als ehrlicher Makler zu wirken.

In der Europäischen Gemeinschaft ist diese Rolle luxemburgischer Staatsmänner von unschätzbarem Wert. War es doch Joseph Bech, der Konrad Adenauer zu Robert Schuman führte. Er leitete damit eine Entwicklung ein, die zur Gründung der Montan-Union führte. Damit wurde die europäische Zusammenarbeit erstmals in feste Institutionen gefasst. Die Montan-Union war wiederum eine wichtige Voraussetzung der deutsch-französischen Aussöhnung.

Kohle und Stahl sind seitdem wichtige Faktoren einer wirtschaftlichen Entwicklung, die der Einigung und dem Frieden Europas dient. Immer enger haben sich Unternehmen und Gewerkschaften unserer beiden Länder miteinander verbunden. Unter Beteiligung französischer und belgischer Gruppen sind sie bei der gegenwärtigen Wirtschaftslage noch

näher zusammengerückt. Das erleichtert auch die weitere Angleichung von politischen Interessen der daran beteiligten Länder.

Schliesslich ist Luxemburg zu einem der wichtigsten Finanzplätze Europas geworden. Auch dabei erfüllt es eine Funktion des Ausgleichs und der Vermittlung. Und auch hierin zeigen sich die Talente Karls IV., der nicht nur als «sparsamer Haushalter», sondern auch als erfolgreicher Financier gerühmt wird.

So ist das Grossherzogtum Luxemburg durch seine Geschichte und Geschehnisse in der Mitte Europas, vor allem aber durch die Begabung seines Volkes mit nüchternem Verstand, wacher Intelligenz und doch abwägender Bedächtigkeit zu einem Mittler und Förderer der europäischen Einigung berufen. Wir Deutschen möchten Luxemburg in dieser Mission bestärken und helfen und ihm für den geleisteten Beitrag danken. Und so rufe ich dem luxemburgischen Volk, seinen selbstbewussten Arbeitern, seinen bedachtsamen Bauern, seinen einfallreichen Unternehmern und seinen gescheiterten Politikern in Abwandlung des luxemburgischen Wahlspruches zu :

«Dir sollt bleiwen, we Dir sitt !»

Ich bin glücklich, den Regierungschef Ihres Landes meinen Freund zu nennen. Seine grossen Verdienste um Europa sind unbestritten.

Ihnen, Königliche Hoheit, wünsche ich von ganzem Herzen, dass Ihnen noch viele Jahre gegeben sein mögen, um Ihr Volk auf den Weg zu führen, den wir alle zu gehen haben: einem geeinten Europa entgegen.

Ich erhebe mein Glas auf das Wohl Ihrer Königlichen Hoheiten und auf eine Zukunft unserer Völker in Freundschaft.

## Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Herr Bundespräsident !

Meine Frau und ich haben uns sehr über den Empfang gefreut, der uns hier in Bonn zuteil wurde. Wir danken Ihnen herzlichst für die lebenswürdigen Worte, die Sie soeben an uns, und durch uns, an unsere Mitbürger in Luxemburg gerichtet haben.

Monsieur le Président,

Votre prédécesseur, le regretté Président Heinemann, a fait au Luxembourg, il y a quatre ans, la première visite d'un Chef d'Etat allemand de l'époque moderne. Cette visite et celle qui nous permet aujourd'hui de séjourner dans votre pays, sont des étapes importantes dans le développement des relations amicales entre nos deux Etats.

Vous-même, Monsieur le Président, avez accompagné en 1973 le Président Heinemann au Grand-Duché. J'ai gardé un souvenir ému de la vigueur et de la chaleur de vos interventions. Vous avez tous deux évoqué les souffrances et les injustices que notre pays avait vécues durant l'occupation

nazie. Le souvenir de ce cauchemar ne peut s'effacer de la mémoire de ceux que ces malheurs ont frappés. De même, nous ne devons oublier le devoir de solidarité à l'égard des victimes de cette époque tragique.

Pour éviter le retour de telles épreuves cruelles, nos deux peuples se sont engagés résolument à unir leurs efforts pour construire une Europe intégrée et s'assurer aussi un avenir de justice et de paix.

Depuis la deuxième guerre mondiale, la République Fédérale a connu un essor économique sans précédent. Elle le doit à la solidarité et à la discipline dont n'a cessé de faire preuve son peuple tout entier. Ce relèvement vous a permis de devenir, dès les années cinquante, l'un des piliers de cette construction nouvelle et hardie sur le plan des relations entre Etats qu'est la Communauté Européenne.

C'est avec grande satisfaction que je rappelle le rôle conciliateur que le Luxembourg a assumé afin de contribuer à la grande oeuvre de la réconciliation franco-allemande. Les dirigeants de mon pays ont toujours coopéré à cette fin avec les éminents hommes d'Etat allemands d'Adenauer à Brandt, à vous-même, Monsieur le Président, et au Chancelier Schmidt. Nous sommes heureux de l'oeuvre accomplie et nous relevons avec fierté l'apport du Luxembourg, situé entre l'Allemagne et la France en tant qu'un des sièges de la Communauté qui nous réunit.

Notre visite est le premier séjour officiel d'un Chef d'Etat luxembourgeois dans votre pays. Nous souhaitons de tout coeur que ce voyage puisse être interprété de part et d'autre, comme un témoignage marquant de la compréhension et de la confiance qui caractérisent dorénavant les rapports entre le Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne

Herr Bundespräsident !

Mit grosser Genugtuung stellen wir fest, dass die gemeinsamen Zielsetzungen unserer Länder seit dem zweiten Weltkrieg auf zwei Grundpfeilern ruhen : Europa und die atlantische Allianz. Ich denke da zunächst an unsere Bemühungen, eine europäische Union aufzubauen, die über unsere wirtschaftlichen Interessen hinausgeht mit dem Ziel einer wahren politischen Solidarität zwischen gleichgestellten Partnern. Ohne unsere Eigenpersönlichkeit aufzugeben, arbeiten wir zusammen an der Schaffung eines immer geeinteren Europas.

Unsere Regierungen teilen des weiteren die Überzeugung, dass die Zusammenarbeit im Rahmen der atlantischen Gemeinschaft eine der Grundlagen unserer Politik ist. Ihr verdanken wir es letztlich, dass seit mehr als 30 Jahren der Friede in unserem Teil der Welt bewahrt bleiben konnte. Sie gibt uns die Mittel und dadurch die Hoffnung, stetig, wenn auch langsam, dem Ziel der Entspannung und der Abrüstung näher zu kommen.

Ich begrüsse es auch, dass die weltweite Rolle Ihres Landes seit kurzem durch einen Sitz im Si-

cherheitsrat der Vereinten Nationen noch unterstrichen wurde. Deutschland kann so auch in diesem Rahmen die Bemühungen der EWG-Länder zum Ausdruck bringen, eine gemeinsame europäische Aussenpolitik zu schaffen.

Dies sind einige der vielen Gebiete, auf denen Luxemburg innerhalb seiner Möglichkeiten mit der Bundesrepublik zusammenwirkt. Ich möchte dabei das Verständnis hervorheben, das von deutscher Seite für die besonderen Belange, die sich für das Grossherzogtum aus seiner geographischen Lage, seiner Bevölkerung und seiner Wirtschaft ergeben, entgegengebracht wird. Dafür möchte ich Ihnen, und durch Sie allen deutschen Verantwortlichen an erster Stelle Bundeskanzler Schmidt und Vizekanzler und Aussenminister Genscher, die beide so eng mit Ministerpräsident und Aussenminister Thorn zusammenarbeiten, unsere tiefe Anerkennung und Dankbarkeit ausdrücken.

Auf bilateralem Gebiet will ich zuerst hervorheben, dass Luxemburg über ein Drittel seiner Importe aus der Bundesrepublik bezieht und über ein Viertel seiner Exporte dorthin liefert. Diese Zahlen bedeuten, dass Luxemburg sogar für die Bundesrepublik ein weit wichtigerer Handelspartner ist, als manche viel grössere Länder. Für uns aber, wo die Exportindustrie eine bestimmende, um nicht zu sagen, lebenswichtige Stellung einnimmt, weise sie darauf hin, wie nötig es ist, unsere guten wirtschaftlichen Beziehungen mit Deutschland zu erhalten.

Unsere Metallindustrie bezieht seit jeher einen Grossteil ihrer Kohle und Energie aus den benachbarten deutschen Gebieten, so dass hier sehr enge Bindungen zum gegenseitigen Nutzen bestehen. Anhängige Probleme, sei es auf privater oder staatlicher Ebene, konnten noch immer im Geiste gut-nachbarlicher Beziehungen gelöst werden.

Auf kulturellem Gebiet besteht ein sehr lebhafter Austausch in Kunst, Theater, Musik und Literatur. Wir freuen uns, dass erwogen wird, in nächster Zeit den Abschluss eines Kulturabkommens auszuhandeln. Damit wird den Jahrhunderte alten und wertvollen Verbindungen zwischen Luxemburg und Deutschland auf diesem Gebiet eine neue Zukunft gesichert. Unsere geographische Lage erlaubt uns, an zwei Kulturen und zwei Weltsprachen teilzuhaben. Dies möchten wir nach beiden Seiten hin pflegen.

Luxemburg hat nie eine eigene Universität gehabt. Es war uns immer wichtig, unsere Akademiker an dem kulturellen und wissenschaftlichen Leben grosser ausländischer Hochschulen teilhaben zu lassen. Als Land zwischen zwei grossen Kulturräumen, möchten wir das auch weiter so halten. Wir wissen natürlich, welche schwierige materielle Probleme die höhere Ausbildung heutzutage aufwirft. Um so mehr sind wir der Bundesrepublik, ihren Ländern, Schulen und Instituten zu Dank verpflichtet, dass sie in grosszügiger Weise den Bedürfnissen des kleinen Nachbarlandes entgegenkommen sind. Ich bin überzeugt, dass auch weiterhin, in gegenseitigem Einvernehmen, zufrieden-

stellende Lösungen zu dieser Frage gefunden werden können.

Herr Bundespräsident!

Ich unterschreibe voll und ganz die gehaltvollen Worte, die Sie soeben selbst zum Ausdruck gebracht haben. Meinerseits möchte ich die Hoffnung ausdrücken, dass sich die Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern und ihren Einwohnern in gegenseitigem Respekt noch ausweiten und vertiefen. Dies im Interesse unserer beiden Staaten, sowie des geeinten Europas, das wir anstreben.

Ich erhebe mein Glas auf das Wohl des Herrn Bundespräsidenten und Frau Doktor Scheel, auf das deutsche Volk und auf eine fruchtbare Zusammenarbeit zwischen Deutschland und Luxemburg.

### La journée du 1er mars

La matinée de la seconde journée de la visite officielle fut consacrée d'abord aux entretiens politiques. C'est ainsi que le Grand-Duc et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, prirent le petit-déjeuner au Château de Gymnich avec Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères.

Un peu plus tard, le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, rendit visite à Bonn à Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

Après le départ du Grand-Duc, le Chancelier et le Président du Gouvernement luxembourgeois poursuivirent leurs entretiens en tête-à-tête.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent ensuite la cathédrale de Bonn. A leur arrivée devant la cathédrale, les souverains furent salués par Monseigneur Walter Jansen, curé-doyen, et Monsieur Jean Schoos, vice-président du conseil de la fabrique d'église.

En fin de matinée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et de Madame Thorn, se rendirent à Hinzert sur les lieux de l'ancien camp de concentration où ils furent salués par Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, en présence de Monsieur Theisen, Ministre de la Justice, et Monsieur Holkenbrink, Ministre des Transports.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent une gerbe de fleurs devant la croix commémorative. Une autre gerbe de fleurs fut déposée un peu plus tard par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au pied du monument commémorant la mort de 23 résistants luxembourgeois exécutés le 25 février 1944 dans une clairière de la forêt de Hinzert.

Rappelons que près de 1600 Luxembourgeois ont connu entre 1941 et 1945 les affres du camp de Hinzert. Parmi les 227 prisonniers qui ont trouvé la mort à Hinzert il y avait 80 luxembourgeois.

Après la cérémonie officielle, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse saluèrent les anciens de Hinzert

qui avaient tenu à être présents le jour de la visite officielle.

Avant son départ de Hinzert, le Grand-Duc a adressé le télégramme suivant au Conseil National de la Résistance :

«Au moment où nous déposons des fleurs au Mémorial de Hinzert, la Grande-Duchesse et Moi-même Nous Nous inclinons avec respect devant tous ceux qui ont payé de leur sang leur attachement au pays et à la liberté ayant en mourant le nom de Ma mère sur leurs lèvres. En ce jour Nous sommes de tout coeur avec tous ceux qui ont échappé à ces terribles épreuves. Elles nous inspirent à maintenir en temps de paix ce même idéal de solidarité nationale et de dévouement au service de la patrie qui nous a guidés durant la tragique tourmente.

Jean»

Relevons encore que Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier fédéral, et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, ont donné une conférence de presse à Bonn à l'issue de leurs entretiens.

La matinée s'est achevée à Bad-Bertrich où un déjeuner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat au Kurhotel.

Au cours de ce déjeuner des discours furent prononcés par Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours :

### Allocution du Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat.

Königliche Hoheiten,  
Exzellenzen,  
meine Damen und Herren,

Es ist für mich eine ganz besondere Freude, als erstes ausländisches Staatsoberhaupt in meiner Amtszeit als Ministerpräsident von Rheinland-Pfalz Sie, Königliche Hoheit, begrüßen zu können. Wir alle wissen die hohe Auszeichnung zu schätzen, die Ihr Besuch für unser Bundesland, aber auch für die gesamte Bundesrepublik Deutschland bedeutet.

Dieses Land, Rheinland-Pfalz, kann in diesem Jahr sein dreissigjähriges Bestehen feiern.

In diesen drei Jahrzehnten rheinland-pfälzischer Geschichte war es unser sehnlicher Wunsch, die Untaten und Grausamkeiten, unter denen während der Zeit des NS-Regimes viele Nachbarn der Deutschen und wir Deutsche selbst zu leiden hatten, wieder gut zu machen.

Unsere Hoffnung richtet sich darauf, dass nach einer vielfach belasteten Vergangenheit die Zukunft der nachbarschaftlichen Zusammenarbeit unserer beider Länder in Freundschaft gehört. Unser gemeinsamer Besuch am Mahnmahl von Hinzert ermutigt mich dabei.

Wir haben versucht, durch den Wiederaufbau eines demokratischen Lebens in Frieden und Freiheit an Versöhnung und Ausgleich in Europa mitzuarbeiten. Wir haben uns bemüht, unseren Teil dazu beizutragen, um so an der Errichtung einer gemeinsamen Vertrauensbasis mitzuwirken. Es ist für uns eine ganz besondere Freude, wenn dieses Streben von Ihnen, Königliche Hoheiten, in so besonderer Weise gewürdigt wird.

Das Grossherzogtum Luxemburg ist ein Symbol für die Bemühungen um ein Vereintes Europa. Sie, verehrter Herr Ministerpräsident, sind weit über die Grenzen ihres Landes hinaus geschätzt ob Ihrer unermüdlichen Bemühungen, nationalstaatliches, egoistisches Denken zu überwinden.

Wir stehen heute — so meine ich — vor der Aufgabe, in Europa bestehende Spannungen zu überwinden, Gerechtigkeit zu fördern und gemeinsam zum sozialen und wirtschaftlichen Fortschritt in der Welt beizutragen. Dieses Europa ist mehr als ein geographischer Begriff, es ist vielmehr unsere entschiedene Antwort auf die Verirrungen des Nationalismus im 19. und 20. Jahrhundert sowie auf die Erfahrung totalitärer Regime in Vergangenheit und Gegenwart.

Mit diesem gemeinsamen Willen zur Überwindung nationaler Grenzen stehen unsere beiden Länder in einer alten Tradition: Es war Balduin von Luxemburg, der Erzbischof und Kurfürst von Trier, einer der grossen politischen Reformer und Territorialherren des späten Mittelalters, der sich im 14. Jahrhundert um die europäische Völkerfamilie bemüht hat.

Aus der Enge seines Territorialstaates wuchs dieser Bruder Kaiser Heinrichs VII. und Grossonkel Karl IV. in reichspolitische und europäische Perspektiven. In den langen Jahren seiner Regierungszeit — so kann man seine Leistung zusammenfassen — hat er immer wieder die drei Komponenten seines Handelns in Einklang zu bringen versucht: Luxemburg und Trier, das Reich und die europäische Völkerfamilie.

Mögen wir auch heute in einer gewandelten Situation stehen, so bleiben dennoch wichtige Konstanten im Leben dieses bedeutenden Luxemburgers und Trierers von vorbildhaftem Charakter:

Sein Vertrauen in die Idee Europas, sein Wille zum politischen Handeln und das Augenmass und der nüchterne Sachverstand bei der künftigen Ausgestaltung seines Landes und des europäischen Kontinentes.

Mein herzlicher Wunsch, Euere Königlichen Hoheiten, ist es in dieser festlichen Stunde, dass durch Ihren Besuch in der Bundesrepublik Deutschland und im Land Rheinland-Pfalz ein weiterer Baustein der europäischen Einigung, der europäischen Sicherheit und dem friedlichen Ausgleich der Völker als grossem politischen Ziel hinzugefügt werde.

Das ist das Verlangen unserer Bürger, die sich viel mehr mit Europa identifizieren möchten als dies ein weit verbreiteter richtungsloser Pragmatismus bisweilen wahrhaben möchte.

Wie könnten Luxemburg und Rheinland-Pfalz ihr Vertrauen auf die Zukunft Europas besser zum Ausdruck bringen als dadurch, dass wir auf das Wohl unserer Völker unser Glas erheben. Auf weitere partnerschaftliche und freundschaftliche Begegnungen!

### Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à Bad-Bertrich

Herr Ministerpräsident!

Die Begegnung mit dem Bundesland Rheinland-Pfalz, unserem Nachbarn an Mosel, Sauer und Our, begann vor wenigen Stunden mit der Besinnung auf die Opfer von Verfolgung und Leid in vergangenen schweren Zeiten. Das Gedenken, die Verpflichtung der Treue um Treue entsprechen nicht nur einer natürlichen Empfindung, sie enthalten auch den Kern unseres Bestrebens nach einer besseren Zukunft in der Eintracht und Solidarität der europäischen Gemeinschaft.

Die Grossherzogin freut sich sehr mit mir über unser heutiges Zusammensein im Sinne gutnachbarlicher Beziehungen. Wir danken Ihnen, Herr Ministerpräsident, für die freundliche Einladung und für Ihre liebenswürdigen Worte des Willkommens.

Die Reise hierher hat uns eine eindrucksvolle und schöne Landschaft gezeigt, die vielen Luxemburgern als beliebtes Ausflugsziel bekannt ist. Gemeinsamkeiten zwischen Ihrem Land und Luxemburg gibt es viele seit der Römer- und Frankenzeit.

Ich möchte da zunächst den Zusammenhang mit den religiösen und kulturellen Tätigkeiten der grossen Klöster von Echternach und Trier erwähnen, ohne die Rolle zu übersehen, welche die Burgen und Herrschaften von Vianden in der Geschichte gespielt haben. Der politische Einfluss eines Peter von Aspelt und Balduin von Trier ist zu erwähnen, sowie in alter und neuerer Zeit, die vielen Verbindungen zwischen Menschen, Familien und Gemeinden über die heutigen Grenzen hinweg.

Die Beziehungen in Handel, Gewerbe und Weinbau und der grosse Nutzen, der unseren Gebieten aus der Moselkanalisierung erwächst, sind einige weitere Aspekte dieser unvollständigen Aufzählung.

In Erwägung der Entwicklung in unserer Zeit wünsche ich von Herzen, dass diese Verbindungen, gleichzeitig mit dem Bestreben nach europäischer Einigung, weiter verstärkt werden.

Ich erhebe mein Glas auf das Wohl unserer Gastgeber und der Bevölkerung des Bundeslandes Rheinland-Pfalz, sowie auf die fruchtbare und gutnachbarliche Zusammenkunft unserer beiden Länder.

Dans l'après-midi le programme prévoyait une réception des ressortissants luxembourgeois résidant en République Fédérale d'Allemagne. Cette

réception eut lieu à la résidence de l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Cologne.

Dans la soirée une brillante réception fut donnée par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Scheel dans les salles de réception de l'Université Friedrich-Wilhelm à Bonn. A leur arrivée, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par le Professeur Rolf Leis, Recteur de l'Université Friedrich-Wilhelm. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse signèrent également le Livre d'Or de l'Université. Peu de temps après, le Président et Madame Scheel furent accueillis à l'Université par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. L'orchestre de RTL, sous la direction de Monsieur Hans Kuhn, donna alors un concert dans la salle des fêtes de l'Université. Au programme de ce concert ont figuré un extrait de la suite «Psyché» de César Frank, le concerto en sol majeur pour piano et orchestre de Maurice Ravel et «Les tableaux d'une exposition» de Mussorgsky.

### La journée du 2 mars

Dans la matinée de la troisième journée de la visite officielle, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à la Villa Hammerschmidt où ils eurent des entretiens avec le Président et Madame Scheel, avant la cérémonie du départ de Bonn à laquelle prirent part les mêmes personnalités que lors de la cérémonie d'accueil. Le Grand-Duc et le Président passèrent en revue un bataillon d'honneur de l'armée, tandis que la musique exécuta les hymnes nationaux. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Madame Thorn prirent congé du Président de la République Fédérale et de Madame Scheel ainsi que des autres personnalités présentes, avant de quitter Bonn en vue de poursuivre leur visite officielle à travers la République Fédérale d'Allemagne.

Tandis que le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, se rendit à Aldenhoven-Siersdorf pour une visite des installations du Eschweiler Bergwerks-Verein, la Grande-Duchesse, accompagnée de Madame Thorn, quitta Bonn en direction d'Aix-la-Chapelle. A son arrivée à la mine de charbon «Emile Mayrisch» le Grand-Duc fut salué par Monsieur Friedrich Halstenberg, Ministre des Finances du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et Monsieur Walter Bellingrodt, Président du Comité directeur du Eschweiler Bergwerks-Verein, dont l'actionnaire principal est l'ARBED.

Après la visite des installations de la mine «Emile Mayrisch», sous la conduite de Monsieur Walter Bellingrodt, un déjeuner fut offert aux hôtes luxembourgeois à Kohlscheid. Au cours de ce déjeuner, le Grand-Duc a évoqué les excellentes relations du Eschweiler Bergwerks-Verein avec l'industrie sidérurgique luxembourgeoise.

En début d'après-midi, une visite de l'Ecole Technique Supérieure de Rhénanie-Westphalie à Aix-

la-Chapelle figurait au programme, tandis que la Grande-Duchesse se rendit au Musée Suermondt-Ludwig à Aix-la-Chapelle. La Grande-Duchesse fut accueillie par Madame Helga Halstenberg, épouse du ministre des finances du Land Rhénanie du Nord-Westphalie. La visite du musée eut lieu sous la conduite de Monsieur Ernst Günther Grimmer, directeur du musée. Vers midi, un déjeuner fut offert en l'honneur de Son Altesse Royal la Grande-Duchesse par Madame Halstenberg.

Dans l'après-midi, la Grande-Duchesse, accompagnée de Madame Thorn, visita les vieux quartiers d'Aix-la-Chapelle.

Pendant ce temps, le Grand-Duc fut accueilli à Aix-la-Chapelle au «Gästehaus» de l'Ecole Supérieure Technique par le Professeur Bernhard Sann, Recteur de l'Ecole Supérieure Technique. — Après le discours de bienvenue du recteur, le Grand-Duc souligna le rôle éminent que l'Ecole Supérieure Technique d'Aix-la-Chapelle joue sur le plan des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg. Le Grand-Duc exprima ensuite sa reconnaissance aux responsables de l'école pour l'accueil de tant de Luxembourgeois parmi les nombreux élèves y inscrits. Le Grand-Duc et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, eurent ensuite l'occasion de s'entretenir avec les professeurs et une délégation d'étudiants luxembourgeois.

En fin d'après-midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent la cathédrale d'Aix-la-Chapelle où ils furent accueillis par Monseigneur Pohlschneider, ancien évêque. La visite du sanctuaire et du magnifique trésor eut lieu ensuite sous la conduite de Monseigneur Stephany.

En début de soirée le Couple grand-ducal fut reçu à l'Hôtel de Ville d'Aix-la-Chapelle. Dans son discours de bienvenue Monsieur Kurt Malangré, Maire de la Ville d'Aix-la-Chapelle, a notamment retracé les liens historiques entre la ville de Charlemagne et le Luxembourg. Après la signature du Livre d'or, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent l'Hôtel de Ville et plus particulièrement la salle du couronnement.

Un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Monsieur le Ministre Halstenberg et Madame, dans la salle de réunion du Conseil municipal. A l'issue du dîner, le Couple grand-ducal et les membres de la Suite quittèrent Aix-la-Chapelle par train spécial pour Brême.

### La journée du 3 mars

A leur descente du train à la gare centrale de Brême, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Madame Thorn furent accueillis par Monsieur Hans Koschnick, Président du Sénat et Maire de la Ville de Brême.

Tandis que le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement visitait les usines ERNO de VFW-Fokker, la Grande-Duchesse, accompagnée de Madame Thorn,



a visité la «Böttchergasse, la Maison Roselius et la Place historique du marché à Brême.

Un déjeuner fut offert en l'honneur de Leurs Altesse Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'Hôtel de Ville de Brême par Monsieur Hans Koschnick, Maire de la ville. Au cours de ce déjeuner des allocutions furent prononcées par Monsieur Hans Koschnick, Maire de Brême, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

L'après-midi fut consacré à une visite de Bremerhaven. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Monsieur Horst-Werner Franke, Sénateur des Sciences et des Arts, et Madame Franke, ont d'abord visité le Musée de la Navigation et ensuite le Container-Terminal du port de Bremerhaven. Les hôtes furent salués à leur arrivée au Musée de la Navigation par Monsieur Bodo Selge, Maire de Bremerhaven.

Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur du Couple grand-ducal par la Chambre de Commerce de Brême.

Relevons ici qu'en fin d'après-midi, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, regagna Luxembourg par avion.

### La journée du 4 mars

Dans la matinée de la dernière journée de la visite officielle, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent Brême à destination de Francfort, à bord d'un avion spécial, après avoir pris congé de Monsieur Horst-Werner Franke, Sénateur des Sciences et des Arts, et de Madame Franke.

A leur descente d'avion à l'aéroport de Francfort, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués par Monsieur Heinz Herbert Karry, adjoint au Ministre-Président et Ministre adjoint de l'Economie et de la Technique du Land de Hesse et Madame Karry.

C'est en hélicoptère que les souverains ont poursuivi leur voyage jusqu'à Weilburg où ils furent accueillis par Monsieur Bodo Abt, Maire de Weilburg et où des discours furent prononcés par Monsieur Bodo Abt, Maire de Weilburg, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours :

### Allocution du Maire de Weilburg

Königliche Hoheiten,  
Exzellenzen,  
Herr Staatsminister Karry,  
meine Damen und Herren,

Im Namen des Magistrats darf ich Sie herzlich in der Stadt Weilburg willkommen heissen.

Wir schätzen uns glücklich, dass Sie, Königliche Hoheiten, nach einem sicherlich anstrengenden 4-tägigen Staatsbesuch in der Bundesrepublik Deutschland sich noch die Zeit genommen haben, unsere Stadt, die zugleich die Stadt Ihrer Vorfahren ist, zu besuchen.

Auch wenn der direkte Kontakt zwischen dem Hause Nassau und der Stadt Weilburg teilweise mit der Verlegung der Residenz nach Wiesbaden im Jahre 1816 und endgültig mit der Annexion des Herzogtums Nassau durch Preussen im Jahre 1866 abgebrochen wurde, so besteht doch heute noch bei der geschichtsbewussten Bevölkerung unserer Stadt eine ideelle Verbindung zwischen dem Hause Nassau-Luxemburg und der Stadt Weilburg.

Man kann ohne Übertreibung sagen, dass die Bevölkerung der alten Residenzstadt ihrem früheren Herrscherhaus eine ganz unpolitische Treue gehalten hat.

Diese dokumentiert sich in mehreren äusseren Anzeichen. So beispielsweise darin, dass die Initiatoren der Schlosskonzerte Sie, Königliche Hoheit, um die Übernahme der Schirmherrschaft für diese Konzerte baten und Sie uns die Ehre erwiesen haben, Schirmherr der Konzerte zu sein.

Noch heute wird jede Neubesetzung des Hauptmannspostens der Bürgergarde dem Luxemburger Hof gemeldet. Auch der Unterhalt der Fürstengruft in unserer Schlosskirche, in welche noch im Jahre 1953 Grossherzog Adolf überführt wurde, ist Dokument für die zwischen Weilburg und dem Hause Nassau bestehende Verbindung.

Ihr heutiger Besuch, Königliche Hoheiten, der sicher einer in die Geschichte unserer Stadt eingehende Höhepunkte für uns ist, stellt erneut diese Bindungen unter Beweis.

Seit dem Abzug der nassauischen Residenz hat sich unser historischer Stadtkern, einschliesslich der gesamten Schlossanlage, in seinem äusseren Erscheinungsbild nur geringfügig verändert.

Wir sind auch stets darum bemüht, notwendige bauliche Erneuerungen — bei Hoch- und auch bei Tiefbaumassnahmen — in enger Zusammenarbeit mit dem Landesamt für Denkmalpflege so zu gestalten, dass sie sich in den Gesamtrahmen der historischen Stadt einpassen. Hierfür bringt die Bevölkerung sehr viel Verständnis auf, sowohl für die erforderlichen Mehrkosten solcher Baumassnahmen gegenüber modernen Zweckbauten, als auch für gewisse Unbequemlichkeiten, die beispielsweise ein historisches Strassenpflaster gegenüber einem neuzeitlichem Strassenbelag hat. Unsere Bürger engagieren sich für den Erhalt ihrer historischen Stadt und dies sicherlich nicht wegen verklärter Nostalgie, sondern aus der Erkenntnis, dass die Zukunftschancen unserer Stadt in ihrer geschichtlichen Entwicklung begründet sind.

Ihre Vorfahren, Königliche Hoheiten, haben wesentlich dazu beigetragen, diese Stadt Weilburg zu gestalten. Sie haben selbst die Grundrisse für den in der damaligen Zeit grosszügigen und modernen Ausbau der Stadt entworfen und bewiesen viel Geschick in der Auswahl ihrer Architekten. Selbst in Europa einmalige Leistungen, wie den Bau des Schiffstunnels im Jahre 1847 unter Herzog Adolf, nahmen die Nassauer in Angriff.

Da die Stadt Weilburg von äusseren Zerstörungen in den Weltkriegen verschont blieb und auch

100 Jahre preussische Kreisstadt das Erscheinungsbild des Ortes nicht veränderten, haben Sie, Königliche Hoheiten, noch heute Gelegenheit, die Leistungen Ihrer Vorfahren in dieser Stadt zu bewundern. Im Schloss finden Sie die Räume noch so vor, wie sie von Ihren Grosseltern und Urgrosseltern bewohnt wurden und wenn Sie auf dem Marktplatz oder dem Schlossplatz über das Pflaster gehen, über welches auch schon Ihre Vorfahren gingen, dann können Sie sich ein Bild davon machen, wie diese ihre Residenz gestalteten.

Wir Weilburger sind noch heute davon überzeugt, dass der Grundstein dessen, was unsere Stadt so liebenswert macht, in der damaligen Zeit gelegt wurde. Diese Zeit hat auch bis heute die Menschen in Weilburg geprägt. So wie Konrad I. im Jahre 918 mit dem Weilburger Testament seinem härtesten Widersacher, Heinrich dem Vogler, im Interesse der Einheit des Reiches die Kroninsignien überbringen liess oder Graf Johann Ernst die ihn zum Fürsten ernennende kaiserliche Urkunde nie abholte, weil ihm die Gebühr so hoch war, so sind auch heute noch nüchterne Selbsteinschätzung und Bescheidenheit hervorragende Eigenschaften der Weilburger Bürger.

Wir sind zwar bemüht, sich in die Landschaft einpassende Industrie hier anzusiedeln und auch den Fremdenverkehr zu forcieren, doch wollen wir keine moderne Industriestadt werden und auch kein grosser Tummelplatz für Touristen. Wir wollen unsere Stadt bescheiden weiterentwickeln, ohne dabei das harmonische Zusammenspiel von Landschaft und Architektur, von Geschichte und Gegenwärtigen Besuch als das geliebte Weilburg manifestiert aufzugeben, welches unser Weilburg bisher zu einer liebenswerten Stadt, in der man sich wohlfühlen kann, gemacht hat. Wir wären glücklich, wenn diese Stadt auch Ihnen, Königliche Hoheiten und verehrte Ehrengäste, ein wenig Zuneigung abringen könnte und sich in Ihrer Erinnerung an den tieren würde.

Mit dieser Hoffnung darf ich Sie nochmals in unserer Stadt herzlich begrüssen und Ihnen ein paar angenehme Stunden in den Mauern Weilburgs wünschen.

Zur Erinnerung an Ihren Besuch und als äusseres Zeichen der Verbundenheit der Stadt Weilburg zum Hause Nassau darf ich Ihnen, Königliche Hoheiten, eine Glasmalerei mit den Wappen Ihres Hauses und der Stadt Weilburg übergeben.

### **Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à Weilburg**

Herr Bürgermeister !  
Bürger von Weilburg !

Zum letzten Mal weilte ich in Eurer Mitte aus Anlass der Überführung und Beisetzung meines Urgrossvaters, des letzten regierenden Herzogs von Nassau in der Weilburger Fürstengruft im Jahre 1953. Damals hat Herr Pfarrer Kahl in seiner Pre-

digt von Treue und Anhänglichkeit des nassauischen Volkes zu seinem früheren Fürstenhaus gesprochen, die nicht erloschen seien und bleiben werden bis in ferne Zeiten. An diese Worte muss ich heute, nach nahezu 25 Jahren, wieder denken.

Sie haben der Grossherzogin und mir einen überaus herzlichen Empfang bereitet. Ohne Zweifel sind wir während unseres Staatsbesuches in der Bundesrepublik, überall mit grösster Liebenswürdigkeit und Freundlichkeit aufgenommen worden, aber dieser letzte Tag im Bundesland Hessen und vor allem in Weilburg, stellt etwas Besonderes dar.

Meine Frau und ich sind tief beeindruckt von der menschlichen Wärme und der Herzlichkeit mit der Sie alle, Magistrat und Bürger, uns aufgenommen haben.

Ganz besonders gefreut habe ich mich, dass die traditionsreiche Weilburger Bürgergarde darauf gehalten hat, uns in feierlicher Form zu empfangen. Ich konnte jene Fahne grüssen, die neben dem Nassauer Löwen und dem Weilburger Stadtwappen, die Wappen meiner Gross- und Urgrosseltern trägt. Seit ihrer Gründung, vor mehr als 150 Jahren, war die Garde in der Tat eng mit unserm Hause verbunden. Sie hat zahlreichen Vorfahren bei ihrem feierlichen Einzug in Weilburg und bei anderen festlichen Anlässen das Ehrengelicht gegeben. Sie hat darauf gehalten, alle auch bei ihrem letzten Gang zu begleiten. Vor genau 70 Jahren trat die Garde zur Einweihung des Herzog Adolph-Denkmal im Beisein meiner Urgrossmutter an. Unter den Enkelinnen, welche die Fürstin damals begleiteten, befand sich auch meine Mutter, der ich nach unserer Rückkehr nach Luxemburg, vom heutigen Tage berichten werde. Herr Hauptmann, ich möchte Ihnen und den Mitgliedern der Bürgergarde unsern wärmsten Dank und unsere Anerkennung aussprechen.

Liebe Weilburger ! Wir bewundern heute alte Volks- und Kirmestänze, die die Jugend von Weilburg und Hessen uns zu Ehren vorführt. Mit Freude erkennt man, wie im Kreise der Weilburger Familien eine Generation an die andere das Wissen um die nassauische Vergangenheit weitergibt. Wie oft mögen Ihre und meine Vorfahren zusammen die Weilburger Kirmes gefeiert haben !

Aber nicht nur die alteingesessenen Familien sind es, die uns heute hier willkommen heissen, sondern auch jene, denen die Stadt Weilburg in den letzten Generationen, oder gar erst in den letzten Jahren, zur neuen Heimat wurde. Vom Hubschrauber aus, konnte ich mir vorhin ein Bild machen vom Wachstum des neuen Weilburg, das eine moderne blühende Gemeinde geworden ist, die ihren alten, so eindrucksvollen Kern erhalten konnte. Industrien haben sich angesiedelt, Ortschaften wurden eingemeindet, pulsierendes Leben erfüllt die Gassen und Strassen.

Herr Bürgermeister ! Für die liebenswürdigen Worte des Willkommens, die Sie an uns gerichtet haben, möchte ich Ihnen bestens danken. Ganz besonders danken aber will ich Ihnen für all das, was Sie zur Vorbereitung und zum Gelingen dieses Em-

pfangs getan haben. Sie stehen an der Spitze einer schönen und altehrwürdigen Stadt, die ihre Stadtrechte vor fast 700 Jahren, im Jahre 1295, von König Adolph von Nassau erhielt. In unseren Tagen haben die Weilburger die Zeichen der Zeit richtig erkannt und setzen sich tatkräftig für die europäische Idee ein: So hat sich Weilburg seit Jahren mit Partnerstädten in der EWG freundschaftlich verbunden. Schon 1971 wurden Sie vom Europarat für Ihre hervorragenden Leistungen im Sinne des europäischen Unionsgedankens mit einer europäischen Ehrenfahne ausgezeichnet.

Herr Bürgermeister! Das prachtvolle Geschenk, welches Sie uns im Namen der Stadt überreicht haben, wird die Grossherzogin und mich, stets an diesen schönen Tag erinnern.

Mit meiner Frau, mit unsern Luxemburger Begleitern, will ich nun mein Glas erheben auf das Wohl der Stadt Weilburg und ihrer gesamten Bevölkerung.

Après des danses folkloriques, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent le caveau de la Chapelle du Château de Weilburg. Un déjeuner fut offert au Château de Weilburg en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par Monsieur Holger Börner, Ministre-Président du Land de Hesse et Madame. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Holger Börner, Ministre-Président du Land de Hesse, et par le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions :

### **Allocution du Ministre-Président du Land de Hesse**

Es ist eine grosse Ehre und Freude, Eure Königlichen Hoheiten, Eure Exzellenz Frau Thorn und die Persönlichkeiten Ihrer Begleitung heute in Hessen aufs herzlichste willkommen zu heissen.

Wir sehen in Ihrem Besuch einen Ausdruck der Freundschaft, die unsere beiden Völker seit altersher miteinander verbindet. Das Fundament für die besonders engen Beziehungen zwischen Luxemburg und Hessen verdanken wir Ihrer Familie. Ihre Vorfahren haben bis zum Jahre 1866 das Herzogtum Nassau regiert.

Dieser Raum um Wiesbaden, Idstein, Weilburg und Dillenburg gehört seit 1945 zum Bundesland Hessen. Die Bewohner sind stolz auf ihre Geschichte, die zum Teil Familiengeschichte Eurer Königlichen Hoheit ist. Zeugnisse dieser Geschichte sind neben vielen Traditionen und noch heute lebendigen Brauchtümern die Burgen und Schlösser in unserem Land.

Auch die hessen-nassauische Kirchengeschichte wurde von Ihrer Familie wesentlich beeinflusst. Einen hervorragenden Platz darin nimmt Herzog Wilhelm von Nassau ein. Aus Anlass des Reformationstjubiläums vereinigte er 1817 die lutherische

und reformierte Kirche zur evangelisch-christlichen Kirche in Nassau.

Die katholischen Gläubigen, ursprünglich mehreren Diözesen angehörig, einte er unter einer bischöflichen Oberbehörde und errichtete das Landesbistum Limburg, das in diesem Jahr sein 150-jähriges Jubiläum feiern kann.

Das Weilburger Schloss, das Ihre Vorfahren errichtet haben, gehört zu den schönsten und am besten erhaltenen Schlössern in der Bundesrepublik. Diese schöne Schlossanlage beherbergt heute unter anderem ein modern ausgestattetes Bürgerhaus. In ihm sind Geschichte und Gegenwart, Tradition und Fortschritt eine glückliche Verbindung eingegangen.

So sind Schloss und Bürgerhaus ein Sinnbild dafür, wie das Leben eines Volkes in seiner Geschichte wurzelt. Dieses Bürgerhaus ist der Mittelpunkt von Weilburg. Hier treffen sich Bürger zu kulturellen und gesellschaftlichen Veranstaltungen. Das Bürgerhaus ist eine Begegnungsstätte von Menschen unterschiedlicher Interessen und sozialer Herkunft.

Eure Königlichen Hoheiten, Sie dokumentieren durch Ihren Besuch Ihre Verbundenheit mit der Heimat Ihrer Vorfahren. Dafür bin ich besonders dankbar.

Ich könnte mir vorstellen, dass Sie diese Wiederbegegnung innerlich bewegt. Ich kann nur wünschen, dass die Schatten der Vergangenheit, mit der wir leben müssen, in den Hintergrund treten und die Beziehungen zwischen unseren Völkern von nachbarschaftlicher Freundschaft und gegenseitigem Vertrauen geprägt sind.

Ihr Besuch wird diese Bande — dessen bin ich sicher — noch enger werden lassen.

Ich begrüsse Sie hier auch als einen der engagiertesten Verfechter eines geeinten Europas. Sie haben immer wieder betont, dass es zum geeinten Europa keine Alternative gibt. Die Länder Europas haben gemeinsam den wirtschaftlichen und politischen Aufstieg aus den Trümmern des zweiten Weltkrieges geschafft.

Gemeinsam müssen wir heute das Erreichte bewahren und weiterentwickeln. Die europäische Integration ist in den letzten Jahren ein sehr schweres Geschäft geworden. Rückschläge und Durststrecken sollten uns nicht entmutigen, das Einigungswerk in Europa zu vollenden. Dabei darf und soll niemand seine eigene Identität verlieren.

Wir brauchen ein Europa, das im Innern Freiheit und Würde der Menschen garantiert und nach aussen seine Kräfte für Frieden, Gerechtigkeit und Prosperität der Welt einsetzt.

Ihr Ministerpräsident, Seine Exzellenz Gaston Thorn, hat sich für Europa als erfolgreicher Unterhändler und hervorragender Vermittler grosse Verdienste erworben.

Eure Königliche Hoheit, Sie haben während Ihres viertägigen Besuches in der Bundesrepublik Deutschland keine Mühe gescheut und ein anstrengendes Reiseprogramm auf sich genommen.

Ich würde mich freuen, wenn Ihr Aufenthalt bei Ihnen und Ihrer Begleitung in guter Erinnerung bleibt.

Königliche Hoheiten, Exzellenzen, Herr Landtagspräsident, meine sehr verehrten Damen und Herren. Ich erhebe mein Glas und bitte alle Anwesenden, ebenfalls ihr Glas zu erheben. Ich trinke auf Ihr persönliches Wohlergehen, auf das Wohl des befreundeten luxemburgischen Volkes, auf die gut nachbarschaftliche deutsch-luxemburgische Freundschaft und auf eine glückliche Zukunft in einem geeinten Europa.

### **Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Château de Weilburg**

Herr Ministerpräsident !

Für Ihre liebenswürdigen Worte möchte ich Ihnen, auch im Namen der Grossherzogin, wärmstens danken.

Wir freuen uns sehr, im Rahmen dieses Staatsbesuches bei Ihnen zu Gast sein zu dürfen. Die wirtschaftliche und finanzielle Ausstrahlung Ihres Landes reicht weit über die Grenzen der Bundesrepublik hinaus. Die Bedeutung Hessens spiegelt sich auch in seiner hervorragenden Rolle als grosses nationales und internationales Verkehrszentrum wieder. Trotz des hohen Ausmasses an technischer Entwicklung haben Sie jedoch Ihre schönen Landschaften und Ihr wertvolles Kulturgut zu erhalten gewusst. Diese Burg ist ein Beweis der vorbildlichen Pflege, die alten Bauwerken hier zuteil wird.

Wir sind der hessischen Landesregierung besonders dankbar, dass sie uns in dies Schloss eingeladen hat. Verbinden uns Luxemburger mit diesem Ort doch Erinnerungen, die nicht nur die dynastische Vergangenheit der letzten Jahrhunderte betreffen, sondern die gerade für die Geschichte Luxemburgs und Nassaus eine viel weiter gehende historische Aussagekraft besitzen.

Im Ostflügel des Schlosses, nicht weit von diesem Esszimmer, hängen drei grosse Holzreliefs, welche die Könige und Kaiser Adolph von Nassau, Heinrich den Siebten von Luxemburg und Karl den Vierten von Luxemburg darstellen. Man kann in diesen Figuren nur berühmte Vorfahren des Hauses Nassau-Luxemburg sehen. Aber sie sind mehr, sie bezeugen, wie unzertrennlich in der europäischen Politik des späten Mittelalters die Namen Luxemburg und Nassau miteinander verbunden sind.

Ich möchte hier nur ein paar Namen herausgreifen. Zuerst Adolph von Nassau, den Verbündeten der Luxemburger im Limburger Erbfolgestreit, ein enger Freund des jungen Luxemburger Grafen Heinrich des Siebten. Wie er, stehen seine Söhne später zu Heinrich von Luxemburg.

Auch sein Enkel Johann von Nassau, der als erster seine Hauptresidenz nach Weilburg verleg-

te, war ein treuer Anhänger Karls des Vierten. Immer wieder treffen wir ihn an der Seite des grossen Luxemburgers, mit wichtigen Reichsgeschäften betraut.

In der nächsten Generation finden wir dann Philipp von Nassau-Weilburg, als eifrigen Parteilanger der Könige Wenzel und Sigismund von Luxemburg.

So steht Weilburg, über ein Jahrhundert lang, im Mittelpunkt wichtiger politischer Verbindungen zwischen den Häusern Luxemburg und Nassau im Rahmen der grossen europäischen Idee des Mittelalters.

Heute findet diese Idee eine zeitgemässe Verwirklichung. Man darf damit die Hoffnung verbinden, dass die europäische Einigung unserer Zeit zum Wohle von uns allen in eine engere Integration der Mitgliedstaaten über das rein Wirtschaftliche hinaus führen möge.

Ich möchte nun mein Glas erheben und auf das Wohl unserer Gastgeber und des Landes Hessen trinken, sowie auf die gemeinsame Zukunft unserer Völker, in friedlicher und glücklicher Zusammenarbeit.

\* \*

Après une visite du château, les souverains quittèrent Weilburg à bord d'un hélicoptère. C'est ensuite à l'aéroport de Francfort que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé du Ministre Karry et de son épouse avant de monter à bord de l'avion spécial de la Luxair pour retourner à Luxembourg.

A l'aéroport du Findel, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, entouré des représentants du Corps diplomatique et des Corps constitués.

Voici le texte du télégramme de remerciements adressé par Son Altesse Royale le Grand-Duc à Son Excellence Monsieur Walter Scheel, Président de la République Fédérale d'Allemagne, à l'issue de la visite d'Etat :

Meine Frau und ich möchten uns mit unseren luxemburgischen Begleitern für den überaus liebenswürdigen Empfang bedanken, der uns in Bonn, Rheinland-Pfalz, Nordrhein-Westfalen, Bremen und Hessen zuteil wurde. Als Nachbarn, Verbündete und Partner in der EWG gehen unsere Völker gemeinsam den Weg zur europäischen Einigung.

Wir fühlen, dass unser Besuch diese vielfältigen Beziehungen verstärkt und vertieft. Er wird dazu beitragen, dass unsere Länder weiterhin in vollem Vertrauen und gegenseitigem Verständnis gemeinsam für eine friedliche und glückliche Zukunft zusammenarbeiten.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg.

# La Visite officielle de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, en Tchécoslovaquie

Répondant à l'invitation du Gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a effectué une visite officielle en République Socialiste Tchécoslovaque les 12 et 13 janvier 1977. Rappelons ici que Monsieur Bohuslav Chnoupek, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste Tchécoslovaque, avait effectué au mois de juin 1976 une visite à Luxembourg.

A sa descente d'avion à l'aéroport de Prague, Monsieur Gaston Thorn a été accueilli par Monsieur Bohuslav Chnoupek, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste de Tchécoslovaquie.

Le programme prévoyait d'abord un dépôt de fleurs à la tombe du soldat inconnu et une visite du Palais Wallenstein.

Les entretiens politiques entre les deux ministres des Affaires Etrangères ont commencé en début d'après-midi au Palais Czernin, siège du Ministère des Affaires Etrangères.

A l'issue des entretiens politiques, Monsieur Gaston Thorn a été reçu par Monsieur Gustav Husak, Président de la République Socialiste de Tchécoslovaquie, et Monsieur Lubomir Strougal, Premier Ministre.

Dans la soirée un dîner a été offert en l'honneur de Monsieur Gaston Thorn par Monsieur Chnoupek au Palais Czernin, en présence de plusieurs membres du gouvernement tchécoslovaque.

Nous reproduisons ci-après le discours que Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé à Prague le 12 janvier 1977.

## **Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères**

Excellence,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de me trouver aujourd'hui dans cette magnifique ville de Prague et de vous rendre ainsi, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, la visite que vous avez bien voulu nous faire à Luxembourg en juin dernier.

Comme vous le savez, la Tchécoslovaquie est un pays auquel nous unissent de nombreux liens historiques et qui nous est restée, de ce fait, particulièrement proche.

Dans un an nous allons célébrer le 600<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Charles IV, empereur, roi de Bohême et comte de Luxembourg. Les historiens le considèrent comme un des plus grands hommes

d'Etat de son temps et le témoignage qu'il nous a laissé revêt aujourd'hui, à un triple point de vue, une actualité particulière.

Charles IV a tout d'abord été un homme de paix, un diplomate et non pas un guerrier. Son principal souci a été d'éviter la guerre. Il a su concilier entre eux les intérêts, les points de vues et les modes de vivre des parties si différentes de son empire qui, ne l'oublions pas, est réparti à l'heure actuelle entre dix Etats indépendants.

N'est-ce pas là, aussi, notre programme après Helsinki ?

En second lieu notre souverain commun s'est employé, dans sa « bulle d'or », la seule constitution que le Saint Empire ait jamais eue, à protéger les droits des petits, des humbles contre les seigneurs qui les exploitaient.

Enfin Charles IV était « l'homme européen » par excellence. C'était le monarque le plus cultivé que l'Empire ait connu. Comme vous, Monsieur le Ministre, il parlait cinq langues.

Né à Prague, éduqué en France, ayant subi l'influence de la Renaissance italienne débutante, ami de Pétrarque et de tous les grands écrivains de son temps, mécène des arts, fondateur de cette Université de Prague qui devait acquérir une si grande renommée, il était comme la personnification de cette culture européenne qui, aujourd'hui encore au-delà de toutes les conceptions philosophiques ou idéologiques divergentes, reste le fond commun sur lequel il nous appartient de construire notre avenir et notre coopération.

Si donc je plaide pour que s'intensifient entre nos deux pays et leurs peuples les échanges et les visites, officielles et privées, de toutes sortes, c'est parce que j'estime que nous devons rester fidèles aux bons exemples que Charles IV a donnés et nourrir les très anciens liens d'estime et d'amitié qui nous unissent depuis son époque.

Au-delà de l'attrait que la Tchécoslovaquie exerce sur nous à cause des qualités si attachantes de son peuple, le charme de ses villes et de ses campagnes et des souvenirs communs qui nous unissent, nous aimons aussi à considérer votre pays comme une sorte de pont entre le monde slave, (dont une partie a subi une forte influence asiatique et n'est sortie de la féodalité qu'au début de ce siècle) et le monde occidental et méditerranéen avec lequel vous, Tchèques et Slovaques, avez maintenu des contacts si étroits et si fructueux tout au long de votre glorieuse et souvent tragique histoire.

Mieux que d'autres le peuple tchécoslovaque est apte à comprendre nos façons de penser et de réagir et, de ce fait, à jouer un rôle d'interprète entre la partie occidentale et la partie orientale de notre continent.

Voilà pourquoi je peux me permettre, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Mesdames et Messieurs de vous exposer avec franchise comment je conçois la détente et la coopération entre nos pays à la suite de la Conférence de Helsinki à laquelle vous, Monsieur le Ministre, venez de faire allusion.

Les gouvernements d'Europe occidentale, ont souligné à de multiples reprises et vous-même, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, l'avez écrit dans RUDE PRAWO le 31 mars 1976 que «la politique de coexistence pacifique est une forme spécifique de lutte des classes qui n'implique ni la conciliation entre les classes ni le maintien du status quo dans le développement social du monde».

A cet égard je vous répondrai que pour nous non plus, la détente n'implique pas que vous renonciez à votre système, ni que nous renoncions au nôtre, ni même que nous renoncions à essayer de nous convaincre les uns les autres que notre propre système est le meilleur.

Mais si nous voulons que la détente soit réelle et durable, nous devons être attentifs à trois considérations.

Tout d'abord la détente implique un certain équilibre politique et militaire entre les parties.

Cet équilibre ne peut rester limité à l'Europe mais doit englober toutes les parties de notre planète.

De plus, l'affirmation de la volonté politique de détente doit trouver sa confirmation dans le domaine militaire, notamment en ce qui concerne la politique d'armements.

Nous avons pour ainsi dire anticipé sur les négociations qui sont actuellement en cours p.ex. à Vienne puisque nous avons aboli le service militaire obligatoire il y a plus de dix ans et que nous n'avons pas de troupes étrangères sur notre territoire. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour dire que le désarmement ne saurait se limiter à des déclarations ni à des conférences, mais qu'il doit être effectif et donc contrôlé.

Un deuxième principe qui doit, à notre avis, guider la politique de détente, c'est celui d'une modération volontaire dans les moyens utilisés en vue de la propagation ou de la défense de nos idées.

La détente ne saurait, bien sûr, survivre à des pratiques de subversion ni, à fortiori, à des interventions militaires dans les querelles intérieures d'autres peuples.

Pour continuer sur le ton de franchise de nos entretiens politiques, je ne comprends pas que des gouvernements dans quelque camp qu'ils se situent, persistent non seulement à rejeter dans l'opposition voire à combattre — cela je le comprends — mais vont jusqu'à poursuivre des gens non pas parce qu'ils ne respecteraient pas l'organisation politique ou la constitution d'un Etat, mais tout simplement parce qu'ils ne partagent pas, dans le moindre détail l'opinion de certains dirigeants. Si cela arrive nous sommes devant un grave problème. Quelle est la Constitution qui ne leur reconnaîtrait pas ces

droits ? La Constitution Luxembourgeoise le fait et nous l'appliquons intégralement. Si je me permets d'en parler ici, c'est que, comme nous l'avons encore solennellement réaffirmé à Helsinki les Droits de l'Homme font partie intégrante de la détente.

Enfin, et en troisième lieu la détente implique que nous n'insistions pas seulement sur ce qui nous sépare, mais avant tout sur ce qui nous rapproche.

A ce propos je tiens à souligner très solennellement que pour nous aussi l'exploitation de l'homme par l'homme est une attitude tout à fait inacceptable qui doit être combattue avec la dernière énergie.

Depuis longtemps l'Europe occidentale ne connaît plus de situations telles que celles critiquées à si juste titre par Karl Marx au siècle dernier, et chaque jour nos gouvernements prennent de nouvelles mesures pour rendre nos sociétés plus justes et plus fraternelles.

Quant aux pays socialistes, me dit-on, ils reconnaissent aujourd'hui que les voies vers le socialisme peuvent être multiples de par le monde.

De tout cela il découle que les divergences qui subsistent entre nous quant à la meilleure façon d'organiser nos sociétés, sont, certes, de nature à provoquer des discussions, mais qu'elles ne sauraient en aucun cas justifier la haine, et encore moins la guerre.

Le principal problème qui existe entre nous concerne peut-être la façon de concevoir la liberté. Est-ce une liberté abstraite, exercée par toute une classe, ou une liberté concrète, assurant l'épanouissement de chaque personne ?

Pourtant là encore un rapprochement de nos positions respectives a semblé s'esquisser. Dans l'Acte final de Helsinki nous nous sommes heureusement mis d'accord sur certains principes fondamentaux y compris les Droits de l'Homme. Il s'agit de les mettre en oeuvre réellement, concrètement et dans tous leurs aspects.

La conférence qui s'ouvrira dans quelques mois à Belgrade nous permettra de faire un premier inventaire des progrès qui ont été réalisés et de mesurer tout l'effort qui reste encore à faire.

A notre avis il ne s'agit pas de se lancer dans de grands discours, ni de se faire des procès, même pas des procès d'intention, mais de constater objectivement où nous en sommes et ce que nous devrions entreprendre pour améliorer la situation.

A l'issue de la visite officielle un communiqué commun a été publié dont nous reproduisons ci-après le texte :

### **Communiqué commun**

A l'invitation de M. Bohuslav Chnoupek, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste Tchécoslovaque, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, a effectué les 12 et 13 janvier 1977 une visite officielle en Tchécoslovaquie. Cette visite est liée

à la visite officielle de M. Bohuslav Chnoupek, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste Tchécoslovaque, effectuée les 17 et 18 juin 1976 au Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours de sa visite, M. Gaston Thorn a été reçu en audience par M. Gustav Husak, Président de la République Socialiste Tchécoslovaque, en présence de M. Lubomir Strougal, Président du Gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque.

Le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg a déposé une couronne de fleurs au Tombeau du Soldat Inconnu au Mont Zizkov à Prague.

Au cours de leurs entretiens les deux Ministres des Affaires Etrangères ont examiné les questions du développement ultérieur des relations bilatérales entre les deux Pays, de même que les problèmes majeurs de la situation internationale actuelle.

En ce qui concerne les relations entre la République Socialiste Tchécoslovaque et le Grand-Duché de Luxembourg, les deux Ministres ont fait état de l'amélioration intervenue en ce domaine ces temps derniers et ils ont marqué la volonté de leurs Gouvernements de continuer à approfondir leurs rapports conformément aux dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les deux Ministres des Affaires Etrangères se sont de même penchés sur le développement et les perspectives des rapports réciproques en matière économique. Ils ont constaté qu'en dépit de l'accroissement dynamique qui s'est manifesté ces temps derniers dans les échanges réciproques de marchandises, le volume et la structure de ces échanges ne correspondent point aux possibilités existantes. C'est la raison pour laquelle une attention a été vouée à la recherche de formes nouvelles de coopération économique, tout particulièrement de coopération industrielle, scientifique et technique. Les deux Ministres se sont entendus à constater que l'essor de la coopération en ces domaines contribuerait à accroître le volume et la stabilité des relations économiques mutuelles.

Les deux Parties ont marqué leur appréciation de l'évolution des rapports en matière culturelle et elles ont exprimé leur intérêt à les étendre encore davantage. Sous ce rapport, elles se sont prononcées en faveur de la mise au point d'un Protocole d'exécution de l'Accord culturel signé en juin de l'an dernier.

En échangeant leurs points de vue sur les problèmes majeurs de la situation internationale actuelle, les deux Ministres ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre, sur tous les plans, l'effort tendant au raffermissement et à l'extension de la détente et au développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre tous les Etats de l'Europe et du monde.

Ils se sont entendus à constater qu'il était particulièrement important, après la conclusion de la CSCE, que tous les Etats participants appliquent d'une manière conséquente l'ensemble des disposi-

tions contenues dans l'Acte final de cette conférence.

Les deux Parties ont constaté que de premiers résultats positifs avaient été atteints dans l'application concrète de ces dispositions, ce dont témoigne entre autre le développement des relations réciproques entre la République Socialiste Tchécoslovaque et le Grand-Duché de Luxembourg. Elles ont souligné leur détermination de poursuivre cet effort.

En ce qui concerne la rencontre de Belgrade qui aura lieu dans le courant de cette année, les deux Parties ont constaté d'un commun accord qu'elle offrira l'occasion de procéder à un échange de vues approfondi portant à la fois sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final et l'exécution des tâches définies par la Conférence ainsi que sur la poursuite de l'effort visant à raffermir la sécurité, à promouvoir la coopération en Europe et à approfondir le processus de la détente à l'avenir. Les deux Parties s'efforceront de donner à cet échange de vues à Belgrade un caractère constructif.

Les deux ministres ont échangé leurs vues sur les propositions émanant de la dernière session du Comité politique consultatif du Traité de Varsovie, ainsi que sur la proposition d'un traité mondial sur le non recours à la force dans les relations internationales.

Les deux Parties sont de l'avis que le processus de détente politique doit être complété par la détente militaire. Elles ont souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes menant au désarmement général et complet sous un contrôle international strict et effectif. En leur qualité de participants directs aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, les deux Etats ont un intérêt éminent à ce que des résultats concrets soient obtenus sur ce plan, tout en respectant le principe que la sécurité d'aucun des pays participants ne doit être lésée et que la stabilité dans cette partie de l'Europe doit être assurée.

Les ministres des Affaires Etrangères ont exprimé leur préoccupation devant la situation au Moyen Orient et marqué leur conviction qu'il était indispensable d'oeuvrer avec insistance en vue de l'élimination des tensions dans cette région. Dans le respect des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité et dans le cadre d'un règlement d'ensemble négocié entre tous les participants, il s'agit de procéder au retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés en 1967, de traduire dans les faits le droit légitime du peuple palestinien, de donner une expression effective à son identité nationale sur une base territoriale, d'assurer à tous les Etats de cette région le droit à l'existence indépendante et à la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et de faire cesser l'état de guerre entre les pays arabes et Israël.

La voie pour aboutir à la paix durable dans cette région peut être constituée par la reprise accélérée de la Conférence de Genève de paix sur le Moyen-Orient qui peut régler, en conformité avec les déci-

sions prises par l'O.N.U., le conflit dans tous les aspects. Tous les pays concernés y compris des représentants du peuple palestinien reconnus sur le plan international devraient prendre part à cette Conférence.

Les deux Parties ont déclaré qu'elles soutenaient sans réserve la nécessité d'aboutir à une solution équitable du problème chypriote, en partant d'une prise en considération raisonnable des droits et des intérêts des deux communautés ethniques et du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la République de Chypre.

Les deux Ministres ont condamné avec fermeté la politique de racisme et d'apartheid poursuivie par les gouvernements minoritaires de l'Afrique australe.

Les deux Parties ont exprimé la conviction que l'activité de l'Organisation des Nations Unies constituait un facteur marquant pour le processus de la détente, du maintien de la paix et de la sécurité

dans le monde, ainsi que pour le développement d'une coopération pacifique et fructueuse entre les Etats. Elles ont réaffirmé leur soutien aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies. Elles sont de l'avis que cette organisation mérite un soutien constant, susceptible de la raffermir et de lui faciliter l'accomplissement de ses nobles tâches.

Un échange de vues a également eu lieu sur l'état actuel des relations entre le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle et la Communauté Economique Européenne. Les deux Parties ont exprimé l'intérêt pour chercher les voies en vue de développer la coopération entre les deux organisations et leurs Etats membres.

Les deux Parties ont constaté que leurs entretiens se sont déroulés dans un climat de cordiale franchise et qu'ils ont permis d'approfondir leur compréhension mutuelle.

Elles sont convenues de poursuivre, à divers échelons, les contacts réguliers et les consultations entre les deux Pays.

## La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal

A l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal, accompagné de Monsieur José de Medeiros Ferreira, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg les 10 et 11 mars 1977. Cette visite se situe dans le cadre des consultations du gouvernement portugais avec les neuf pays membres des Communautés européennes, en vue d'une adhésion du Portugal aux Communautés.

A sa descente d'avion, Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal, et Monsieur José de Medeiros Ferreira, Ministre des Affaires Etrangères, furent accueillis par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le programme de la visite prévoyait d'abord un tête-à-tête entre Monsieur Mario Soares et Monsieur Gaston Thorn. Ensuite eut lieu une réunion de travail entre les délégations portugaise et luxembourgeoise en présence des deux Ministres.

Après une visite à la Banque Européenne d'Investissement, Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal, a donné une conférence de presse.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur du Premier Ministre du Portugal et du Ministre des Affaires Etrangères par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Au cours de ce dîner, des allocutions furent prononcées par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et par Monsieur Mario Soares, Premier Ministre portugais. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

### Allocution de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Monsieur le Premier Ministre,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un très grand plaisir que de pouvoir accueillir parmi nous ce soir le Premier Ministre du Portugal ainsi que son Ministre des Affaires Etrangères et de leur souhaiter la bienvenue pour leur première visite officielle à Luxembourg.

Nous avons eu, par le passé, l'occasion de nouer des liens personnels et cordiaux et vous avez eu, à différentes reprises, l'occasion de rencontrer quelques uns de mes collègues membres du Gouvernement.

En effet, si nos deux pays ne sont pas voisins direct au sens géographique du terme, nos deux peuples sont cependant liés par des liens très forts de solidarité et d'amitié, ne serait-ce qu'au travers



des très nombreux travailleurs portugais qui se sont établis au Luxembourg.

C'est avec un plaisir tout particulier que je salue en vous, Monsieur le Premier Ministre, l'homme d'Etat qui, dans l'évolution historique que traverse votre pays, a pris une part si déterminante au rétablissement d'un régime de démocratie pluraliste, rétablissement que nous avons souhaité et attendu depuis si longtemps et dont nous nous réjouissons infiniment.

L'accession de votre pays au Conseil de l'Europe a montré de la façon la plus éclatante que le Portugal partage désormais pleinement les idéaux démocratiques de ses voisins et amis européens.

Il s'agit maintenant de rester solidaires pour défendre ces idéaux communs, mais aussi de nous aider mutuellement afin de préserver un modèle d'organisation économique et sociale qui comme nulle autre est apte à promouvoir la liberté des hommes et leur dignité tout en leur assurant le progrès économique et social.

Les Etats membres des Communautés Européennes considèrent en effet que l'existence d'un régime fondé sur ces principes constitue la base même de l'entreprise d'intégration économique et politique dans laquelle ils sont irréversiblement engagés.

Après avoir, de manière courageuse et digne, tiré un trait final sous un passé de grande puissance coloniale tournée essentiellement vers l'Afrique, le Portugal revient maintenant vers une Europe à laquelle l'unissent tant d'affinités dues à une civilisation et à un passé communs, pour nouer avec elle des relations économiques durables que vous n'avez cessé d'affermir depuis lors, de telle sorte qu'actuellement déjà près de la moitié de vos échanges commerciaux se font avec la Communauté qui est ainsi devenue votre principal partenaire économique.

Et aujourd'hui, pour asseoir définitivement votre jeune démocratie et pour parachever l'oeuvre d'amarrage de votre pays à l'Europe que vous avez entreprise, Monsieur le Premier Ministre, vous prenez votre bâton de pèlerin pour parcourir les capitales européennes et sonder les coeurs de vos partenaires en vue de présenter votre candidature à l'entrée dans la Communauté Economique Européenne.

Votre demande d'adhésion marque de la part du pays démocratique qu'est maintenant le Portugal un engagement politique en faveur de l'Europe qui confirme sa vocation européenne et lui permet ainsi d'aspirer à devenir membre à part entière de la Communauté.

Cette Communauté, qui loin de constituer un club fermé, a bien au contraire un caractère fondamentalement ouvert, tel qu'il ressort du texte et de l'esprit des Traités de Rome, et a toujours montré son intérêt pour une collaboration la plus étroite possible avec les autres pays démocratiques du continent européen.

Ceci vaut particulièrement pour les pays de la péninsule ibérique qui font partie intégrante d'une

Europe agrandie et renforcée telle que nous l'appelons de nos voeux.

Il va de soi que la Communauté est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour apporter son appui aux jeunes démocraties d'Europe qui sont encore fragiles.

Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Premier Ministre, que sur le plan économique l'adhésion de votre pays posera des problèmes extrêmement sérieux, tant pour le Portugal que pour la Communauté elle-même.

En effet, la voie vers l'unification européenne que nous avons choisie passe nécessairement par un processus d'unification économique auquel, dans une certaine mesure déjà, votre pays avait été associé précédemment. Ce chemin est long et difficile, même pour des pays qui ont pu pleinement recueillir, durant plus d'une décennie, le bénéfice d'une expansion économique sans précédent. Vous comprendrez donc que nous sommes anxieux de ne pas remettre en cause ce qui, au cours de ces vingt dernières années, a été difficilement acquis. En d'autres termes — comme j'ai eu l'occasion de vous le dire cet après-midi déjà — nous sommes soucieux de conserver au moins la nature et la portée des réalisations que nous avons accomplies et sans lesquelles l'Europe ne constituerait sans doute pas aujourd'hui pour le Portugal un choix valable.

C'est ainsi que vous comprendrez aisément que les pays moins grands de la Communauté sont particulièrement attachés à l'égalité des droits et devoirs, et à l'impérieuse nécessité pour chaque pays membre d'assumer les mêmes obligations en contrepartie des mêmes avantages auxquels ils prétendent.

Je suis, pour ma part, certain que le Portugal, à son tour, attache une grande importance à ces principes et à leur réalisation effective. La voie de l'intégration économique est donc inévitablement longue et difficile. Elle représente un processus irréversible qui, s'il était mis en cause, dénaturerait inévitablement dans une vague coopération dont, pour ce qui nous concerne, nous avons dans le passé déjà eu la preuve de ses insuffisances.

Afin de pouvoir résoudre les problèmes qui se poseront à elle du fait de l'accession des nouveaux Etats à structure économique très différente de la sienne, il faudra donc que parallèlement à ses efforts d'agrandissement extérieur, la Communauté se dote sur le plan interne de structures renforcées et qu'elle se redonne une vision claire de ses objectifs.

Comme vous le voyez, Monsieur le Premier Ministre, j'ai choisi d'user envers vous du langage de la franchise.

Mais je pense que ce n'est qu'en analysant lucidement les problèmes qui nous attendent et en refusant de nous voiler la face que nous réussirons à trouver ensemble, mûs par une commune volonté d'aboutir, les accommodements nécessaires.

Seule une approche pragmatique et loyale permettra, une fois votre pays engagé dans notre pro-

cessus, de trouver ensemble des solutions progressives aux problèmes qui se poseront à nous.

Vous pouvez, Monsieur le Premier Ministre, dans l'accomplissement de la courageuse mais difficile entreprise qui est la vôtre, compter sur notre soutien actif.

Ainsi le Portugal pourra, nous l'espérons, accéder en tant que membre à part entière à l'Europe que nous voulons construire : une zone privilégiée où règneront à tout jamais la justice, la prospérité et l'entente.

C'est dans ce sens, Monsieur le Premier Ministre, que je lève mon verre et que je vous invite à boire avec moi à votre bien-être personnel et au bonheur et à la prospérité du peuple portugais, à l'amitié entre nos deux pays et à l'avenir de l'Europe Unie.

### **Allocution de Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal**

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Messieurs,

Je voudrais vous exprimer ma reconnaissance pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé au cours de cette visite en votre beau pays, si riche d'histoire et de tradition situé au coeur même de l'Europe Occidentale.

J'espère que nos entretiens produiront de bons fruits pour faire progresser la tâche commune de l'édification graduelle de l'Europe. Je me permets de dire «la tâche commune» car le Portugal, en ce tournant de son histoire, se trouve à présent, et plus que jamais, inséré dans l'Europe Occidentale. Cette Europe est le berceau d'une civilisation dont le Portugal a été le pionnier à l'aube de l'âge moderne, aux cours des découvertes des routes maritimes vers les autres continents, qui ont permis de nouer avec tous les peuples des liens de commerce, des échanges d'idées et l'épanouissement de l'humanisme chrétien.

Le Portugal, muni maintenant de structures démocratiques, libres et pluralistes, garanties par une constitution parmi les plus libérales et avancées, veut parachever son intégration dans la famille des démocraties des communautés européennes. Le peuple portugais, par l'exercice de son droit souverain,

a exprimé clairement, par le vote, son option européenne : ainsi mon gouvernement est le fidèle porte-parole portugais dans ce choix pour la C.E.E., fait par les trois principaux partis démocratiques.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler avec admiration et reconnaissance le rôle important joué par vous-même, comme représentant du peuple luxembourgeois, dans cet effort de construction de l'Europe. C'est pour cette raison que nous considérons, de la plus grande importance, notre amitié avec le Grand-Duché. Cette amitié trouve sa raison d'être non seulement dans la participation d'une grande communauté de Portugais à la vie luxembourgeoise, mais aussi par la valeur spéciale que nous attribuons à l'appui politique de votre gouvernement en faveur de la candidature portugaise d'adhésion à la C.E.E. Associé depuis longtemps dans le cadre de l'OTAN, le Portugal espère être bientôt partenaire du Luxembourg dans une Europe élargie, unie et plus forte dans le cadre de la Communauté Européenne.

Je me rejouis, d'ailleurs, d'annoncer que dans l'évolution de nos relations, le Gouvernement portugais a décidé de nommer dans le plus bref espace de temps le premier ambassadeur de Portugal résidant au Luxembourg.

Cette décision caractérise l'amitié entre nos pays, démontre le désir de renforcer et dynamiser nos relations, et s'inscrit aussi, comme il est normal, dans l'optique portugaise d'adhésion aux Communautés Européennes.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Messieurs, je vous prie de lever vos verres à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de tout le peuple luxembourgeois.

Dans la matinée du 11 mars, Monsieur Mario Soares, Premier Ministre du Portugal, et Monsieur José de Medeiros Ferreira, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal, ont visité la Cour de Justice des Communautés Européennes. Ils ont ensuite été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg.

Le Premier Ministre portugais et le Ministre des Affaires Etrangères du Portugal quittèrent peu après le Grand-Duché par train en direction de Bruxelles.

# La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Emilio Colombo, Président du Parlement européen, le 25 avril 1977

Le Président du Parlement européen, Monsieur Emilio Colombo, s'est rendu en visite officielle le 25 avril 1977 à Luxembourg où il a été reçu en audience par son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a en outre eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, et les présidents de groupes politiques du Parlement luxembourgeois Monsieur Pierre Werner (parti chrétien-social), Madame Colette Flesch (parti démocratique) et Madame Astrid Lulling (parti social-démocrate).

Au cours des discussions avec les personnalités luxembourgeoises, le thème de l'élection directe du Parlement européen a été soulevé, ainsi que celui de la situation économique, et tout particulier la crise de la sidérurgie. Le Premier Ministre Monsieur Gaston Thorn et le Président Monsieur Emilio Colombo ont également examiné le problème des relations entre le Parlement européen et le Conseil de ministres de la Communauté.

Dans le courant de l'après-midi, le Président Colombo s'est rendu à l'Hôtel de Ville où il a été reçu par le Bourgmestre de la capitale, Madame Colette Flesch. Un dîner a ensuite été offert en l'honneur du Président du Parlement européen par le Gouver-

nement luxembourgeois au château de Sennigen. Lors des toasts, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail, a adressé des paroles de bienvenue au Président Colombo en soulignant la grande responsabilité qui l'attendait en ce moment crucial pour l'évolution de la Communauté à la veille des premières élections européennes. Dans sa réponse, le Président Colombo a rappelé le rôle important joué par le Grand-Duché de Luxembourg dans la construction de l'Europe depuis que les gouvernements, il y a 25 ans, ont choisi cet Etat comme siège de la CECA et en y installant successivement d'autres institutions comme le secrétariat du Parlement européen, la Cour de Justice et la Banque européenne. Certains hommes d'Etat luxembourgeois comme Joseph Bech, signataire du Traité de Rome, Pierre Werner, européen célèbre et le premier ministre Gaston Thorn, ont lié de façon indissoluble leurs noms à la Communauté.

Le Président Colombo a conclu son intervention en affirmant que grâce aux élections directes du Parlement, l'Europe recevra la nouvelle impulsion dont elle a tant besoin. Bien qu'elles ne résoudront pas tous les problèmes de la Communauté, les élections au suffrage universel direct constitueront un élément fondamental pour animer et consolider le processus d'intégration de l'Europe.

## La remise du Prix Joseph Bech 1977 à Luxembourg

Le Prix Joseph Bech, institué par la Fondation Freiherr vom Stein de Hambourg à la mémoire du remarquable homme d'Etat luxembourgeois, décédé en 1975, a été remis aux lauréats pour la première fois le 22 janvier 1977 au cours d'une séance solennelle au Centre européen du Kirchberg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le jury, composé de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat de la République Française et de Monsieur Jean Rey, ancien Président de la Commission des Communautés Européennes, avait décidé à l'unanimité de conférer le Prix, doté d'un montant de DM 20.000, au Professeur Henri Rieben de Lausanne et à Mrs Shirley Williams de Londres. Le jury a ainsi rendu hommage aux efforts résolus de l'éminent universitaire suisse qui, par son en-

seignement et ses écrits a rendu plus conscient, notamment parmi les jeunes, la cause commune de l'Europe et il a rendu hommage également à l'engagement énergétique de la politicienne britannique qui, malgré des difficultés politiques considérables, a oeuvré avec succès en vue de faire adhérer son pays aux Communautés Européennes.

Malheureusement l'un des lauréats, Mrs Shirley Williams, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale de Grande-Bretagne, n'a pu assister à la cérémonie et fut représentée par l'Ambassadeur britannique à Luxembourg, Sir Anthony Acland.

La cérémonie fut inaugurée par une allocution de Monsieur Alfred Toepfer, Président de la Fondation F.V.S. Le discours solennel et l'éloge des lauréats furent prononcés par Monsieur Gaston Thorn,

Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

### Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Altesse Royale,  
Monsieur le Président de la Chambre des Députés,  
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Président de la Fondation F.V.S.,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Joseph Bech a fait incontestablement partie de ce très petit nombre d'hommes d'Etat dont on peut dire qu'ils incarnent les nations qu'ils gouvernent.

Je crois donc pouvoir être, ce soir, le porte-parole et le témoin de l'intense fierté de mes compatriotes de voir ainsi honorer la mémoire de ce prestigieux homme d'Etat luxembourgeois et européen, et c'est de tout coeur que je voudrais me faire l'interprète de nos remerciements les plus sincères auprès du Président Toepfer qui dans la belle tradition de générosité humaniste et culturelle des grandes familles hanséatiques a permis que soit institué, à travers la fondation qu'il préside, le Prix Joseph-Bech qui vient s'insérer dignement dans la liste déjà longue des Prix fondés par elle - Grosser Preis für Staatskunde, Prix et Médaille d'Or Robert Schuman, Prix Strasbourg, Prix Rembrandt, Prix Montaigne, Prix Shakespeare pour ne citer que les plus importants et les plus connus et qui tous d'une façon ou d'une autre honorent, récompensent et stimulent l'activité politique et culturelle au service de cette Europe qui est notre patrie commune.

J'aimerais ensuite dire à Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc combien je suis heureux qu'il ait tenu à assister personnellement à cette séance académique solennelle. Joseph Bech avait établi avec la Grande-Duchesse Charlotte, Madame votre mère, des liens très personnels de confiance, de respect et d'admiration. Ce sont ces liens qui ont permis à ce petit peuple au centre de la Communauté Européenne de trouver son équilibre interne, d'assurer son identité et de trouver une place légitime et reconnue parmi des voisins tellement plus puissants. Jamais depuis lors cette heureuse harmonie entre les souverains constitutionnels, et je dirais de coeur, et les gouvernants élus de notre pays, ne s'est démentie. Elle constitue un élément essentiel de notre survie nationale.

Pendant 50 ans Joseph Bech a participé activement à la vie politique luxembourgeoise, européenne et mondiale, souvent en y apportant une contribution décisive. Il est, je crois, le seul à avoir signé tous les grands traités liant le monde occidental après la deuxième guerre mondiale : le traité de Bruxelles établissant l'union de l'Europe occidentale, le pacte atlantique, les traités européens instituant d'abord la Communauté Economique du

Charbon et de l'Acier, la Communauté Européenne de Défense qui, hélas a connu les vicissitudes que nous connaissons, la Communauté Economique Européenne, l'Euratom. Il était signataire aussi, bien sûr, de la Charte de San Francisco créant l'ONU. Il était seul déjà, à l'époque, parmi ses collègues, à avoir été mêlé à toutes les tentatives entreprises dans l'entre-deux guerre, afin de remettre de l'ordre dans les relations politiques et économiques entre les Etats et d'assurer enfin au monde en général et à l'Europe en particulier, un avenir de paix et de prospérité. Il a vécu les premiers tâtonnements de l'unification européenne avec le cartel de l'acier et l'initiative Briand, les premiers élans mondialistes de la Société des Nations. Il a assisté impuissant, à la destruction de ces espoirs par la crise économique à la montée des dictatures fascistes ensuite et finalement aux ravages de la deuxième guerre mondiale.

Il en a tiré pour le Luxembourg la leçon de l'échec trop répété de la politique d'isolement et de neutralité qui prétendait qu'un petit pays, pour survivre, devait se tenir à l'écart des grands afin de ne pas sombrer dans les bouleversements de leurs relations. Il a compris qu'au contraire, élément d'un tissu dont les tensions comme les fissures l'affecteraient de toute façon, même et surtout un petit pays devait s'intégrer et donc participer à un système conçu pour garantir la paix de tous dans un équilibre d'ensemble.

Participation active, bien sûr, et constructive, seule justification du respect demandé et accordé.

Son rôle de conciliateur et souvent même d'arbitre, Joseph Bech l'a donc joué tant parce que tel était son tempérament que parce qu'il était persuadé que ce devait être là la politique d'un petit pays dont pendant la première guerre mondiale l'existence même avait encore été mise en doute, qui n'avait aucun espoir de pouvoir jamais affirmer ses droits et défendre ses intérêts par une politique de puissance, et qui donc ne pouvait trouver son salut et assurer sa prospérité que dans un monde où ses voisins immédiats, ses fournisseurs et clients les plus importants, s'entendraient entr'eux et permettraient ainsi aux relations internationales, politiques, économiques et sociales de se dérouler selon des principes et selon des règles acceptés par tous et si possible sanctionnés par des traités et des institutions dont l'autorité s'imposerait aux différents Etats.

Dans cette tâche, Joseph Bech a magnifiquement réussi.

Il a courageusement dirigé le pays dans la voie de l'engagement occidental et de l'intégration européenne qui restent aujourd'hui encore à la base de notre politique étrangère. Par le rôle éminent qu'il a joué dans la réconciliation franco-allemande, il a contribué à faire redémarrer pour de bon cette fois, l'entreprise d'unification européenne et il y a assuré définitivement la place du Luxembourg.

Et ce ne fût certes pas par hasard que cette autre grande et nécessaire oeuvre de pardon, de réparation et réconciliation, entre Allemands et Is-

raéliens, ait commencée ici à Luxembourg par de premières rencontres entre dirigeants des deux pays.

Son tempérament, sa personnalité prédisposaient Joseph Bech à merveille pour tenir ce rôle. Il était profondément attaché, enraciné même dans cette terre mosellane qui depuis l'antiquité a été une terre de passage, donc tolérante et ouverte aux influences diverses qui s'y croisaient. Joseph Bech n'était pas un homme d'éclat. Il savait écouter, patiemment, observer, attendre le moment juste pour faire avancer, ne fût-ce qu'un peu le projet, la politique qui lui tenaient à cœur et qu'il poursuivait avec détermination. Sa loyauté lui valut la confiance de ses collègues qui, presque sans exception, sont devenus ses amis : Robert Schuman bien sûr et Jean Monnet, Adenauer et Hallstein, Spaak et van Zeeland, de Gasperi, Stikker et Luns et auparavant déjà Briand, Henderson, Streseman et il faudrait en citer tant d'autres. Entre combien de ceux-là Joseph Bech a-t-il établi ou rétabli, avec son charme et sa légendaire bonhomie souriante de bons rapports d'entente et de confiance ? C'est lui qui a introduit Adenauer auprès de Schuman et l'on sait à quel point cette rencontre a été cruciale pour l'Europe.

Cette loyauté, cette amitié, Joseph Bech a fait comprendre que c'étaient celles d'un petit peuple qui avait besoin de la confiance des grands et qui était disposé à honorer sa parole sans équivoque. Ce précepte-là aussi est resté gravé en lettres d'or dans notre code de conduite.

De la richesse et de l'intensité de la vie politique de Joseph Bech, j'aimerais dégager deux autres considérations qui me semblent particulièrement importantes et valables aujourd'hui encore.

Le Président Joseph Bech, je le répète, s'est souvent interrogé non sans angoisse sur la place des petits pays dans le monde et sur le rôle du sien en particulier. Quand il a commencé à s'engager dans la vie politique, comme jeune député en 1914, il a été plongé immédiatement dans l'une des plus graves crises qui aient menacé jusqu'à notre existence nationale : l'occupation par les troupes allemandes d'un pays par ailleurs déjà intimement lié à l'Allemagne par le « Zollverein » ; l'incertitude de l'avenir quand, pendant la guerre encore des tractations s'engagèrent entre alliés sur le sort qui lui serait réservé ; les difficultés après la défaite du « Reich » de nous faire entendre à Versailles alors que le pays était agité par une crise à la fois sociale, politique et dynastique.

Dans le discours d'adieu qu'il a prononcé à la séance de commémoration de la Chambre des Députés du 6 mai 1964, le Président Bech a lui-même résumé cette situation et la leçon qu'il en a tiré : « Pour le pays c'était la fin d'une époque qui avait vécu dans la foi des traités » . . . , traités, je le souligne, faits nous concernant, mais faits sans nous et qui surtout nous ont donné une idée assez précise de la relativité des garanties octroyées par des tiers. Joseph Bech continue : « En ces heures tout était remis en question ; notre indépendance même, le

maintien de notre dynastie, l'avenir économique du pays . . . La période de notre histoire nationale de 1926 à 1940 a été marquée par l'implication de plus en plus étroite de notre pays dans la grande politique internationale et la consolidation en profondeur de notre sentiment national. Jusqu'à notre admission à la Société des Nations, créée pour procurer à tous les Etats, grands et petits les garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale, nos destinées nous avaient été imposées du dehors au gré des transactions diplomatiques. Dans le monde d'après la première guerre qui a proclamé la primauté du droit sur la force, notre pays devenait maître de ses destinées. Il en prenait de plus en plus conscience et trouvait sa raison d'être dans son ambition de nous montrer dignes de cette nouvelle époque dont l'aurore pointait à l'horizon, en prouvant que le Luxembourg méritait son existence propre, non seulement par sa vitalité matérielle, mais encore et peut-être surtout par l'esprit et l'idéal de ses habitants . . . Au sein de la Communauté internationale basée sur le droit et non sur la force, les petits Etats jouaient un rôle essentiel, celui de témoins de la Justice et du Droit. »

Bref, les affaires du monde ne sont plus uniquement celles des Grands, mais n'y trouve sa place que celui qui assume risques et responsabilités d'une participation active.

La prise de conscience de notre identité nationale et l'assurance d'un destin propre vont donc pour le Luxembourg tout naturellement de pair avec notre engagement de plus en plus ferme dans les efforts internationaux de coopération et d'intégration. Le succès indéniable de cette démarche psychologique et sociologique autant que politique et économique est à la base de notre foi européenne. On comprendra dès lors, qu'ayant fait cette expérience nous ayons du mal à comprendre que des pays autrement plus grands que le nôtre et qui ont par un passé glorieux prouvé à suffisance toute la force et la richesse de leur identité nationale, aient subitement peur de perdre leur âme, si sans réticence, ils faisaient l'Europe.

La deuxième considération que je voudrais brièvement développer concerne la méthode de l'unification européenne. Maximalistes — minimalistes, intégrationnistes — nationalistes, politiciens — technocrates, et depuis peu maintenant rêveurs — pragmatistes ! Vraiment les slogans n'ont jamais manqué pour déformer et masquer une réalité qui est, je le crois, bien plus banale. Ne s'agit-il pas en effet tout simplement du débat, d'ailleurs tout à fait normal, dans une entreprise d'une telle envergure, entre ceux qui sont convaincus et veulent donc aller vite et droit au but et ceux qui ne le sont pas, soit parce qu'ils sont hésitants sinon pire et qui forcément traînent les pieds. Joseph Bech qui est l'un de ces Pères de l'Europe auxquels on arrive aujourd'hui presque à reprocher qu'ils aient eu une vision hardie de l'Europe, Joseph Bech là-encore, me semble avoir admirablement concilié la vision nécessaire au maintien du dynamisme et la pruden-

ce dans la démarche sans laquelle la mécanique risque de se bloquer.

La vision ? Je cite encore Joseph Bech s'adressant en septembre 1956, il y a plus de 20 ans, aux Grandes Conférences Catholiques à Bruxelles :

«L'Europe Unie sera nécessairement basée sur la solidarité de ses peuples. Or la solidarité sur laquelle sont fondés les pactes politiques s'est révélée trop souvent dans le passé et encore aujourd'hui comme une solidarité intermittente et fragile . . . C'est dans le rythme continu de leurs besoins matérielles de tous les jours que les peuples doivent sentir et augmenter leur solidarité.»

La méthode ? Joseph Bech se souvient : «Aristide Briand en 1929 avait déjà fait un timide essai d'Union Economique Européenne. Son projet est mort avec lui en 1932. La tentative du grand Européen que fût Aristide Briand avait une faiblesse essentielle. Elle n'osait pas toucher à la souveraineté des Etats.

Or l'Europe ne pourra s'unir, s'intégrer, se fédérer ou se confédérer que sous le signe d'une Communauté supranationale à laquelle les Etats membres délègueront la gestion d'une partie de leurs droits souverains.

On oppose à cette conception la thèse du respect de la souveraineté nationale. Comme si la souveraineté absolue des Etats grands ou petits, n'était déjà pas limitée par la souveraineté des autres Etats. En tout cas c'est un attribut de la souveraineté de pouvoir déléguer librement certains de ses droits et la gestion de certains intérêts communs à des organes communs que des Etats librement associés se donnent». Ce que Bech reproche à ceux qui refusent d'aller au-delà de la coopération intergouvernementale «c'est que trop souvent leur décision soit soumise à la règle de l'unanimité ce qui plus ou moins souvent paralyse leur action et donne à leurs débats l'importance relative de délibérations aboutissant à des résolutions et à des recommandations auxquelles les Etats membres veulent se soustraire si elles leur imposent des devoirs et qu'ils n'acceptent que si elles leur apportent des droits».

Que faire alors ? Le Président Bech rappelle que la politique est l'art du possible et que «dans les circonstances politiques qui existent actuellement dans certains pays, il n'est politiquement pas possible de réaliser d'emblée l'Europe de nos vœux». Il continue : «s'il est certain qu'à moins de périr l'Europe ne pourra plus s'arrêter sur la route qui conduit à son Union, il est aussi vrai que nous n'y pourrions avancer que par étape par petits pas, en examinant à chaque pas quelles charges maxima les ponts européens encore fragiles peuvent porter».

On ne saurait mieux décrire l'état de la Communauté aujourd'hui.

C'était pourtant après l'échec de la CED, après Messine alors que Paul Henri Spaak essayait de mettre sur pied la Communauté Economique Européenne et l'Euratom.

Est-ce donc vraiment faire preuve d'une naïveté incorrigible que de souhaiter au début de cette année pendant laquelle neuf chefs d'Etat et de

Gouvernement se rendront à Rome pour célébrer solennellement le 20ème anniversaire de la signature des traités de Rome, que nous retrouvions entre nous un minimum d'accord sur la vision de l'avenir de cette Europe, sur ce que nous voulons trouver au bout de ce chemin sur lequel nous ne pouvons avancer que pas à pas ?

Nous aiderait-il de nous souvenir, en regardant derrière nous, que nous sommes tous déjà tellement engagés dans cette voie de l'unification européenne qu'il serait non pas impossible, certes, mais très difficile et surtout très dommageable voire suicidaire pour un chacun si nous devions subitement nous arrêter ou même rebrousser chemin ?

Les succès que nous avons remportés, qu'il s'agisse de la libération de nos marchés aux échanges intracommunautaires que nous avons pratiquement achevée, du libre établissement de nos citoyens qui est en bonne voie, de l'Europe du droit que crée patiemment la Cour Européenne sans fracas mais imperturbablement comme il sied à la justice, de la place que malgré ses défauts et ses défaillances, la Communauté a prise dans le monde, tous ces succès, pour partiels et fragiles encore qu'ils soient, doivent nous démontrer que le jeu vaut la chandelle et qu'il est possible et donc nécessaire de persévérer.

Force nous est de constater que nous marquons un temps d'arrêt, pour reprendre souffle après l'élargissement, pour digérer la crise, pour reprendre goût aux progrès : adaptons, réformons revoyons les conceptions politiques marquées par le temps ou dépassées par les circonstances mais de grâce ne défaisons pas l'acquis sous couvert de pragmatisme, ne bricolons pas à gauche et à droite pour servir des intérêts particuliers voire nationalistes sans égard pour l'intérêt et la finalité communautaires.

«L'histoire ne s'arrête pas, les hommes vivent d'espérance».

Espérance justifiée et nécessaire car : «Vieles ist schon geschaffen, alles bleibt noch zu tun».

C'est bien parce qu'ils entretiennent la flamme de ces espérances et qu'ils travaillent à tout ce qui reste à faire, que le Jury du Prix Joseph Bech, que j'ai l'honneur de présider, a décidé à l'unanimité d'attribuer ce premier Prix Joseph Bech à The Rt. Hon. Mrs Shirley Williams et au Professeur Henri Rieben.

Mrs. Williams is very probably one of the few Englishmen or — women who could reasonably expect to convince me that pragmatism is not just a euphemism for really not wanting to aim very high. Throughout her political life her easy, humane and unpretentious way of listening to other people's views before finally making up her own mind and spelling out her policies has never left anyone in doubt that beneath all the charm lies the unshakable strength of firmly held convictions about what is right and what therefore should be done. Part of her very considerable success is no doubt due to the engaging warmth of her person-

ality which must make it hard for anyone to disagree with her and which certainly commands the respect and admiration of even those who do not like what she stands for. But most of it, I am sure, is due to her utter credibility.

Credibility, or rather the lack of it, is, I believe the main problem of political life today: so many words not matched by deeds, so many ideological myths adored although they no longer fit any reality, so much muddling through day after day, emphasizing the marginal and thereby losing the main trust: it's true about our internal politics, about the performance of our parliaments, of our economies, it's true about Europe.

I agree with Anthony Crosland that we had high expectations about Europe, maybe too high. The discrepancy between our solemn and ritual declarations and our actions at home and abroad is blatant indeed. But the problem about Europe is not that we talk about it, it's that we don't do it, no matter how prudently — or pragmatically. I firmly believe that we will not be able to construct a United Europe, if that is still what we wish, and carry our political forces and public opinion with us if we don't clearly spell out what it is exactly that we intend to do and then go on showing that that is indeed what we are doing.

Mrs. Williams is living proof that a political career need not suffer by holding on, to strong convictions and converting them into action, quite the contrary. She has never wavered in her support for British adhesion to the European Communities. She had never thought that European Unity was only an abstract concept, a dream for the eerie satisfaction of idealists. She believes it's basically good and sensible policy for her country, just as the Luxembourg Government, with others, was convinced that it was good and necessary policy for the Communities to have Great Britain as its full member. The Europe we want, strong, confident, peaceful and generous, a champion of political and individual freedom, would hardly be possible without Britain's contribution.

Thanks to people like Mrs. Williams, we are still set on the road to that goal — with Britain. She shares with Joseph Bech the faith in the ultimate objective; that's the policy. The rest is tactics, small steps, if that is all we can do at the moment, but leading unerringly to the goal. We have many more steps to do. I shall be proud to do them in the company of Mrs. Williams; as many as possible, I hope, already while Britain is so overwhelmingly leading Community business in the first six months of this year.

Cher Professeur Rieben,

Ces mots, ces idées, ces objectifs qui apparemment font toujours peur mais qui devraient former la trame de notre politique, vous n'avez cessé de les analyser, de les propager, de les inventer au besoin. Non content de dispenser à l'Université de Lausanne un enseignement dont la richesse intellectuelle et la rigueur scientifique sont reconnues

par tous, vous avez créé et vous continuez d'animer ce Centre de Recherches Européennes où cette aventure extraordinaire que constitue l'unification de ce continent est soumise à la critique, à la spéculation, à l'expérimentation. Vous ne souffrez pas que l'Europe reste, comme vous l'avez écrit un jour «le musée d'une longue histoire pour abriter la nostalgie de nos grandeurs passées». Alors donc vous vous engagez! Dès les travaux préparatoires à l'organisation d'un marché sidérurgique européen, vous devenez le collaborateur, l'ami de Jean Monnet, de Robert Schuman et bien sûr de Joseph Bech. Pendant 20 ans vous assurez le secrétariat administratif du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. Cet engagement, cette activité, ne vous ont pas valu que des amitiés. Vous vous écriez alors: «La Suisse dont toute l'histoire est une manifestation de la puissance créatrice et organisatrice d'un fédéralisme qui a permis non seulement de créer à notre échelle un marché commun helvétique, mais encore de faire vivre en une communauté authentique, suisses-allemands, suisses-romands, suisses-italiens et romanches, cette Suisse devrait-elle craindre de voir son principe, appliqué à l'échelle du continent, se retourner contre elle?»

Si aujourd'hui, ces craintes, non seulement en Suisse, mais dans d'autres pays européens aussi qui tout en étant tellement proches de nous, ne participent pas encore à notre effort d'intégration, si ces craintes dans ces pays se sont très largement estompées, c'est surtout grâce à l'action d'information et d'éducation que vous n'avez cessé de poursuivre avec une rare détermination et une remarquable efficacité.

Comme Mrs. Williams, comme le Président Bech, vous apportez la preuve qu'avoir des convictions ne disqualifie pas pour l'action, qu'au contraire, celle-ci ne prend tout son sens que si elle est orientée et guidée par un objectif, fût-il lointain et difficile à atteindre. En d'autres-mots, vous entretenez et nourrissez ces espérances dont vivent les hommes et vous leur montrez qu'elles ne sont pas vaines.

Permettez-moi au nom du jury du Prix Joseph Bech, au nom aussi du Gouvernement luxembourgeois que je préside, de vous dire très sincèrement toute l'admiration que j'éprouve pour l'action courageuse des deux lauréats, de les féliciter chaleureusement pour l'honneur qui leur échoit aujourd'hui et d'exprimer le ferme espoir et le souhait que ce soit un encouragement pour persévérer dans notre action commune.

Après le discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, le Prix Joseph Bech fut remis au professeur Henri Rieben et à l'Ambassadeur britannique, représentant Mrs Shirley Williams, par Monsieur Charles J. Bech, fils de Joseph Bech.

La cérémonie fut clôturée par les discours des lauréats, Monsieur Henri Rieben et Mrs Shirley Williams. Ce fut l'Ambassadeur britannique qui lut le discours préparé par Mrs Williams.

## La première réunion plénière de la Conférence tripartite

La première réunion plénière dans le cadre de la conférence tripartite Gouvernement - Patronat - Syndicats s'est tenue le 4 avril 1977 sous la présidence de M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

Y assistaient aussi M. Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, M. Robert Krieps, Ministre de l'Education Nationale, M. Jacques F. Poos, Ministre des Finances et M. Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Participaient en outre aux travaux les délégués des partenaires sociaux — patronat et syndicats — dans une composition paritaire, ainsi que des fonctionnaires des Ministères et Administrations directement concernés.

La première réunion a permis de situer les grands problèmes, d'établir le programme et la méthode de travail, d'arrêter le calendrier et de fixer l'échéance pour le dépôt des conclusions.

Il a été constaté que les travaux à entreprendre ne se substitueront pas à la mission incombant légalement à d'autres organismes comme les chambres professionnelles et le Conseil Economique et Social, mais qu'ils fourniront l'occasion de faire le point sur la base de la documentation réunie, d'actualiser et d'adapter les données recueillies, de dégager les problèmes de fond et les grands rapports, et, enfin de formuler les solutions requises.

Trois commissions ont été instituées, pour examiner les problèmes respectivement du secteur industriel, des petites et moyennes entreprises — artisa-

nat, commerce, services, banques, agriculture-viticulture — et, finalement, ceux intéressant la formation et les jeunes.

Les trois groupes seront composés paritairement à raison de trois délégués du patronat, de trois représentants des syndicats et de trois fonctionnaires, étant acquis que le recours à des experts sera chaque fois possible lorsqu'il s'agira d'analyser des problèmes particuliers ou de couvrir une multiplicité de branches économiques.

Un secrétariat sera organisé dans chaque groupe de travail. Les trois commissions seront coiffées d'un groupe de coordination, sous présidence ministérielle, auquel assisteront les présidents des groupes de travail et les délégués d'ores et déjà désignés des partenaires sociaux, le recours à des experts étant assuré.

Une double approche a été soulignée. Les groupes de travail concentreront au début leurs travaux sur la mise à jour des données fournies, clarifieront les hypothèses de départ et compléteront les données statistiques.

Une recomposition des trois groupes sera ultérieurement possible et le rôle de l'instance coordinatrice se fera plus important dans la mesure où il faudra examiner et tâcher de résoudre les problèmes essentiels inhérents à l'emploi et à la politique de remodelage et de croissance. Un calendrier strict a été établi. Les travaux des groupes démarqueront incessamment.

Le comité tripartite existant d'ores et déjà dans le secteur sidérurgique ne sera pas supplanté par la nouvelle commission «industrie».

## Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé à la population luxembourgeoise par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg le 2 janvier 1977 au début de l'émission «Hei elei, kuck elei». Radio-Luxembourg a retransmis le message de Son Altesse Royale le Grand-Duc le même jour au début de l'émission en langue luxembourgeoise «Owesmagazin». Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de fin d'année de Son Altesse Royale le Grand-Duc :

### Allocution télévisée de fin d'année 1976 de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Leif Letzeburger,

Sélen hun sech a läschter Zeit esou vill an esou urég mënschlech an technesch Problémen gestalt, wei an dësem Joer.

Weit Gebitter vun der Welt si vu schweieren, natirleche Katastrophen betraff gin. Politesch a militäresch Spannungen a Krisen bestin ongele'ist weider. Et ass net gelongen, t'Zesammenliewen tëscht



industriellen a manner entweckelten, ärmen a reichen Natiounen mei gerecht ze gestalten.

Gråd esou weineg konnt errécht gin, t'Weltwirtschaft erëm an t'Gleichgewicht ze brengen. An op dësem Plang sin och mir um Stohlsekteur, dé fir eis esou liewenswichtig ass, direkt an hårt getraff.

Mir wëssen, wivill eis Wirtschaft vum Ausland ofhénkt. Dofir gi vun der Regierung a vun de Betrieber speziell Effor'en gemächt, fir eis Positioun op frieme Märt ze stärken an nei Débouchéen opzemaachen, am Marché Commun oder an äneren Déler vun der Welt. Mir hoffen, datt sech dei Ustrengeungen zum Wuel vum ganze Land auswirken. Doniewent hun sech eis öffentlech Pouvoir'en wei eis Sozialpartner seriös bemeiht, fir t'Problémen heihém ze verrengeren, an dénen ze hellefen, dei am méschten dodurch leiden. Sie gin vun der Usicht aus, datt t'Solidariteit an eisem Land net e Wuert ass, mä eng Verpflichtung, dei ëmmer mei an Usproch geholl muss gin.

Die schwierieg Omstänn müssen eis awer net verhönnere ze versichen, weider un der Entwecklung vun eisem Land, vu sengen Strukturen an Servicer ze schaffen. Nach soll dei noutwendeg Erneuerung eis dovun ofhålen, dât, wât u Scheinern a Wertvollem aus åler Zeit verbleiw, sou weit wei meiglech ze erhålen.

Als besonnesch wichtegt Element sief och t'Erzeihong, t'Ausbildung an t'Beschåfung vun Arbechtsplätzen fir dei jong Generatioun genannt. Well sie ass et jo, dei t'Zukunft vun eisem Land représenteiert. Sie duerf dofir net vergiess gin, sou weineg wei eis Matbirger vum drëtten Alter, dei et verdengt hun, e gesecherten Liewensowend ze erwården.

Mä dât greisst Ulaies fir 1977 bleiw, a mengen Aen, eis Solidariteit. All Schichten vun der Bevölkerung, all politesch Tendenzen müssen am kommende Joer matschaffen, fir datt jiderengem am Land dezent Arbechts-, Verdengsch- a Liewensmeiglechkéten erhåle bleiwen. Nëmme da kënne mir vun eis soen, datt mir eng wirklech National Communautéit sin.

An dém Sënn wënschen ech Iech alleguer, mat menger Fra a menge Kanner, e gudd Neit Joer !

Un message de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, fut diffusé par Télé-Luxembourg le 26 décembre au début de l'émission «Hei elei, kuck elei».

Radio-Luxembourg a diffusé dans la soirée du 31 décembre 1976 un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au début du «Owesmagazin».

De son côté, Télé-Luxembourg a retransmis un message en langue française de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, le 31 décembre 1976 au début du Journal de Télé-Luxembourg.

Evoquant d'abord la crise dans laquelle est plongée une grande partie des pays du monde, Monsieur Gaston Thorn a exprimé le souhait que 1977 laisse entrevoir de nouveaux horizons de prospérité et de bonheur.

Monsieur Thorn a poursuivi : Ce n'est hélas encore, vous le savez, qu'un souhait. Rarement situation économique n'aura été autant analysée, disséquée, commentée dans ses causes et ses effets que celle dans laquelle nous nous débattons maintenant depuis deux ans déjà. Elle est particulièrement ressentie dans notre coin d'Europe où quatre pays de la Communauté mêlent si intimement leurs populations et leurs économies autour d'une industrie clé : la sidérurgie. Attaquant la substantifique moelle de notre bien-être, cette crise risque d'ébranler notre confiance dans l'avenir et en nous-mêmes. Pourtant, mieux que d'autres, nous sommes outillés pour attaquer le mal à la base, pour dépasser les revendications qui n'auraient d'autre but que de limiter les dégâts à court terme. Français, Allemands, Belges et Luxembourgeois, nous saisissons intimement que notre salut, que notre avenir ne peuvent être autre qu'euro péen. Que nous devons unir nos efforts. Au contraire, si chacun suit son penchant nationaliste, protectionniste, alors que tous nos efforts ne serviront qu'à nous affaiblir les uns les autres et à très court terme, à précipiter notre déchéance à tous.

Tous ceux qui disent le contraire, je vous prie de le croire sont de faux prophètes. Voilà pourquoi l'ambitieux projet de faire élire au suffrage universel et direct, c'est-à-dire par vous-mêmes, les membres du Parlement européen qui doit assurer la gestion démocratique de la Communauté, doit réussir. Alors que toutes les choses semblent stagner, il y a au moins cet espoir là de rendre vie et dynamisme à notre oeuvre commune. C'est dans cet esprit de solidarité nationale et européenne que je vous exprime à chacun mes meilleurs voeux de bonheur et de prospérité et de bonne santé pour 1977.

## Interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, dans «Demain le Monde»

Dans la revue «Demain le Monde» numéro 1/77, publiée à Bruxelles, a paru sous le titre «L'Europe et le Tiers-Monde» une interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview :

Celui qui est actuellement le président du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, ministre d'Etat et ministre des Affaires étrangères n'est autre que «Gaston l'Africain». Ce surnom n'est ni une boutade ni une remarque irrévérencieuse : au contraire, il est pour ainsi dire, entré dans l'histoire. En effet, alors qu'il était député au Parlement luxembourgeois et au Parlement européen, Gaston Thorn s'était fait le champion de la coopération entre l'Europe et l'Afrique. Dans ce sens, il n'est exagéré de dire que la Convention de Lomé doit beaucoup à l'attention de cet homme politique démocratique-libéral d'un des plus petits pays de l'Europe occidentale. Celui qui alors était encore étudiant en droit, militait déjà en faveur des droits des peuples du Tiers monde, s'est hissé aux plus hautes fonctions, non seulement de son pays mais encore de la Communauté internationale, puisqu'il fut président de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Mais son intérêt pour les questions internationales et de coopération au développement, le premier ministre luxembourgeois le concilie étroitement avec ses profondes aspirations européennes. Homme d'Etat convaincu de la nécessité de l'unification de l'Europe occidentale, Gaston Thorn est en quelque sorte un des meilleurs porte-paroles que l'Europe puisse trouver pour défendre ses grandes options de liberté et de civilisation aux yeux des peuples du Tiers Monde.

M. Gaston Thorn, dont l'épouse est journaliste, a bien voulu répondre à plusieurs questions, parmi lesquelles nous présentons à nos lecteurs celles qui concernent plus directement les problèmes de coopération avec le Tiers Monde.

Question: Existe-t-il, à proprement parler, une politique luxembourgeoise d'aide au développement du Tiers Monde ?

Réponse: Je crois pouvoir dire qu'à l'heure actuelle, il se dessine une politique luxembourgeoise d'aide au développement à proprement parler. Grâce à l'action d'associations privées désintéressées l'opinion publique a été sensibilisée aux problèmes du Tiers Monde. Au cours des dernières années une évolution incontestable des attitudes s'est produite et grâce à cette évolution le Gouvernement est en mesure de procéder à une augmentation globale systématique d'année en année des fonds budgétaires consacrés à l'aide au Tiers Monde. Le rythme du progrès peut ne pas apparaître comme entièrement satisfaisant, mais il n'en est pas moins méritoire étant donné que le Luxembourg traverse

une période de très grave crise économique due à la dépression du marché de l'acier.

Quelques chiffres permettent d'explicitier ce qui vient d'être dit. En 1975, l'ensemble des contributions luxembourgeoises a atteint 136.000.000 de francs soit 0,17 % du PNB. Comparé aux crédits de 1974, 109.000.000 de francs soit 0,13 % du PNB, cette progression n'est pas négligeable. En 1976, le Luxembourg atteindra probablement le chiffre de 140.000.000 de francs, soit 0,175 % du PNB. Le montant de l'aide au développement prévu pour 1977 doit se chiffrer à 171.000.000 de francs, soit 0,20 % du PNB. Tant en termes absolus qu'en termes proportionnels ces chiffres semblent modestes, mais la progression est nette et constante. Le but du Gouvernement luxembourgeois est d'atteindre dans les années 80 la proportion de 0,70 % du PNB consacrée au développement qui a été fixée comme objectif par l'Organisation des Nations Unies. A peu près le tiers des fonds mentionnés ci-dessus est consacré à des actions bilatérales et les deux tiers le sont à des opérations multilatérales. Parmi les actions bilatérales il convient de mentionner l'opération du Révérend Père Spoden au Zaïre, la mise en chantier d'un hôpital rural à Kabaya au Rwanda, le projet de financement d'un centre médical au Togo, la construction de centres d'orientation et d'hygiène familiales en Tunisie, l'accueil et la formation d'infirmières rwandaises. Sur le plan multilatéral, le Luxembourg contribue au budget de la CEE consacré à l'aide au développement (notamment au Fonds Européen de Développement), à l'Agence Internationale pour le Développement (Filiale de la Banque Mondiale), au Programme des Nations Unies pour le Développement, à l'UNICEF, etc. En outre le Luxembourg a participé à des actions de secours au bénéfice du Guatemala et du Liban.

L'aide luxembourgeoise est différente de celle de la plupart des pays industrialisés en ce sens qu'elle n'est pas liée à des spéculations politiques ou militaires ni même commerciales et qu'elle est donc réellement et totalement désintéressée.

Question: L'unification européenne, si elle se concrétise politiquement, peut-elle être un facteur d'équilibre dans le monde et, partant, se révéler bénéfique également pour les pays du Tiers-Monde?

Réponse: Avant même de répondre à la question posée, à savoir si une Europe politiquement unie sera favorable au Tiers Monde, il convient peut-être de relever que d'ores et déjà la Communauté Européenne actuelle a su faire preuve de suffisamment d'imagination et d'initiative pour être reconnue comme interlocuteur valable et privilégié des pays en voie de développement. Par l'amélioration constante de son système de préférences, par les multiples conventions qui la relient à la presque

totalité des pays en voie de développement et dont l'une des principales est la Convention ACP - CEE de Lomé, par un accroissement notable du volume de ses aides alimentaires, par le rôle moteur qu'elle a assumé lors des grandes conférences internationales consacrées au développement et notamment lors de la 4ème session de la CNUCED et lors de la CCEI, la Communauté a montré qu'elle a pris connaissance de son interdépendance avec les pays du Tiers Monde.

Elle ne se contente plus de fournir une aide au développement mais elle veut coopérer avec les pays du Tiers Monde au plein sens de ce terme. Les Etats membres de la Communauté figurent parmi ceux qui consacrent le plus de ressources au développement : Les Pays-Bas ont déjà dépassé les 0,70 % du PNB, la Belgique, le Danemark et la France veulent atteindre ce chiffre avant l'année 1980, en se conformant de la sorte aux objectifs des Nations Unies. La plupart des pays communautaires entretiennent des liens historiques avec un grand nombre de pays du Tiers Monde et ils se sentent en quelque sorte responsables de l'évolution et du développement de ceux-ci. L'opinion européenne prend de plus en plus conscience des problèmes du développement et cette évolution s'accroîtra. A peu près certainement une Europe politiquement unie, dont l'énergie ne sera plus absorbée par les rivalités internes et qui sera libre de toute crainte de domination extérieure, sera prête à consacrer des réserves encore plus importantes au développement car son génie naturel ainsi que son intérêt bien compris l'y pousseront.

Question: Chacune des grandes philosophies politiques essaie de se faire connaître dans les pays du Tiers Monde et de susciter des disciples. Dans ce sens, quel est, selon vous, l'impact actuel et futur de l'exemple démocratique dans les pays en voie de développement en Afrique entre autres ?

Réponse: Je crois connaître suffisamment de dirigeants africains pour pouvoir dire qu'ils voient dans les régimes de démocratie libérale et sociale tels que nous les connaissons à l'heure actuelle en Europe occidentale un idéal à atteindre. C'est après tout à cette école-là qu'ils ont été formés pour la plupart. Il serait cependant exagéré de s'attendre à ce que dans la situation qui est celle de leurs pays en ce moment-ci, ils puissent déjà mettre en oeuvre cet idéal. L'établissement dans des circonstances souvent difficiles d'une identité nationale, les circonstances souvent tragiques de la lutte pour leur indépendance, le rassemblement des énergies pour le développement, un sentiment souvent aigu de solitude et de faiblesse par rapport à un monde extérieur avec lequel le fossé semble s'agrandir, autant de facteurs qui ne prédisposent pas à encourager à l'intérieur du pays les mises en cause, les discussions, les rivalités qui accompagnent le processus de décision dans une démocratie pluraliste.

Une certaine incompréhension pour ces réalités n'a pas été étrangère, dans le passé, j'en suis sûr à l'influence que des pays communistes ont pu exercer dans ces pays au détriment de la nôtre. A mon sentiment toutefois cette influence communiste est une influence de puissance plutôt qu'une influence idéologique et je crois que les Etats du Tiers Monde ne seront pas lents à s'en rendre compte. J'ai la conviction, pour ma part, que les relations à la fois étroites et flexibles, solides et dynamiques que la Communauté Européenne est en train d'établir avec la presque totalité des pays du Tiers Monde permettra non seulement de contribuer puissamment au développement de ces pays, mais encore de ne pas interrompre des liens de civilisation qui, pour dater de l'époque coloniale, n'en constituent pas moins, adaptés aux réalités nouvelles, une source d'enrichissement réciproque considérable.

Propos recueillis par Francis DESSART

## Mémorial

### Mois de janvier

**Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.** — Un règlement grand-ducal du 12 janvier 1977 détermine la qualification professionnelle requise pour l'accès à la profession de conseil en propriété industrielle. (page 18)

**Ministère de l'Education Nationale.** — Un règlement ministériel du 31 décembre 1976 porte création d'un apprentissage industriel en sidérurgie. (page 26)

**Ministère des Finances.** — Un arrêté ministériel du 3 janvier 1977 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 2)

Un arrêté ministériel du 4 janvier 1977 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 4)

**Ministère de la Fonction Publique.** — Un règlement grand-ducal du 12 janvier 1977 détermine des cas d'exception ou de tempérament aux conditions

d'examen et stage pour certains fonctionnaires, stagiaires-fonctionnaires, employés et stagiaires-employés. (page 27)

**Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement.** — Un règlement ministériel du 6 janvier 1977 fixe les modalités de passage de première en deuxième année des études préparant au diplôme d'Etat d'infirmier. (page 218)

**Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.** — Un règlement grand-ducal du 18 janvier 1977 porte modification 1. du règlement grand-ducal du 24 mai 1974 portant fixation des taux de cotisation en matière d'assurance maladie par application des dispositions de l'article III, 6<sup>o</sup>, alinéas 1<sup>er</sup>, dernière phrase et 2 de la loi du 2 mai 1974 portant modification du Livre 1<sup>er</sup> du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des employés privés; 2. du rè-

glement grand-ducal du 29 octobre 1974 pris en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 22 mai 1974 modifiant la loi modifiée du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes; 3. du règlement grand-ducal du 19 décembre 1974 portant fixation de l'assiette et du taux de cotisation pour l'assurance volontaire continuée auprès des différentes caisses de maladie des salariés. (page 28)

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1977 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective du 28 septembre 1976, conclue entre la fédération des patrons-loueurs de taxis et d'autos d'une part et l'association professionnelle et de secours mutuels des conducteurs d'automobiles du Grand-Duché de Luxembourg, affiliée à la fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés et le syndicat des chauffeurs professionnels, affilié à la fédération chrétienne du personnel des transports, d'autre part. (page 220)

## Mois de février

**Ministère d'Etat.** — Un règlement gouvernemental du 25 février 1977 modifie les barèmes et indemnités prévus par le règlement grand-ducal du 18 décembre 1972 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat. (page 269)

**Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.** — Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1977 concerne l'octroi d'une aide à la consommation de beurre. (page 242)

Un règlement ministériel du 1<sup>er</sup> février 1977 fixe, pour l'année 1977, le salaire annuel de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 258)

Un règlement grand-ducal du 14 février 1977 autorise temporairement la commercialisation de certaines semences soumises à des exigences réduites. (page 259)

**Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.** — Un règlement ministériel du 27 janvier 1977 détermine les groupes des métiers auxquels sera dévolu, lors des prochaines élections, un siège dans la chambre des métiers. (page 243)

**Ministère de l'Education Nationale.** — Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1977 complète le règlement grand-ducal du 5 février 1973 portant fixation des honoraires à payer aux membres des commissions pour les examens de fin de stage dans l'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel. (page 252)

**Ministère des Finances.** — Un règlement ministériel du 11 février 1977 fixe les modalités de rembour-

sement des frais de personnel et de fonctionnement du commissariat au contrôle des banques au titre de l'exercice 1977. (page 258)

Un règlement grand-ducal du 14 février 1977 modifie temporairement le nombre des emplois des fonctions de commis technique principal et de commis technique de l'administration des postes et télécommunications. (page 259)

La loi du 14 février 1977 autorise l'aliénation, par voie d'échange, de deux terrains domaniaux sis commune d'Esch-sur-Alzette, section B et commune de Mondercange, section B. (page 266)

La loi du 14 février 1977 autorise l'aliénation, par voie d'échange, de terrains domaniaux d'une contenance de 64 a 02 ca situés à Luxembourg-Merl. (page 266)

La loi du 14 février 1977 complète la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement. (page 267)

**Ministère de l'Intérieur.** — Un règlement grand-ducal du 17 janvier 1977 modifie celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 251)

**Ministère de la Justice.** — Un règlement grand-ducal du 23 février 1977 porte modification du règlement grand-ducal du 10 janvier 1970 portant coordination du tarif des huissiers en matière civile et commerciale. (page 268)

Un règlement grand-ducal du 24 février 1977 pris en exécution de l'article 1601-5 du Code Civil. (page 268)

**Ministère des Transports et de l'Énergie.** — Un règlement ministériel du 31 janvier 1977 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs de candidats-conduc-

## Mois de mars

**Ministère d'Etat.** — La loi du 17 mars 1977 concerne l'heure légale. (page 373)

Un règlement grand-ducal du 18 mars 1977 fixe l'heure légale pour la saison d'été 1977. (page 374)

**Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur.** — La loi du 25 février 1977 porte approbation de la Convention Benelux relative aux courants et de son annexe, signées à Bruxelles, le 29 décembre 1972. (page 340)

Un règlement grand-ducal du 26 février 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 343)

Un règlement grand-ducal du 26 février 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 344)

La loi du 19 mars 1977 porte approbation de la Convention sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale, signée à La Haye, le 18 mars 1970. (page 400)

**Ministère de l'Économie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.** — Un règlement ministériel du 11 février 1977 prescrit un recensement de l'agriculture en 1977. (page 338)

Un règlement grand-ducal du 25 février 1977 concerne les prix maxima à la consommation du lait distribué de porte-à-porte. (page 340)

Un règlement ministériel du 23 février 1977 porte fixation des intérêts moratoires prévus par l'article 30 de la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans, telle qu'elle a été modifiée notamment par la loi du 23 décembre 1976 portant fusion des régimes de pension des artisans et des commerçants et industriels. (page 438)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1977 porte réglementation de la continuation de l'assurance près de la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels. (page 438)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1977 fixe les barèmes applicables pour le calcul des pensions

de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 253)

**Ministère des Travaux Publics.** — La loi du 17 janvier 1977 complète la loi du 17 juin 1976 portant limitation des accès à la voirie de l'Etat. (page 250)

Un règlement grand-ducal du 17 janvier 1977 établit les critères pour la fixation des points kilométriques délimitant les agglomérations en exécution de la loi du 17 juin 1976 portant limitation des accès à la voirie de l'Etat. (page 250)

anticipées servies par la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels. (page 440)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1977 a pour objet d'autoriser la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels à procéder elle-même au recouvrement forcé des cotisations. (page 442)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1977 modifie l'arrêté ministériel du 9 novembre 1945 concernant la procédure administrative en matière de brevets d'invention, en exécution de la loi du 30 juin 1880 et de l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1945. (page 444)

**Ministère de l'Éducation Nationale.** — Un règlement grand-ducal du 23 février 1977 concerne la composition et le fonctionnement de la commission consultative prévue à l'article 2 de la loi du 14 août 1976 déterminant les conditions de création d'établissements privés d'enseignement supérieur. (page 353)

Un règlement grand-ducal du 26 février 1977 modifie l'article 34 du règlement grand-ducal du 17 janvier 1974 concernant la formation scientifique et pédagogique et les conditions de nomination des professeurs de lettres, de sciences, de sciences économiques et sociales, d'éducation artistique, d'éducation physique et d'éducation musicale de l'enseignement secondaire. (page 354)

Un règlement ministériel du 28 février 1977 porte réglementation des indemnités revenant aux membres, experts-assessurs et surveillants des commissions de l'examen de maîtrise. (page 384)

Un règlement ministériel du 28 février 1977 porte réglementation des indemnités revenant aux membres, experts-asseseurs et surveillants des commissions de l'examen de fin d'apprentissage dans l'artisanat, l'industrie et le commerce. (page 385)

**Ministère de l'Intérieur.** — Un règlement ministériel du 25 janvier 1977 porte réorganisation du Service d'Incendie dans le Grand-Duché de Luxembourg. (page 336)

Un règlement grand-ducal du 15 mars 1977 concerne le repeuplement obligatoire des lots de pêche des eaux intérieures. (page 363)

Un règlement ministériel du 11 février 1977 fixe le programme de l'examen d'admission définitive à la carrière supérieure de l'administration des Eaux et Forêts. (page 368)

Un règlement ministériel du 3 mars 1977 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux. (page 370)

**Ministère de la Justice.** — La loi du 23 février 1977 porte modification de la loi du 17 novembre 1860 sur la formule de prestation de serment et de l'alinéa 2 de l'article 498 du code de commerce. (page 352)

La loi du 23 février 1977 modifie la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (page 352)

**Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement.** — La loi du 14 février 1977 porte abrogation de la vaccination antivariolique obligatoire. (page 339)

Un règlement ministériel du 28 février 1977 porte modification du règlement ministériel du 17 juin 1974 fixant le tarif des médicaments, modifié par règlements ministériels des 20 mars 1975, 22 décembre 1975 et 22 juillet 1976. (page 357)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1977 concerne la glace de consommation. (page 386)

La loi du 7 mars 1977 porte modification de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1952 portant abrogation de la loi du 18 mai 1902 concernant l'instruction des médecins-inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et nouvelle organisation du service des médecins-inspecteurs. (page 395)

**Ministère des Transports et de l'Energie.** — Un règlement grand-ducal du 18 janvier 1977 porte acceptation du règlement No 30 révisé, concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pneumatiques pour automobiles et leurs remorques, fait à Genève, le 1<sup>er</sup> avril 1975 et annexé à l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, fait à Genève, le 20 mars 1958. (page 274)

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1977 modifie le règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien. (page 445)

**Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.** — Un règlement grand-ducal du 30 mars 1977 concerne le statut du personnel de l'Office des assurances sociales. (page 453)

## Mois d'avril

**Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.** — La loi du 31 mars 1977 porte approbation du Protocole portant troisième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole portant troisième prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 17 mars 1976. (page 484)

**Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.** — Un règlement du Gouvernement en Conseil du 9 février 1977 complète le règlement du Gouvernement en Conseil du 28 octobre 1975 instituant une commission chargée de l'étude des problèmes du bâtiment et de la coordination des mesures à prendre en faveur de ce secteur. (page 471)

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1977 concerne les élections prévues par la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans, telle qu'elle a été modifiée notamment par la loi du 23 décembre 1976 portant fusion des régimes de pension des artisans et des commerçants et industriels. (page 491)

**Ministère de l'Education Nationale.** — Un règlement du Gouvernement en Conseil du 7 janvier

1977 porte organisation de la formation des adultes préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle (CAP). (page 468).

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1977 modifie le règlement grand-ducal du 26 juillet 1974 portant organisation des examens d'admission à l'Ecole de Commerce et de Gestion. (page 478)

**Ministère de l'Education Physique et des Sports.** — Un règlement grand-ducal du 4 avril 1977 concerne le conseil supérieur de l'éducation physique et des sports. (page 502)

**Ministère des Finances.** — Un règlement ministériel du 11 mars 1977 concerne les contingents tarifaires. (page 472)

Un règlement ministériel du 31 mars 1977 porte nouvelle fixation du tarif des frais de poursuite en matière de recouvrement des impôts, des droits d'accise ainsi que des cotisations, droits et taxes dont la perception est confiée à l'administration des contributions. (page 500)

Un règlement ministériel du 4 avril 1977 porte nouvelle fixation des frais de jaugeage d'apposition de scellés ou plombs et de surveillance des opérations de dénaturation et d'expédition d'alcool, d'eau-de-vie ou de bière. (page 501)

**Ministère de la Force Publique.** — Un règlement grand-ducal du 4 avril 1977 modifie les règlements modifiés du 10 août 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite, des sous-officiers et gendarmes et des sous-officiers et agents de police. (page 504)

**Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement.** — Un règlement grand-ducal du 19 mars 1977 détermine la composition, les attributions et

le fonctionnement du Conseil des hôpitaux. (page 477)

**Ministère des Transports et de l'Energie.** — Un règlement ministériel du 8 avril 1977 concerne l'utilisation de planeurs légers. (page 505)

**Ministère des Travaux Publics.** — La loi du 19 mars 1977 autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'un établissement pénitentiaire central à Schrassig. (page 476)

## Chambre des Députés

### Mois de janvier

18 janvier: 29<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant fusion des régimes de pension des artisans et des commerçants et industriels (no 2055). Evacuation de 5 motions. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux relative aux comourants et de son annexe, signés à Bruxelles, le 29 décembre 1972 (no 1945). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, de terrains domaniaux d'une contenance de 64 a 02 ca, situés à Luxembourg-Merl (no 2043); b) projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, de deux terrains domaniaux sis commune d'Esch-sur-Alzette, section B et commune de Mondcrange, section B (no 2044). Rapport de la commission pour la vente de domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement (no 1912). Rapport de la commission des finances et du budget.

19 janvier: 30<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi complétant la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement (no 1912). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (no 2021). Rapport de la commission

de la santé publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant abrogation de la vaccination anti-variolique obligatoire (no 2010). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale.

20 janvier: 31<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Projet de loi portant abrogation de la vaccination anti-variolique obligatoire (no 2010). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 17 novembre 1860 sur la formule de prestation de serment et de l'alinéa 2 de l'article 498 du code de commerce (no 1961). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Second vote constitutionnel.

25 janvier: 32<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi modifiant l'article 2 de la loi du 31 décembre 1952 portant abrogation de la loi du 18 mai 1902 concernant l'institution des médecins-inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et nouvelle organisation du service des médecins-inspecteurs (no 2035). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale, signée à La Haye, le 18 mars 1970 (no 2005). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique.

26 janvier: 33<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile et commerciale, signée à La Haye, le 18 mars 1970 (no 2005). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M.

Mosar au sujet du projet d'aménagement du «Domaine du Kiem» à Kirchberg.

27 janvier : 34<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le

statut des fonctionnaires entrés au service d'Institutions internationales (no 1632). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

## Mois de février

2 février : 35<sup>e</sup> séance publique. — Questions au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Dupong sur l'état actuel de l'assurance-maladie au Grand-Duché de Luxembourg.

3 février : 36<sup>e</sup> séance publique. — Interpellation de M. Jean Dupong sur l'état actuel de l'assurance-maladie au Grand-Duché de Luxembourg. — Projet de loi autorisant le Gouvernement de procéder à la construction d'un établissement pénitentiaire central à Schrassig (no 2031). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale.

9 février : 37<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Questions au

Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Pierre Werner concernant les perspectives de consolidation et de développement de l'industrie sidérurgique dans le bassin de Rodange.

10 février : 38<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Interpellation de l'hon. M. Pierre Werner concernant les perspectives de consolidation et de développement de l'industrie sidérurgique dans le bassin de Rodange. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un établissement pénitentiaire à Schrassig (no 2031). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

## Mois de mars

9 mars : 39<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question à l'ordre du jour. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant l'heure légale (no 2070). Rapport de la commission de l'économie nationale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives (no 1433). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

10 mars : 40<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Projet de loi portant approbation du Protocole fixant certaines dispositions relatives à l'Accord créant une Association entre la Communauté Economique Européenne et Malte, du Protocole financier ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 4 mars 1976 (no 2047). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole concernant la coopération commerciale et économique entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Canada ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 26 juillet 1976 (no 2048). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du se-

cond vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant troisième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole portant troisième prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 17 mars 1976 (no 2049). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur (no 2056). Rapport de la commission de l'éducation nationale. Discussion générale.

16 mars : 41<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi modifiant la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur (no 2056). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur la nationalité de la femme mariée, ouverte à la signature à New York, le 20 février 1957 (no 2003). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux à Merttert (no 2071); b) projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle



de labour dépendant du domaine curial de Nomern (no 2072); c) projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine curial de Medernach (no 2073). Rapport de la commission pour la vente de domaines de l'Etat. Lecture et vote des textes. Vote collectif sur l'ensemble des trois projets de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole (no 2039). Rapport de la commission agricole. Discussion générale.

17 mars : 42<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Déclaration sur l'état de la nation. — Projet de loi modifiant la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole (no 2039). Discussion générale.

22 mars : 43<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions au Gouvernement. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

23 mars : 44<sup>e</sup> séance publique. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

24 mars : 45<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communication. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

29 mars : 46<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi modifiant la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole (no 2039). Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel du Protocole du 13 avril 1963 concernant la création d'écoles européennes, signé à Luxembourg, le 15 décembre 1975 (no 2067). Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la transformation et au réaménagement du sanatorium de Vianden (no 2042). Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger, signée à Londres, le 7 juin 1968 (no 1958). Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel.

30 mars : 47<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation. Réponse de M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. Discussion et vote des motions.

## Mois d'avril

26 avril : 48<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention sur la délivrance de brevets européens, signée à Munich, le 5 octobre 1973 (n<sup>o</sup> 2032) b) projet de loi portant approbation de la Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention, signée à Strasbourg, le 27 novembre 1963 (n<sup>o</sup> 2033); c) projet de loi portant a) approbation du Traité de coopération en matière de brevets, fait à Washington, le 19 juin 1970, b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets (n<sup>o</sup> 2059). Rapport de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'économie nationale et des classes moyennes. Discussion générale. Lecture et vote des textes des trois projets de loi sous rubrique.

27 avril : 49<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention sur la délivrance de brevets européens, signée à Munich, le 5 octobre 1973 (n<sup>o</sup> 2032); b) projet de loi portant approbation de la Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention, signée à Strasbourg, le 27 novembre 1963 (n<sup>o</sup> 2033); c) projet de loi portant a) approbation du Traité de coopération en matière de brevets, fait à Washington, le 19 juin 1970, b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets (n<sup>o</sup> 2059). Votes séparés sur l'ensemble des trois projets de loi par appel nominal

et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel au Protocole du 13 avril 1962 concernant la création d'écoles européennes, signé à Luxembourg, le 15 décembre 1975 (n<sup>o</sup> 2067). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification du statut du personnel de la caisse de pension et de la caisse de maladie agricoles (n<sup>o</sup> 2023). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole (n<sup>o</sup> 2039). Discussion et vote des motions. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge, 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance (n<sup>o</sup> 2037). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale.

28 avril : 50<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge, 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance (n<sup>o</sup> 2037). Discussion générale.

# Le Mois en Luxembourg

## Mois de janvier

### Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Le 5 janvier 1977, Monsieur Etienne Knoops, ministre belge du Commerce Extérieur, a fait une visite à Luxembourg, où il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Les 6 et 7 janvier 1977, Monsieur le Dr Joaô Lima, Secrétaire d'Etat à l'Emigration de la République Portugaise, a effectué une visite à Luxembourg. Après des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Joaô Lima, Secrétaire d'Etat à l'Emigration du Portugal, et Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, ont signé un protocole modifiant l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Portugaise relatif à l'emploi de travailleurs portugais à Luxembourg.

Une session du Parlement Européen s'est déroulée du 10 au 14 janvier 1977 à Luxembourg. Au cours de cette session, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes, présenta aux parlementaires la nouvelle Commission tandis que le nouveau Président du Conseil des Communautés Européennes, Monsieur Anthony Crosland, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume-Uni, précisa le programme de travail du Conseil pour le premier semestre 1977.

Le 14 janvier 1977, le comité exécutif de la Fondation Paul Finet s'est réuni à Luxembourg. Il a adressé un message de félicitation à son nouveau président, Monsieur Henk Vredeling, vice-président de la Commission des Communautés Européennes, et exprimé sa reconnaissance à Monsieur Jean Monnet qui a remis à la Fondation le montant du Prix Adolph Bentinck, prix qui lui avait été décerné. Le comité a examiné 470 dossiers et attribué 324 aides financières pour un montant global de 2 695 000 fr. Depuis la création de la Fondation en 1965, 6 315 aides financières d'un montant total de 51 975 000 fr ont été accordées à des enfants de travailleurs décédés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Grâce à ces aides 1 741 boursiers ont pu ainsi terminer dans les meilleures conditions leurs études professionnelles, secondaires ou universitaires.

Du 17 au 19 janvier 1977, Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, a visité aux Pays-Bas différents établissements d'enseignement technique et professionnel et a discuté avec les experts hollandais l'influence de la création de la «Middenschool» sur l'enseignement professionnel.

Le 19 janvier 1977, Monsieur Anthony Wedgwood-Benn, Ministre de l'Energie du Royaume-Uni, a rendu visite à Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Energie, en vue de préparer les délibérations au sein des Conseils des Ministres de l'Energie des Communautés Européennes.

Le 21 janvier 1977, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, a visité la Compagnie Générale de la Céramique du Bâtiment «Cérabati» à Wasserbillig.

Le 31 janvier, Monsieur Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a participé à Londres à une réunion des ministres des Affaires Etrangères des Neuf (coopération politique).

### Congrès, séminaires, colloques

Le 21 janvier, la Fédération de la Fonction Publique Européenne se réunit en congrès ordinaire au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, pour discuter surtout des directives à donner à l'action syndicale pour 1977.

L'Association Luxembourgeoise contre le bruit invite le 28 janvier à une séance commémorative, placée sous le protectorat de M. Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement au Théâtre municipal de Luxembourg, au cours de laquelle le professeur Dr. med. Werner Klosterkötter, président du «Deutschen Arbeitsring für Lärmbekämpfung» parle sur le thème : «Lärm und Gesundheit»; M. Jan van den Eijk, ingénieur d'acoustique à l'Institut des sciences d'hygiène pour l'environnement de Delft, parle sur «Neuere Entwicklung der niederländischen Gesetze und Verordnungen zum Kampf gegen den Lärm», et enfin le Dr. Karl Heinz Troxler, membre de la direction du Service de Santé Publique de Zurich, parle sur le sujet : «Lärmbekämpfung : Politik im Kanton Zürich». Une allocution de Mme Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg suivie d'un vin d'honneur offert par le Collège échevinal, clôture cette séance commémorative.

### Conférences, Soirées littéraires

Le 6 janvier a lieu à l'Ecole de Commerce et de Gestion à Luxembourg une journée d'information sur le monde des banques, organisée par l'Association belge des Banques, en collaboration avec l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg. Après un discours d'introduction du directeur de l'Ecole de Commerce et de Gestion, M. Pierre Kayser, et la présentation de films en couleur sur la création de la monnaie, M. Baisir de

L'Association belge des Banques, invite les assistants et élèves à visiter l'exposition sur l'histoire de la Monnaie et de la banque; les dépôts et crédits bancaires; les opérations sur titres; la location de coffres-forts et les opérations de change.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 7 janvier une soirée de lecture avec les auteurs luxembourgeois Nic. Weber et Robert Gliedner.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg, Jeannot Metzler donne le 10 janvier une conférence sur le sujet: «Pelle mécanique et spatule — Sauvetage et recherche archéologiques en 1976».

Le même jour a lieu au Centre culturel français à Luxembourg une conférence donnée par M. Charles Dédéyan, professeur à la Sorbonne sur le thème: «François Mauriac, romancier catholique».

Dans le cadre des cours et séminaires d'archéologie et d'histoire ancienne, le professeur Jean-Jacques Beck donne les 11, 18 et 25 janvier au Centre Universitaire de Luxembourg un cours sur «Orolaunum»/Arlon.

Le 14 janvier a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence sur la protection de l'environnement au Grand-Duché de Luxembourg avec les orateurs MM. Josy Barthel et Paul Weber.

Au Centre culturel français à Luxembourg Serge Well raconte le 14 janvier son raid solitaire de 24.000 km à moto de Luxembourg à Kathmandou qu'il illustre avec des diapositives.

«Satz ohne Sätze»? — «Druck ohne Drucker»? — «Der Computer in der Druckindustrie» sont les thèmes des conférences qui sont données le 15 janvier à Luxembourg dans la Chambre des Métiers, et organisées par le Cercle graphique luxembourgeois.

M. A. Hary donne le 17 janvier à Luxembourg une conférence sur le sujet: «Théories récentes sur la genèse des Alpes».

Le 18 janvier, G. de Boe, du Service National des Fouilles de Bruxelles donne à Luxembourg une conférence sur «Les fouilles de la villa romaine de Haccourt».

Le même jour, le professeur Eckenfelder de l'Université Vanderbilt, auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'épuration des eaux, parle à Luxembourg sur les nouveaux développements dans ce domaine.

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg le professeur Norbert Thill donne une conférence-projection sur le sujet: «Châteaux et demeures historiques du Luxembourg».

Au Centre Culturel A.S. Pouchkine à Luxembourg a lieu le 18 janvier une rencontre avec Serge Zeyons, journaliste et écrivain français, qui parle de son livre: «La maison du sergent Pavlov».

L'Association des femmes libérales de Luxembourg invite à une soirée documentaire sur la Chine d'aujourd'hui. Des exposés sont présentés par MM. les députés Robert Prussen, Jos. Eyschen et Frank Wolff.

Une conférence-débat avec Guy Bernard, membre de l'Institut Français des Experts-Comptables a lieu à Luxembourg le 20 janvier sur le thème: «Les sociétés holding au Grand-Duché de Luxembourg, aspects juridiques, fiscaux et comptables».

Le professeur Norbert Thill donne le même jour au Lycée classique d'Echternach une conférence-projection sur la culture et le folklore en Egypte.

La Ligue luxembourgeoise pour la protection de la vie invite le 21 janvier au Théâtre municipal de Luxembourg à une conférence-débat avec les Dr. A. Betz «Généralités et bases théoriques des vaccinations», Dr. C. Conter «Le calendrier des vaccinations»; le Dr. J. Kohl «Le problème de la rage» et le Dr. A. Lamesch «Le tétanos», avec présentation d'un film sur le tétanos.

A la Maison de Cassal a lieu le même jour une conférence donnée par M. Eric J. Schiltz, qui parle du compositeur autrichien Hugo Wolf.

A Dudelange, M. Raymond Weiller, numismate au Musée de l'Etat, donne le 21 janvier à l'Hôtel de Ville de Dudelange une conférence avec projection de diapositives sur «Les trouvailles monétaires du Mont-Saint-Jean».

Sur invitation de la «table ronde», le député Frank Wolff donne le 22 janvier à Diekirch un exposé sur la République populaire de Chine.

La bibliothèque du Centre universitaire de Luxembourg vient de recevoir un don de 170 ouvrages offerts par le séminaire de recherche allemand de Bonn/Bad Godesberg, en présence de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, S.E. Monsieur H.W. Meyer-Lohse.

Au Centre culturel français à Luxembourg, le professeur Raymond Poidevin, Directeur du centre de recherche «relations internationales» à Metz, donne le 27 janvier une conférence sur le thème: «Aux origines de la réconciliation franco-allemande».

La Bibliothèque Thomas-Mann invite le 28 janvier à une conférence donnée à la bibliothèque Nationale à Luxembourg par Theodor Weissenborn sur le sujet: «Sprache als Waffe, oder können Literaten die Gesellschaft verändern?».

Le même jour, le professeur W. Gitter, doyen de la faculté de droit de l'Université de Bochum donne à Luxembourg une conférence sur le thème: «Die Entschädigung der Minderung der Erwerbsfähigkeit durch die Soziale Sicherheit».

A Dudelange, Mme Léa Kremer-Vezzani, président des Amis de l'Université Italienne pour Etrangers de Pérouse, donne le 28 janvier une conférence en langue italienne sur «L'Umbria, cuore verde d'Italia».

Le 30 janvier, le Dr. Jacques Stibbe, président de la Fédération royale des cercles philatéliques de Belgique donne à Luxembourg une conférence avec documentation sur «les entiers postaux (cartes postales, etc.) du Grand-Duché de Luxembourg».

## **Théâtre, cinéma, spectacles**

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté le 4 janvier le célèbre Brasil Tropical.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 5 janvier une représentation de l'opérette «Maske in Blau» de Fred Raymond.

Les 7, 8 et 9 février les «Productions du Châtelet, Nick Varlan» donnent au Théâtre municipal de Luxembourg, une représentation de l'opérette «Pêcheur d'Etoiles» d'Alain Vanzo.

Exploration du Monde présente le 10 janvier à Rodange, le 11 à Esch-sur-Alzette et les 12 et 13 à Luxembourg, le film «Kenya, splendeur sauvage» de Jean-Claude Berrier.

«Les compagnons de l'Horticulture» donnent le 11 janvier au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce «Rosenkrantz et Guildenstern sont morts» de Tom Stoppard.

Le Ballet du Rhin de Strasbourg présente le 13 janvier au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette «Le lac des cygnes» de V.P. Begistshev; musique de P. Tchaïkovsky.

A Luxembourg, Ali Wintersdorff, moniteur du Groupe Alpin luxembourgeois donne le 14 janvier à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur le thème : «Synthese einer Bergtour».

L'ensemble théâtral du «Escher Liewensfro'» donne le 15 janvier au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, une première représentation de la comédie «Den Horrbock» de René Weimerskirch.

A Differdange a lieu une soirée le même jour avec Serge Jaroff et la chorale des cosaques.

Le 17 janvier est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg un spectacle avec musique-stéréo par le Club Multivision de Luxembourg sur «La Finlande, vacances insolites».

Dans le cadre du cinéma d'art et d'essai est présenté le 18 janvier au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le film «La Guerre est finie» d'Alain Resnais, avec Yves Montand.

Le 20 janvier a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la première du spectacle «De Bretzert», nouvelle pièce de Norbert Weber et présentée par l'ensemble du «Théâtre Ouvert Luxembourg».

Le 21 janvier sont projetés au Centre culturel français à Luxembourg les courts métrages suivants réalisés par le groupe de cinéastes amateurs A.F.O. : «La Fleur», «Haut-Koenigsbourg», «La Loterie» et «Le Contrat».

A Luxembourg est projeté le même jour un film commenté par l'ingénieur diplômé allemand M. Diether Fuchs, chef d'opération des travaux de sauvetage des monuments d'Abou Simbel, intitulé : «Pharao muss wandern» - Rettung der beiden Felsentempel von Abou Simbel, unter Berücksichtigung der menschlichen, archäologischen und technischen Aspekte des Unternehmens.

Le 22 janvier, au Théâtre municipal de Luxembourg, a lieu une soirée chants populaires portugais, avec entre autres M. Peçanha, Quim, Travessa, Zé Vinhena.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 23 janvier une représentation de l'opéra «Hänsel und Gretel» de Humperdinck, donnée par le «Pfalztheater Kaiserslautern».

A Hesperange, l'ensemble théâtral de la chorale «Eintracht im Thale» présente le même jour «De Monny Batty» de Jean-Pierre Kemmer.

Le 24 janvier sont présentés au Musée de l'Etat trois films en couleurs commentés en langue allemande, intitulés : «Das Rosenkranzfest» de Albrecht Dürer, ensuite «Adalbert Stifter» et «Oskar Kokoschka».

Le «Schweizer Tourneetheater» donne les 25 et 26 janvier au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la comédie «Der Färber und sein Zwillingsbruder» de Johann Nestroy.

La Cinémathèque Luxembourg présente le 27 janvier à Luxembourg le film italien «Il momento della verità» de Francesco Rosi.

L'ensemble théâtral «Diddelinger Theaterfrënn» donne les 29 et 30 janvier à Dudelange une représentation de la pièce «D'Jonggesellekëscht» de Alain Atten.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présenté le 30 janvier un grand gala de Music-Hall avec Mouloudji et ses musiciens.

Le 31 janvier et les 1er et 2 février le «Badisches Staatstheater Karlsruhe» donne au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de l'opéra «Die Zauberflöte» de Wolfgang Amadeus Mozart.

La Bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg présente le 31 janvier à l'occasion du 80e anniversaire de l'écrivain Carl Zuckmayer, le film «Des Teufels General».

## **Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales**

Le 6 janvier est donné en l'église paroissiale de Limpertsberg un concert spirituel avec le concours du chœur mixte «The Singing Buccaneers» du Baptist College de Charleston en Caroline du Sud.

Le 9 janvier est présenté à Luxembourg «The Beatles Revival Band».

Le même jour, les Amis de l'orgue de Saint-Michel invitent au concert d'orgue donné par André Isoir, célèbre organiste français.

A Ettelbrück le duo Galen - Nimax donne le même jour un concert de musique de chambre à l'Hôtel de Ville.

Dans le cadre des Soirées de Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 14 janvier au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Jean-Pierre Jacquilat et avec le concours du soliste Alexander Slobodianik, piano.

Le Jazzclub de Luxembourg présente le même jour à Luxembourg Philly Joe Jones et son ensemble.

Les Amis de la Musique de Chambre invitent le 15 janvier au château de Wiltz au récital du jeune pianiste soviétique Alexander Slobodianik.

En l'église paroissiale de St-Jean à Luxembourg-Grund a lieu le 16 janvier un concert spirituel donné par les chorales réunies de Diekirch et d'Ettelbrück, sous la direction de Jos. Kinzé, avec au programme la cantate de Jos. Kinzé et François Frising «Die Suchenden».

Le Jazzclub Luxembourg présente le 21 janvier l'ensemble «Riot» avec le trompettiste Ulli Beckerhoff.

Le 22 janvier, le «Janacek-Quartett» de Brno donne un concert de musique de chambre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

L'ensemble «Les jeunes musiciens» donne le 23 janvier en l'église décanale de Bettembourg un concert avec l'oeuvre «Requiem» de W.A. Mozart, sous la direction de Jos. Kinzé.

L'orchestre d'harmonie de la musique militaire grand-ducale donne le 26 janvier un concert de gala au cercle municipal de Luxembourg avec le concours des chœurs mixtes de Steinfort-Kleinbettingen, Strassen et Walferdange.

L'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 27 janvier à Schifflange un grand concert sous la direction d'André Girard.

Aux Jeunesses Musicales, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 28 janvier au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction d'André Girard et avec le concours du soliste Georges Mallach, violoncelliste.

A Dudelange, le «Arbechter-Gesang- a Mandolineverein» donne le 30 janvier un concert à la Maison syndicale.

## Foires et expositions

Le 3 janvier a lieu à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg le vernissage d'une exposition organisée à l'occasion du 100e anniversaire de la mort et du 150e anniversaire de la naissance du poète national de langue luxembourgeoise, Michel Rodange.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 4 janvier l'ouverture d'une exposition commémorative de Foni Tissen 1909-1975.

Le peintre et restaurateur Mario Maccatrozzo expose ses oeuvres à partir du 8 janvier à la Galerie Marly à Luxembourg.

Le 9 janvier a lieu à Echternach le vernissage d'un grand salon d'art photographique en multivision avec la participation de 27 sociétés photographiques internationales de Belgique, d'Allemagne, de France et du Luxembourg.

Rémy Lafaye expose ses compositions abstraites à partir du 11 janvier au Centre culturel français à Luxembourg.

La Galerie des Arcades à Luxembourg expose à partir du 14 janvier les oeuvres récentes d'Alain Bonnefoit; la Galerie Horn expose les oeuvres de Mathias Gessinger et Jean Goedert, un aventurier de la peinture, présente ses tableaux à partir du même jour à la Galerie «Le Hibou».

Le 15 janvier a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition des peintures à l'huile de l'artiste japonais Tokuhiko Kitakatsu.

Gust. Didier expose ses peintures récentes à partir du même jour à la Galerie Saint-Michel. A la Galerie Bruck à Luxembourg et à Echternach sont exposées 15 affiches en couleur d'artistes internationaux créées en rapport avec 1977, année des prisonniers politiques.

Au Club du Parlement européen à Luxembourg a lieu le 17 janvier l'ouverture d'une exposition de peinture de Roger Lauwers.

Le Ministre des Affaires Culturelles invite le 21 janvier au Musée de l'Etat à l'inauguration de la rétrospective du peintre Vieira Da Silva, oeuvres de 1931 à 1975.

La Galerie Charles München expose à partir du même jour des gravures de l'artiste Sovàk et l'artiste italienne Komal présente ses dessins de géométrie poétique à la Galerie Marly à Luxembourg.

Joséphine Scheer-Guelff expose à partir du 24 janvier à la Bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg un ensemble de scènes de ballet et d'icônes.

Au Centre culturel français à Luxembourg a lieu le 28 janvier le vernissage de l'exposition de tapisseries d'Aubusson, d'après les cartons de Caly et Perrot.

Le «Goethe Institut» de Munich expose à partir du 29 janvier au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette des photos, des textes et des graphiques du dadaïste Hans Richter.

## Commémorations, Divers

Au siège de l'Union Economique Benelux à Bruxelles est présentée le 14 janvier, en présence de nombreux invités des trois pays, la brochure Benelux «Artisanat de création et architecture» donnant un aperçu de la relation entre l'architecture et les arts plastiques.

L'assemblée générale de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes a eu lieu le 20 janvier à Luxembourg. L'assemblée a admis les membres suivants: Klaus Brill (RTL), Danielle Fonck (Tagblatt), Bob Jaans (Revue), Josiane Kartheiser (Journal), Hubert Loutsch (Républicain Lorrain), Rob Roemen (Journal), Peter Schöne (RTL), Hartmut Schröter (RTL). Lors des élections pour le conseil d'administration les membres suivants ont été élus: Lucien Gretsche, Jos Lorent, Lucien Thiel, Fernand Weides, Yolande Wilwers.

Le 28 janvier s'est déroulée à Montigny-les-Metz la 6e rencontre des parlementaires et élus locaux de la grande région Sarre-Lorraine-Luxembourg, organisée par l'Institut de coopération régionale dans les régions frontalières intracommunautaires (IRI) sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire.

Le 30 janvier a eu lieu à Hollerich une cérémonie commémorant le massacre de 90 Luxembour-

geois enrôlés de force, fusillés à la prison de Sonnenburg (Slonsk) en 1944. La section des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme a déposé à cette occasion des fleurs devant le Monument de la Déportation Civile et Militaire.

A Steinsel s'est déroulée le même jour une cérémonie commémorative à l'occasion du 25e anniversaire du décès de Monsieur Joseph Hansen, profes-

seur de littérature française. Cette commémoration fut clôturée par une séance académique au cours de laquelle Monsieur Robert Daleiden, bourgmestre de Steinsel, présenta les conférenciers suivants : MM. Alphonse Arendt et Henri Koch-Kent ainsi que MM. Jacques Hansen et Philippe Noesen qui récitèrent des passages de l'oeuvre littéraire de Joseph Hansen.

## Mois de février

### Relations extérieures — Communautés Européennes, Parlement Européen

Une période de session du Parlement Européen s'est déroulée du 7 au 11 février 1977 à Luxembourg. Au cours de cette session, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes, a présenté le programme de travail de la nouvelle Commission pour 1977.

Le 10 février 1977, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu un entretien avec Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes.

Le même jour, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, a reçu Monsieur André Rossi, Ministre français du Commerce Extérieur, pour s'entretenir avec lui notamment sur les problèmes intéressant les échanges entre les deux pays.

Le 24 février 1977, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, a reçu Monsieur Kisiel, Ministre des Finances de la République Populaire de Pologne. Monsieur Kisiel fut également reçu par Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances.

Le même jour, la Commission mixte de l'Accord sur la coopération économique, industrielle et technique entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la République de Pologne a tenu une session spéciale à Luxembourg.

A la troisième Conférence des Directeurs d'Administration Pénitentiaire des Etats membres du Conseil de l'Europe qui a eu lieu à Strasbourg du 28 février au 2 mars 1977, le Luxembourg était représenté par Monsieur Alphonse Spielmann, avocat général, délégué du procureur général d'Etat pour l'administration pénitentiaire.

Le 1er février 1977, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a remis à Monsieur Jean Monnet, premier président de la Haute Autorité de la CECA, le diplôme de «Citoyen d'honneur de l'Europe». Ce titre avait été conféré à Monsieur Jean Monnet par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté européenne réunis en Conseil européen à Luxembourg les 1er et 2 avril 1976. La cérémonie de la remise du diplôme a eu lieu au domicile de Monsieur Jean Monnet à Houjarray Monfort-L'Amaury.

### Congrès, séminaires, colloques

Les 3 et 4 février a lieu au bâtiment Robert Schuman au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg une réunion d'experts en matière de documentation et de recherche parlementaire, sous la présidence de M. H.R. Nord, secrétaire général du Parlement européen et avec la participation d'une quarantaine de hauts fonctionnaires et d'experts du Parlement européen et des parlements des neuf Etats membres des Communautés européennes.

Le 9 février se réunissent à Luxembourg les responsables du Comité Social-Démocrate européen venant d'Allemagne fédérale, d'Espagne, de France, du Luxembourg et des Pays-Bas pour discuter de l'évolution des relations entre le comité de coordination social-démocrate européen et des partis et organisations apparentés en Europe occidentale; de questions concernant les élections européennes qui pourraient avoir lieu en 1978; des préparatifs en vue des élections législatives qui auront lieu en Espagne et aux Pays-Bas et enfin d'un rapport concernant l'évolution des travaux en vue de la création de l'Union sociale-démocrate SDU (R.F.A.).

### Conférences, Soirées littéraires

Le docteur M. J.P. Deschamps, Chef de Clinique de Médecine Infantile à l'Université de Nancy donne le 4 février au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence sur le sujet : «Grossesse et Maternité chez l'Adolescente».

Les Conférences Académiques de Luxembourg invitent le 5 février à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg à une conférence donnée par M. Pierre Grégoire, Président des Conférences Académiques sur le thème : «L'écrivain croyant et l'Histoire».

A Luxembourg a lieu le même jour une Journée d'Etudes avec le Père J.P. Lintauf, directeur du Centre St-Dominique à l'Arbresle sur le sujet : «La foi chétienne et la religion».

Les Associations de Parents d'Elèves des divers établissements d'enseignement de Luxembourg invitent le 5 février à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg à une table ronde ayant pour thème les problèmes de l'Ecole Globale et ses conséquences sur la vie sociale, scolaire, familiale et affective.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le 7 février une conférence donnée par M. Joseph-Emile

Muller sur les chefs-d'oeuvres réalisés par Rembrandt dans le domaine du dessin et de la gravure.

Le même jour Mlle Rézy Wachter donne à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur le Mexique et le Guatemala, marchés indiens.

Le 8 février Rolf Sudbrack, modérateur à la radio sarroise, donne à la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg une conférence musico-littéraire intitulée : «Kunstfiguren-Mörke und die Musik».

Le même jour a lieu au Centre culturel A.S. Pouchkine à Luxembourg, une soirée de Contes russes aux chandelles avec le concours de Tun Deutsch et de Rosemarie Kieffer.

Au Centre Universitaire International de Luxembourg, le professeur M. Hans Bögli de l'Université de Lausanne, directeur du Musée romain d'Avenches, donne le 8 février une conférence sur «Aventicum, capitale de la civitas».

L'Association pour l'éducation permanente organise un premier cycle d'études à Luxembourg au cours duquel M. Alain Atten parle le 9 février sur le thème : «Le parler luxembourgeois : la situation dialectale au Luxembourg vers 1900»; le 16 février M. Michel Schmitt conféra sur les aspects de l'Art luxembourgeois au XIXe siècle; M. Gilbert Trausch donne le 23 février une conférence sur les partis politiques et groupes de pression au Luxembourg depuis les origines à nos jours et enfin M. Christian Calmes parlera le 2 mars sur les causes profondes de la crise dynastique et constitutionnelle de 1918-1919.

Au Centre culturel français à Luxembourg, le professeur Gérard Baudry donne le 10 février une conférence sur le thème: «L'apport de Teilhard de Chardin à la théologie».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu le même jour une conférence-débat sur le thème de la future école globale à introduire dans notre pays, donnée par M. Fr. Hierzig, instituteur, secrétaire général de l'Association des Instituteurs Réunis du Grand-Duché.

La section locale de l'Union des femmes italiennes invite le 10 février à Differdange à une conférence donnée par le sénateur de Rome Mme Vera Scuarzchialupi, sur le thème : «Les problèmes des femmes émigrantes au Luxembourg».

A Walferdange a lieu le même jour une soirée culturelle au cours de laquelle M. Alfred Steinmetzer, inspecteur aux Musées de l'Etat et M. J.P. Koltz, ingénieur, parlent sur «Les châteaux et châteaux-forts luxembourgeois peuvent-ils être sauvés?».

Le 11 février le professeur Dr. med. Gerd Biermann donne au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence sur le sujet : Macht die Schule unsere Kinder krank?».

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 11 février une conférence-débat sur le thème : «Si tu veux la paix, défends la vie» avec comme modérateur M. Pierre Grégoire, président des Conférences Académiques de Luxembourg.

Le docteur Aurelio Peccei, fondateur du Club de Rome, donne le 14 février à la bibliothèque Nationale de Luxembourg une conférence sur le sujet : «Quels horizons pour l'Humanité?». Les alternatives du futur selon le Club de Rome.

Monsieur François Visine, Président de la Fondation du Mérite Européen, donne le même jour une conférence au Foyer Européen à Luxembourg sur le sujet : «L'Europe et sa sécurité».

Au Centre culturel français, l'écrivain Pierre-Jakez Helias, professeur à l'Université de Brest donne le 16 février une conférence sur son livre : «Le cheval d'orgueil, essai d'analyse d'une civilisation populaire par l'un de ses fils».

Le même jour le docteur Jean Goedert donne à Luxembourg une conférence sur «Le nouvel hôpital municipal».

Le 17 février le professeur M. Mosinger, professeur à la Faculté de Médecine de Marseille, donne à Luxembourg une conférence sur le thème: «Vaincre le cancer».

Robert Stoffel qui a parcouru l'Amérique du Sud avec un groupe de jeunes Français raconte cet épopée le 17 février au Centre culturel français à Luxembourg.

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg l'écrivain allemand Max von der Grün donne le 18 février lecture d'extraits de ses propres oeuvres.

Le 24 février M. Paul-Henri Meyers, Conseiller de Gouvernement, donne à Luxembourg une conférence sur le sujet : «Die Folgen der absinkenden Geburtenzahlen für Erziehung, Wirtschaft, Sozialfürsorge und Gesamtplanung Luxemburgs. Ist Bevölkerungspolitik gleich Familienpolitik? Forderungen für eine luxemburgische Bevölkerungspolitik».

L'oeuvre d'Orient - Luxembourg invite le 25 février à une conférence donnée à Luxembourg par le professeur Demetrios Théraios du centre orthodoxe du patriarcat oecuménique de Chambésy/Genève, sur le sujet : «Vers le concile de l'église orthodoxe. Problèmes et perspectives».

Mme Hildegard Goss-Mayr du comité international pour la réconciliation donne le même jour une conférence à Luxembourg sur le sujet : «Grundlagen der Gewaltlosigkeit».

A partir du 28 février M. J.P. Zahlen, Directeur du Corporate Planning de l'ARBED et professeur de statistique mathématique au C.E.S.D. de Paris, donne au Centre Universitaire International à Luxembourg un cycle de huit conférences sur «Les Equations aux différences finies».

Le 28 février la société des Naturalistes donne à Luxembourg une conférence sur le sujet : «Analyse hydrobiologique de l'étang «Steinransch» à Dudelange».

## **Théâtre, cinéma, spectacles**

Les 2 et 3 février a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce «Armer Mörder» de Pavel Kohout.

Les mêmes jours les «Comédiens du Dimanche», groupe théâtral du Lycée Robert-Schuman à Luxembourg présente au Théâtre municipal, la pièce de Daniel Ceccaldi d'après Calderon de la Barca : «Mais qu'est-ce qui fait courir les femmes, la nuit à Madrid».

Au Centre culturel français à Luxembourg est présenté le 3 février le film de Jean Renoir «Le crime de Monsieur Lange», précédé d'un court métrage concernant Mme Dienesch, Ambassadeur de France à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu les 4 et 5 février une représentation de la pièce «L'autre valse» de Françoise Dorin par les Galas Kar-senty-Herbert.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée le même jour la pièce «Armer Mörder» de Pavel Kohout.

Au Lycée classique de Diekirch est présentée en première la tragi-comédie «D'Physiker», pièce de Friedrich Dürrenmatt, adaptée, arrangée et traduite en luxembourgeois par un groupe de jeunes étudiants, intitulé «Scène libre du Luxembourg».

Les 8 et 9 février a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation du ballet «Nederlands Dans Theater».

Le 8 février a lieu «Am Keller», une nouvelle salle aménagée au Théâtre municipal de Luxembourg, par le «Stadttheater Trier» une présentation des pièces «Audienz» de Vaclav Havel et «Ver-nissage».

A Gasperich sont présentés le 11 février le film «Der Schinderhannes» et le 12 février «Des Teufels General» de Helmut Käutner suivant les pièces de théâtre de Carl Zuckmayer.

Le Théâtre Populaire de Reims donne le 12 février au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation des deux pièces «Huis Clos» et «La Putain Respectueuse» de J.P. Sartre.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu les 13, 14 et 15 février une représentation de l'opéra «Der Liebestrank» de Gaetano Donizetti, par le «Nationaltheater Mannheim».

Exploration du Monde présente le 14 février à Rodange, le 15 à Esch-sur-Alzette et les 16 et 17 février au Théâtre municipal de Luxembourg le film en couleur «L'Amérique des Peaux-Rouges», réalisé et présenté par Jean Raspail.

Au Centre culturel A.S. Pouchkine à Luxembourg est projeté le 15 février le film «L'enfance de Gorki» tourné par Marc Donskoi.

Le 16 février la compagnie Tirso de Molina de Madrid interprète au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce «La Decente» de Miguel Mihura, en langue espagnole.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu les 25, 26 et 27 février une représentation de la pièce de Molière «Le Misanthrope» par les Galas Kar-senty-Herbert, Paris.

Le Théâtre du Centaure présente le 25 février au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce «Tata ou de l'éducation» de Jacques Borel.

Le même jour a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée de danse et de musique indienne avec Anila Makhijani et un groupe de musiciens indiens.

A Differdange, «l'Union Amicale et Theaterfrënn» présentent le 26 février en première la Revue «Riesling - Atomaner».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présenté le 27 février dans une revue non-stop l'un des plus grands comiques français, Sim.

### Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

A Dudelange, le Brass Band du Conservatoire d'Esch donne le 3 février un concert de gala au centre sportif René Hartmann.

Le Jazzclub Luxembourg présente le 4 février à Luxembourg le «Pulsation Orchestra» de Gasty Meyer.

A l'Hôtel de Ville d'Ettelbrück a lieu le 6 février une grande soirée de musique, de prose et de poésie de Franz Schubert avec le concours du Duo de piano, Iglia Marinova - Marco Kraus.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 10 février un grand concert sous la direction de Louis de Froment, avec le concours d'Eric Heidsieck, piano.

Les Amis de l'Autriche invitent le 11 février au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg à un concert organisé par l'Association des élèves et anciens du conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg avec quatre solistes de la «Musikhochschule Graz».

L'orchestre à plectre luxembourgeois et la Camerata de Machault donnent le 12 février à Luxembourg un concert de musique de la Renaissance.

A Esch-sur-Alzette, le «USAFE-Band» représentant les forces aériennes américaines en Europe, donne le même jour un grand concert à l'occasion du Bal de la Croix-Rouge.

Un récital d'orgue est donné le 13 février en l'église Saint-Michel à Luxembourg, par l'organiste belge Hubert Schoonbroodt, professeur d'orgue au conservatoire royal de musique de Liège.

A l'occasion du 30e anniversaire des Amitiés Françaises de Differdange a lieu en collaboration avec l'Harmonie Municipale de Differdange un grand concert de gala donné le 19 février par la Musique de la Police Nationale Française au Centre sportif de Differdange.

Dans le cadre des Concerts du Jeudi a lieu le 24 février au Théâtre municipal de Luxembourg un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Miltiades Caridis, avec le concours du soliste coréen Dong-Suck Kang.

Le 25 février est présenté par le Jazzclub Luxembourg Marion Brown, saxophoniste, entouré du



bassiste Jack Gregg, du guitariste Brandon Ross et du batteur Steve McRaven.

Les Amis de la Musique de Chambre de Wiltz invitent le 26 février au Château de Wiltz à un récital Fernand Koenig, baryton, et Jacques Genty, piano.

### Foires et Expositions

Au Centre A.S. Pouchkine à Luxembourg a lieu le 3 février l'inauguration d'une exposition de photographies documentaires consacrée à la vie et à l'oeuvre de Maxime Gorki.

Le même jour est ouverte à Pétange une exposition de tableaux de Mme Marie-Claire Touillaux.

Le 4 février est ouverte au Théâtre municipal de Luxembourg une exposition de monnaies, médailles et billets monétaires.

L'artiste François Gillen expose à partir du 5 février ses peintures à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette.

Le même jour a lieu à Luxembourg dans les Galeries St-Michel, Wierschem et Marly, le vernissage des expositions d'oeuvres des artistes Hoffmann, Kerg, Mangen, Seimetz, Bolin, César, Miro, Soulages, de L. Bley et d'Elio Lazzari.

Le 7 février a lieu au Club du Parlement européen à Luxembourg l'ouverture de l'exposition de tableaux des artistes P. Concina, I. Franceschin, Gambino, R. Gianni, M. Maccatrozzo, C. Veneziani et du sculpteur G. Cima.

Le vernissage de l'exposition des oeuvres de l'artiste yougoslave Militch de Matchva a lieu le 11 février à la Galerie «Le Hibou».

Le 12 février a lieu à la Galerie Horn et Bradtké l'ouverture de l'exposition d'oeuvres des peintres Fabien Mazzero et Chong-Hyock Lee.

A l'occasion de la 2e journée diocésaine des immigrés a lieu au Cercle municipal à Luxembourg l'ouverture d'une exposition, ayant pour but d'informer et de sensibiliser le public au problème de l'immigration à Luxembourg.

Le 17 février a lieu à la Galerie Charles Munchen à Luxembourg le vernissage de l'exposition des dessins et aquarelles de Paul Klee.

Aux «Galerie des Arcades» et Kutter à Luxembourg sont présentées à partir du 18 février les oeuvres de l'artiste allemand Rolf Sackenheim et de l'artiste japonais Furudoï.

A Mondorf-les-Bains, Klaus Straubinger, originaire de Brème, expose ses tableaux à partir du 19 février à la Galerie «La Chapelle».

Le 23 février, Son Excellence Monsieur Lucien Lamoureux, Ambassadeur du Canada fait don à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg d'un lot de 300 livres canadiens. A cette occasion a lieu à la

salle Mansfeld de la bibliothèque le vernissage d'une exposition sur les métiers d'art au Canada qui présente des oeuvres de neuf artistes contemporains originaires de toutes les provinces du Canada.

Le Ministre des Affaires Culturelles invite le 25 février au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg au vernissage de l'exposition d'oeuvres graphiques de Georges Grosz, artiste berlinois.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour l'ouverture de l'exposition des peintures à grand format de Manessier et des tapisseries de Jacques et Bilou, Plasse Le Caisne, réalisées sur des cartons de Manessier.

Du 26 février au 6 mars a lieu dans les halles de la Foire Internationale de Kirchberg l'exposition «Europleinair» qui a été inaugurée par M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

Les Galeries Wierschem, Marly, Saint-Michel et Bradtké à Luxembourg présentent à partir du 26 février les oeuvres des artistes John Streff, Harald August Schmitt, John B. Schweitz et Paul Permeke.

La première exposition du jeune artiste-peintre Fernand Lipski, qui a pour thème : «La vallée de la Syr» est ouverte à Manternach le 26 février.

### Commémoration, Visites officielles, Divers

Le 6 février Son Altesse Royale le Grand-Duc a présidé la distribution solennelle des diplômes de maîtrise 1976 et des diplômes de la Promotion du Travail 1976, dans la salle des fêtes du Centre d'Enseignement Professionnel à Luxembourg-Limpertsberg.

Le 10 février, le Souvenir Français du Grand-Duché de Luxembourg commémore le 60e anniversaire de la mort de deux aviateurs français, abattus le 10 février 1917 à Differdange. Le programme comprend un dépôt de fleurs devant le Monument de l'Evasion et une messe célébrée en l'église paroissiale à Differdange.

L'administration communale de Vianden et l'Association «Veiner Geschichtsfrënn» ont érigé une stèle à la mémoire de Théodore Bassing, historien local, à l'occasion du 50e anniversaire de sa mort. La cérémonie d'inauguration a lieu le 15 février en présence de M. Robert Kriepps, Ministre des Affaires Culturelles.

La messe traditionnelle pour les patriotes luxembourgeois fusillés au camp de Hinzert est célébrée le 27 février par l'Abbé Jules Jost à la chapelle du Glacis, suivie d'un dépôt de fleurs devant la «Croix de Hinzert» Monument National de la Résistance et de la Déportation, au cimetière Notre-Dame à Luxembourg.

### Relations extérieures, Communautés Européennes, Parlement Européen

Le 9 mars 1977, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, et Monsieur Cecil B. Williams, Haut Commissaire de Barbade au Royaume-Uni, ont échangé à Luxembourg les instruments de ratification de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Barbade relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs.

Le 17 mars 1977, Son Altesse Royale le Grand-Duc a rendu visite à l'armée britannique stationnée en République Fédérale d'Allemagne, plus précisément à son ancien régiment, les Irish Guards, en garnison à Münster en Westphalie.

Accueilli à son arrivée par le Commandant du 1er bataillon des Irish Guards, le Grand-Duc a assisté à une cérémonie militaire au cours de laquelle il a procédé à la distribution du «shamrock», du trèfle irlandais. Lors de cette cérémonie, traditionnelle depuis 1902, le commandant en chef du régiment qui est toujours un membre de la Famille Royale britannique, actuellement la Reine Mère, remet un brin de trèfle à l'occasion du St Patrick's Day à tous les officiers, sous-officiers et soldats du régiment.

A la demande de Sa Majesté la Reine Mère, Son Altesse Royale le Grand-Duc a présidé cette année cette cérémonie, ce qui a permis au régiment de renouveler ses contacts avec le souverain luxembourgeois qui, pendant la deuxième guerre mondiale, s'était engagé dans ce régiment. Il avait débarqué en Normandie avec les Irish Guards et pris part à la campagne de la libération.

Le 17 mars 1977, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, a reçu à Luxembourg Monsieur Werner Klumpp, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Economiques de la Sarre.

Les 18 et 19 mars 1977, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux a tenu sa session de printemps à Luxembourg. Au cours de cette session, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a fait le point de la situation en Europe avant la Conférence de Belgrade.

Le 21 mars 1977, la Cour de Justice Benelux avait organisé à Bruxelles une journée de rencontres entre les membres de la Cour et des magistrats des Cours et Tribunaux des trois pays du Benelux. Ont pris la parole au cours de cette journée : Monsieur Dubbink, Président de la Cour de Justice Benelux et Président du «Hoge Raad der Nederlanden», Monsieur Dumon, Chef du Parquet de la Cour de Justice Benelux et Premier Avocat général à la Cour de Cassation de Belgique, Monsieur Roger Thiry, Avocat général de la Cour de Justice Benelux et à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg.

Les 22 et 23 mars 1977, une session spéciale du Parlement Européen s'est déroulée à Luxembourg. Cette session était essentiellement consacrée à un débat concernant la fixation des prix de certains produits agricoles.

Les 25 et 26 mars 1977, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté européenne se sont réunis en Conseil européen à Rome. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Avant d'entamer les travaux du Conseil européen, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont assisté à la célébration du vingtième anniversaire des traités de Rome.

Le 31 mars 1977, le Ministère des Affaires Etrangères a publié le communiqué suivant : Le Gouvernement de la République du Cap Vert et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, désireux de renforcer les liens d'amitié qui existent entre leurs peuples, soucieux de consolider et d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines politique, économique, commercial et culturel, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades. L'échange d'Ambassadeurs interviendra dans un proche avenir.

### Réunions et congrès

Le 12 mars s'est déroulée à Luxembourg une réunion des représentants de la Jeunesse social-démocrate luxembourgeoise, des Jeunes démocrates-sociaux de la République Fédérale d'Allemagne et de l'organisation des Jeunes socio-démocrates des Pays-Bas.

Les 16 et 17 mars le Groupe de Travail Permanent des Stupéfiants s'est réuni au Centre européen du Kirchberg. Ce groupe de travail est composé des chefs des services spécialisés dans la répression du trafic des stupéfiants de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique.

### Economie, Finances

Au 31 mars la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée à 1.805 milliards de F, contre 1.735 milliards au 28 février 1977, soit une augmentation de 4,1%. Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 87,66 milliards de F au 31 mars 1977 contre 87,96 milliards le mois précédent. La diminution par rapport au 31 décembre 1976 est de 1,12%. Le nombre de fonds pris en considération est de 86.

### Conférences, Soirées littéraires

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois a lieu le 1<sup>er</sup> mars à Dudelange une réunion au cours de laquelle M.

Ottmar Schreiner, président adjoint des Jeunesses Socialistes de la République fédérale d'Allemagne parle sur le thème : «Der demokratische Sozialismus».

Le même jour le Ministère de l'Education Nationale organise à l'Institut d'enseignement agricole d'Ettelbruck une table ronde sur le sujet : «L'enseignement agricole et les perspectives d'avenir pour les jeunes agriculteurs».

Dans le cadre des cours et séminaires d'archéologie et d'histoire ancienne Robert Krantz fait le 1<sup>er</sup> mars à Luxembourg un exposé sur l'esclavage dans l'antiquité.

Le 2 mars le professeur Norbert Thill donne à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg une conférence avec projection sur les merveilles d'Angleterre.

La Ligue luxembourgeoise pour l'Etude et la Protection des Oiseaux invite le même jour à la Chambre des Métiers à Luxembourg à une conférence donnée par le Dr. Wolfgang Makatsch avec projection de 250 diapositives sur «Griechenlands Vogelwelt, gestern, heute und morgen».

Le 3 mars l'Ambassadeur d'Italie à Luxembourg remet au Centre Universitaire de Luxembourg une cinquantaine de livres d'oeuvres récentes offerts par le Gouvernement italien.

Le même jour a lieu à la synagogue de Luxembourg une conférence avec projection donnée par le professeur Norbert Thill sur les aspects de l'art religieux juif, protestant et catholique au Luxembourg.

A Differdange M. Joseph-Emile Muller parle le 3 mars sur l'oeuvre du peintre luxembourgeois «Joseph Kutter, un peintre moderne à Luxembourg.»

Le 4 mars le docteur en philosophie et psychologue diplômé M. G.W. Radl, donne au Foyer des ingénieurs à Luxembourg une conférence sur le thème : «Ingenieurpsychologie».

Le même jour le Père René Courtois sj., directeur des fouilles à Vauclair donne une conférence avec projection de diapositives sur les 12 ans de travaux en vue de dégager un site archéologique d'une grande importance.

La société luxembourgeoise «Pierre Teilhard de Chardin» invite le 7 mars au Centre culturel français à Luxembourg à une conférence donnée par le professeur André Devaux, de la Sorbonne de Paris, sur «L'actualité de Charles Péguy».

La société des naturalistes luxembourgeois invite le même jour à Luxembourg à un exposé fait par M. Bicheler sur le sujet : «Ausflug an d'Natur vun der Vullewelt».

Au Foyer Européen à Luxembourg le professeur Dr. Ewerad Jahn donne le 8 mars une conférence sur le thème : «Die Gesamtschule im allgemeinen; Organisation der Thomas-Mann-Schule in Berlin; Die Gesamtschule aus der Sicht des Lehrers».

Dans le cadre des cours et séminaires d'archéologie et d'histoire ancienne a lieu au Centre Uni-

versitaire à Luxembourg une conférence donnée le 8 mars par Robert Krantz sur le sujet : «Antikes Bildungs- und Schulwesen».

Le 9 mars Monsieur l'abbé Joseph Heidesch, professeur, fait à Luxembourg un exposé, illustré de diapositives, sur le thème : «Liberté et culture des peuples».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg M. Jean Goss, du Mouvement International pour la Réconciliation, donne le 10 mars une conférence sur le thème : «La Non-violence».

Le même jour le docteur Rainer Hellmann, directeur de l'agence Vereinigte Wirtschaftsdienste de Bruxelles, donne à Luxembourg une conférence sur «Le psychodrame de la réforme monétaire mondiale».

Au Centre culturel français à Luxembourg Mme Pierrette Mari donne le 11 mars une conférence sur le sujet : «Rencontre avec Henri Dutilleux», suivie d'un récital donné par le pianiste Walter Civita-reale.

Le 12 mars a lieu à Luxembourg une réunion d'information sur l'adaptation du travail à l'homme, présenté par le Dr Gérard Marbach, professeur de Strasbourg.

M. T. Mannon donne le 14 mars à Luxembourg une conférence agrémentée de diapositives sur le sujet «Vacances en Suède».

A Luxembourg a lieu le même jour une table ronde organisée par Natura, Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et de l'environnement, sur le problème des pigeons dans la capitale.

L'Académie internationale de Manternach organise le 15 mars à Luxembourg une conférence donnée par M. J. Weverbergh sur le thème : «Les phénomènes des Ufos» et par Chr. Piens qui parle de l'histoire de l'ufologie.

M. Jacques Santer, député et échevin, vice-président du Parlement européen, donne le 16 mars à Luxembourg une conférence sur le thème : «Quelle politique culturelle pour demain?».

La Miami University European Center organise le 17 mars une conférence à Luxembourg donnée par le Dr Benjamin Cohen, professeur en relations économiques internationales à la Fletcher School of Law and Diplomacy sur le sujet : «Les pays industrialisés et les pays moins développés. Est-ce que la situation actuelle doit être maintenue?».

Les «Amis de l'histoire» invitent le 17 mars à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg à une conférence donnée par M. Joseph Hirsch sur le sujet : «Causerie-projection sur l'Alsace romane et mystique».

«Le mariage de l'art et de la science» est le thème d'une conférence donnée le 18 mars à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg par M. J.H. Van Borssum-Buisman, conservateur du musée Teyler à Haarlem.

Le 19 mars a lieu en présence de M. Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, l'ouverture d'une grande «Quinzaine Culturelle» organisée à Grevenmacher par l'harmonie municipale, la cho-

rale municipale et le Do-Quartett de Grevenmacher, au centre culturel de la capitale de la Moselle.

Le même jour la Conférence St-Yves et la Conférence St-Luc invitent à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg à une table ronde sur «L'aide aux mourants et l'euthanasie».

Le 21 mars M. Michel Carey, critique d'art, donne au Centre culturel français à Luxembourg une conférence sur le thème : «Quand naissait l'impressionnisme?».

Au Musée de l'Etat M. Gérard Thill, conservateur et directeur des Musées de l'Etat, donne le même jour une conférence sur «Dalheim - Un site archéologique extraordinaire».

M. Marc Meyer donne le 21 mars à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur le sujet : «Camouflages et Mimikry chez les animaux».

Au Club du Parlement Européen à Luxembourg, M. György Rado, président du comité pour l'histoire et la théorie de la traduction de la Fédération internationale des traducteurs, donne le 22 mars, une conférence sur «La traduction littéraire en tant que facteur d'unité culturelle».

Le 24 mars Robert Stoffel de Dudelange fait une causerie avec projection de diapositives au Centre culturel français à Luxembourg sur «Les pistes du Yemen du Nord».

Le même jour M. Abraham Katz de l'OECD de Paris parle à la Miami University European Center à Luxembourg sur les grandes puissances industrielles et de leur responsabilité par rapport à la prospérité et à la récession mondiale.

«La conservation de notre patrimoine architectural» est le sujet de la conférence donnée le 24 mars à Luxembourg par Me Jacques Santer, député et échevin de la Ville de Luxembourg.

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg le professeur Massimo Pallottino, éminent étruscologue de l'Université de Rome, donne le 24 mars une conférence sur le thème : «L'arte degli Etruschi nel suo ambiente culturale e nel suo aspetti di originalità».

M. Jean-Pierre Sinner, président de la commission pour l'aménagement des villes et communes, fait le 25 mars un exposé au centre culturel de Strassen sur le sujet : «Expropriation pour cause d'utilité publique en matière d'urbanisme et d'aménagement».

Le 28 mars, M. J. Kremer donne à Luxembourg une conférence sur le thème : «Hydrologie et gestion des ressources en eau».

A Bonnevoie a lieu le 31 mars une table ronde avec la participation de MM. Michel Delvaux, avocat, Mme Lise Linster, Gustave Esslingen, médecin, sur le thème : «Empfängnisverhütung und Liberalisierung der freiwilligen Schwangerschaftsunterbrechung».

### **Théâtre, Cinéma, Spectacles**

Au Théâtre municipal de Luxembourg le «Théâtre du Centaure de Luxembourg» présente le 1<sup>er</sup>

mars la pièce «Tata ou de l'éducation» de Jacques Borel.

Le même jour a lieu à Luxembourg une soirée cinématographique avec au programme «Une famille de Tokyo - L'art et la science en miniature - Problèmes du trafic urbain et le Printemps au Japon» organisée par le comité des Friends of Japan.

Le Théâtre National de Belgique donne le 4 mars au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de la pièce «Les rayons qui chantent» de Stewart Parker.

Les 5, 6 et 7 mars la «Janacek-Opera Brno» donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de l'opéra «Jenufa» de Leos Janacek.

Le 5 mars le comité social de la communauté irlandaise à Luxembourg organise une soirée consacrée à Fran O'Rourke, un jeune ménestrel irlandais, défenseur du folksong de son pays.

Le 8 mars est présenté au Foyer Européen à Luxembourg le film soviétique «La Mère», de Vsévolod Poudovkine, tourné d'après le roman de Maxim Gorki.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour une représentation de la pièce «Näischt fir Meedercher» de Guy Rewenig.

Le 9 mars a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg en première la présentation de la revue 1977 «Hallefzäit» de Pik et de Joco, par le «Letzburger Theater».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée le 10 mars la pièce «Die verlorene Ehre der Katharina Blum» de Heinrich Böll.

L'Amicale remichoise donne les 10 et 11 mars à Remich une représentation de la comédie «D'Feckmillchen», sous la régie de Pierre Sinner.

Le 11 mars a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée de gala au bénéfice du centre médico-pédagogique de Mondorf-les-Bains, avec la vedette allemande Margot Werner.

Le «Saarländisches Staatstheater Saarbrücken» donne le 12 mars au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de l'opérette «Die Fledermaus» de Johann Strauss.

Le même jour une troupe portugaise donne une représentation de la pièce «Mataram um emigrante» de José Coutinhas au casino syndical de Bonnevoie.

Le «Stadttheater Klagenfurt» donne les 14, 15 et 16 mars au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de l'opérette «Madame Pompadour» de Leo Fall.

A partir du 15 mars le «Théâtre des Casemates» présente à Luxembourg le cabaret «Kaotikum».

Le 16 mars a lieu au cinéma «Europe» à Luxembourg une soirée de gala du film soviétique, consacrée au film de E. Lotianou «Les tziganes montent au ciel».

Au Ciné Vox à Luxembourg a lieu le même jour une soirée cinématographique du cercle linguistique et folklorique Luxembourg-Roumanie avec les films : La visite du Grand-Duc en Roumanie - Alba Julia - Cluj et Tara Lui.

Au Foyer Européen à Luxembourg est présenté le 16 mars un film sur John Milington Synge, auteur dramatique irlandais, suivi d'une conférence donnée par le Dr. Roger McHugh, professeur au collège universitaire à Dublin, sur Synge et son oeuvre.

Les 17 et 18 mars a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation du «The Royal Ballet, London».

Dans le cadre de l'accord culturel entre l'URSS et Luxembourg sont présentés à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette plusieurs films soviétiques : Le Soleil Blanc du Désert, de Vladimir Motil ; La Prime, de Sergei Mikaelian ; Pirosmeni, de Gueorgui Chenguelaya et L'Obier Rouge, de Vassily Choukchine.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 18 mars une projection du film en couleur «Anna et les loups» de Carlos Saura avec Géraldine Chaplin.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 20 mars un grand gala de music-hall avec Julien Clerc et son orchestre entouré du groupe canadien Beau Dommage.

Le 21 mars est présentée au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce «Ich bin nicht Stiller» de Max Frisch, avec Wolfgang Haller.

A Differdange a lieu le même jour une soirée de gala avec la vedette tchécoslovaque Karel Gott et son orchestre.

La Compagnie du Tournemire de Lyon présente le 22 mars au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce «La Boutique» de Jeannine Worms.

Les Galas Karsenty-Herbert, Paris, présentent les 25 et 26 mars au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce «Monsieur Masure» de Claude Magnier.

Les 27 et 28 mars le «Münchner Tournee» donne une représentation de l'opéra «Iphigénie auf Tauris» de Johann Wolfgang von Goethe.

Exploration du Monde présente le 28 mars à Rodange, le 29 mars à Esch-sur-Alzette et les 30 et 31 mars à Luxembourg le film «Hokkaido, le Japon inconnu» commenté de Yves Mahuzier.

### **Concerts, Musique de chambre, Soirées musicales**

Annette Bisdorff, mezzo, et Alex Mullenbach, piano, donnent le 1er mars un récital à Luxembourg.

Dans le cadre «Les soirées de Luxembourg» l'orchestre «La Camerata Academica de Salzbourg», placé sous la direction d'Antonio Janigro, donne le 3 mars un concert au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 4 mars le groupe Sense, composé de musiciens de différentes nationalités, est présenté au Jazz-club-Luxembourg.

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg, le claveciniste japonais Eiji Hashimoto donne le 6

mars un concert avec le concours de l'orchestre de musique de chambre de la musique grand-ducale.

Le 9 mars a lieu dans les salons de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique un concert de piano donné par Mlle Susan Jacobson.

L'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 11 mars au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Louis de Froment avec le concours du soliste Léonard Rose.

Le dernier concert-matiné des Jeunesses Musicales est donné le 11 mars au Théâtre municipal de Luxembourg par l'orchestre de RTL, sous la direction de Louis de Froment.

Le 12 mars Mannick et Jo Akepsimas donnent un récital de chants religieux sur des rythmes modernes, des chansons poétiques, des chansons pour enfants et des chansons humoristiques dans la salle des fêtes du Lycée classique de Diekirch.

Le 13 mars a lieu à Remich un grand Festival Intermusic avec la participation de cinq sociétés de musique du pays.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la «Philharmonica Hungaria», sous la direction de Reinhard Peters, donne le 16 mars un concert de gala avec le concours du soliste André Bernard, trompette.

Le 20 mars l'association des «Vicentini nel Mondo», le cercle des émigrants de la province de Vicenza (Italie) résidant au Grand-Duché, donne au centre culturel de Hollerich un concert vocal avec les chœurs «El Vajo», de Chiampo et la «Stella apina» de Luxembourg.

La chorale municipale Uelzecht donne le même jour en l'église décanale St-Joseph à Esch-sur-Alzette un concert spirituel.

Le «Duo de Luxembourg» Viviane Goergen, piano et Daniel Robert Graf, violoncelliste, donne le 20 mars en l'église St-Martin à Junglinster un concert.

Le 22 mars, cinq jeunes musiciens, anciens élèves du conservatoire de Luxembourg, donnent un concert au Théâtre municipal de Luxembourg.

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Beethoven, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 24 mars au Théâtre municipal de Luxembourg un concert consacré aux oeuvres de Beethoven.

Le 25 mars est présenté à Differdange le «Clark-Terry Big-Band» comptant 18 exécutants.

La chorale municipale Uelzecht donne le 26 mars en l'église paroissiale de Belvaux un concert spirituel.

Le 30 mars la chorale «Sängerbond» Diekirch, donne un concert spirituel en l'église décanale de Diekirch avec le concours des chœurs «Sängerfrönn» Larochette, «Sängerfréd», Bettembourg et du Quatuor «Ars Vocalis», sous la direction de M. Jos. Kinzé.

A Luxembourg est présenté le 29 mars le K & K Experimentalstudio, ensemble autrichien. La soirée

est placée sous les auspices de l'Ambassade autrichienne à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le Madrigal de Luxembourg donne le 30 mars un concert, sous la direction de Daniel Schertzer, au profit des sinistrés du tremblement de terre de Bucarest.

Le même jour André Pagenel, titulaire du grand orgue de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges, donne un récital en l'église Saint-Michel de Luxembourg.

Au Foyer Européen de Luxembourg est donné le 31 mars un concert de musique bretonne par l'ensemble «Les Tregeritz».

Les élèves du groupe de théâtre de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette invitent le 31 mars à une soirée de musique et d'expression corporelle.

## Foires et Expositions

Le 3 mars a lieu à la Galerie Munchen à Luxembourg le vernissage de l'exposition des oeuvres de Léon Zack et Liliane Heidelberger.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est ouverte à partir du 4 mars une exposition d'affiches belges de la Belle Epoque.

Aux Galeries Hibou et des Arcades à Luxembourg, les artistes Michel Bruce et Cécille-Lajonie exposent leurs oeuvres récentes à partir du 4 mars.

A Strassen est ouverte à partir du 5 mars une exposition d'oeuvres des artistes Carine Meyers, Josy Meyers, Will Dahlem, Max Ersfeld et Léon Nosbusch.

L'artiste Fernand Lipski présente à partir du 5 mars, ses tableaux dans son village natal à Medernach.

Les illustrateurs de livres d'enfants Max Velthuijs et Stephan Zavrel exposent leurs dessins à partir du 11 mars à Luxembourg.

Le vernissage des oeuvres de la portraitiste Maria Egle Autuori a lieu le 16 mars à Luxembourg.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 18 mars le vernissage de l'exposition des oeuvres de Raoul Ubac.

Le même jour a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg l'ouverture de l'exposition de l'artiste allemand Rainer Küchenmeister.

Le Ministre des Affaires Culturelles invite le 19 mars au Musée de l'Etat au vernissage de l'exposition d'Icones Russes du XIVE au XVIIe siècle de la Galerie d'Etat Tretiakov de Moscou.

A la Galerie «Um Rouscht» est ouverte à partir du même jour une exposition d'objets d'art de la Chine Ancienne.

A la Galerie Saint-Michel et Marly à Luxembourg ont lieu le même jour l'ouverture des expositions de tableaux des artistes Brillant, Georges, Pasmore, Piza, Rauch, Riopelle, Rebeyrolle, Tal Coat et Concina, Gambino, Maccatrozzo, Veneziani et Cima.

Au Club du Parlement européen est ouverte à partir du 19 mars une exposition de céramique d'art

par Daniel et Heidi Caillard, potiers à Lussan (Gard).

Le 19 mars a lieu à Mondorf-les-Bains le vernissage de l'exposition intitulée «Les artistes et les natures mortes» avec des tableaux de 12 artistes.

A Differdange le Cercle Philatélique et Numismatique «Philatelia» invite à l'ouverture d'une exposition de timbrés et de monnaies, qui a lieu le 19 mars.

A Brandenbourg est ouverte à partir du 20 mars une exposition d'objets de ménage anciens, de manuscrits et autres, intitulée «Al Braneburg».

Au Musée de l'Etat a lieu le même jour l'ouverture de l'exposition du graveur allemand George Grosz.

Le 22 mars est ouverte à la Réserve du Müllerthal une exposition du peintre José Leflot, originaire de Liège.

A Luxembourg a lieu le 23 mars l'ouverture d'une exposition organisée par l'Union artistique et intellectuelle des cheminots luxembourgeois, section «Art graphique».

Au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg, a lieu le 25 mars le vernissage d'une exposition intitulée «Un médaillier imaginaire» présentant des chefs-d'oeuvres de la numismatique.

Le même jour est ouverte à la Galerie Dominique Lang à Dudelange l'exposition de tableaux des artistes Marguy Wirth et Jeannot Schloesser.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 26 mars le vernissage de l'exposition «Tabagies» présentant 90 affiches originales de Chéret, Mucha, Atché, Cassandre, Sepo, Dransy, Vincent et autres.

Le 28 mars a lieu au Centre culturel A.S. Pouchkine à Luxembourg une exposition de photographies sur les monuments d'architecture d'Ukraine.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 30 mars l'ouverture du Salon de Pâques 77 des Métiers d'art luxembourgeois, organisé par le Centre National de Promotion des Arts et des Métiers d'art du Grand-Duché de Luxembourg.

## Commémorations, Visites officielles, Divers

La Chambre des Députés vote le 9 mars 1977 la loi concernant l'heure légale au Grand-Duché. L'article 2 de cette loi habilite le gouvernement à modifier l'heure légale à Luxembourg, c'est-à-dire à introduire l'heure d'été, par voie de règlements grand-ducaux.

— Dans la nuit du 2 au 3 avril 1977 à deux heures (temps local), l'heure légale dans le Grand-Duché sera l'heure temps moyen du trentième méridien est de Greenwich. En conséquence, les aiguilles des horloges seront avancées d'une heure.

— Dans la nuit du 24 au 25 septembre 1977 à trois heures (temps local), l'heure légale dans le Grand-Duché sera l'heure temps moyen du quinzième méridien est de Greenwich. En conséquence, les aiguilles des horloges seront retardées d'une heure.

Les anciens de la «Letzeburger Vollekslegioun» (LVL) organisent le 13 mars une Journée du Souvenir qui débute par un service religieux célébré par Mgr Jules Jost à la chapelle du Glacis et un dépôt de fleurs devant la Croix de Hinzert. A l'issue de l'assemblée des diplômés de reconnaissance pour services rendus sont remis à de nombreux membres de la LVL.

Le 18 mars Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid remet au Palais grand-ducal à Luxembourg le «Prix Grand-Duc-Adolphe» à l'artiste Ota Nalezinek, en présence du Ministre des Affaires Culturelles et du Président du cercle artistique.

Le 23 mars est célébré à Luxembourg le 33<sup>e</sup> anniversaire de la fusion des mouvements de résistance luxembourgeois au sein de l'«Union» par un dépôt de fleurs devant le Monument de la Résistance et de la Déportation «Croix de Hinzert» en souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la patrie.

Le Comité International du camp de concentration de Natzweiler-Struthof se réunit le 26 mars à Luxembourg. A l'issue de la réunion le comité dépose des fleurs au monument national de la Ré-

sistance et de la Déportation du cimetière Notre-Dame à Luxembourg.

L'Entente des sociétés de Luxembourg-Hamm commémore le 27 mars le souvenir des soldats américains reposant au cimetière militaire de Hamm par un service religieux célébré en l'église paroissiale de Hamm, suivi d'un dépôt de fleurs devant la tombe du Général Patton.

A Luxembourg, Marché-aux-Poissons, Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg procède le 27 mars à l'inauguration d'un monument dédié aux habitants de cette partie de la ville, morts au cours des années de la guerre 1939-45, en présence du Maréchal de la Cour et du Ministre de l'Intérieur.

Le même jour a lieu à Beaufort l'inauguration du «Square de la Résistance» par Monsieur Léon Bartimes, Bourgmestre et M. Aloyse Raths, commissaire à la résistance.

Le 29 mars le Prix Robert-Schuman 1977 a été remis à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au cours d'une cérémonie solennelle à la «Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität» à Bonn. (voir Bulletin de Documentation 2/77).

## Mois d'avril

### Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Le 4 avril l'Amiral Sir Peter Hil-Norton, président du comité militaire de l'OTAN, affecté au quartier général des Forces alliées à Bruxelles, a effectué une visite d'adieu à Luxembourg. Au cours de cette visite il a été reçu par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique.

Le 5 avril a eu lieu à Luxembourg la 447<sup>e</sup> session du Conseil des Communautés européennes réunissant les ministres des affaires étrangères et les ministres des finances. La 488<sup>e</sup> session (Affaires Etrangères) a eu lieu le même jour. Au cours de cette réunion, le Conseil a arrêté la position communautaire en vue de la deuxième session ministérielle des négociations d'adhésion avec la Grèce.

Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 5 avril au Centre européen du Kirchberg, Monsieur Emilio Colombo, président du Parlement européen, Monsieur David Owen, président du Conseil des Communautés européennes et Monsieur Roy Jenkins, président de la Commission des Communautés européennes, ont signé la déclaration commune du Parlement, du Conseil et de la Commission relative au respect des droits fondamentaux.

Le 12 avril, Monsieur Henk Vredeling, vice-président de la Commission des Communautés européennes compétent pour l'Emploi et les Affaires sociales, a rencontré à Luxembourg Monsieur Benny Berg, vice-président du Gouvernement, Ministre du Travail, pour s'entretenir avec lui sur des ques-

tions concernant le fonds social européen, la réunion tripartite européenne et la situation de l'emploi.

Le 18 avril, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a pris part à Londres à la réunion des ministres des Affaires Etrangères des Neuf dans le cadre de la coopération politique.

Du 18 au 22 avril a eu lieu à Luxembourg un séminaire international sur l'utilisation de spécimens biologiques pour la surveillance de l'exposition humaine aux polluants de l'environnement, sous l'égide de la Commission des Communautés européennes, de l'Organisation mondiale de la santé et de la United States Environmental Agency.

Le 18 avril a eu lieu à Luxembourg la 450<sup>e</sup> session du Conseil des Communautés européennes (Economie-Finances).

Le 19 avril, le comité exécutif de la Fondation Paul Finet s'est réuni à Luxembourg et a accordé 307 aides financières d'un montant total de 2 686 411 Fr en faveur d'enfants de travailleurs employés dans une industrie relevant de la CECA et décédés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le 20 avril, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Robert Fabre, Président du Mouvement des Radicaux de gauche de France.

Le 21 avril, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Frank E. Krenz,

délégué du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui lui a remis à cette occasion un exemplaire du disque «Golden Soul».

Le 25 avril, Monsieur Klaus von Dohnanyi, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de la République fédérale d'Allemagne, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Les 25 et 26 avril a eu lieu à Luxembourg la 451e session du Conseil des Communautés européennes (Agriculture). Au cours de cette session le Conseil a marqué son accord sur la fixation des prix agricoles et les mesures connexes pour la campagne 1977/1978.

Au cours du mois d'avril le Gouvernement luxembourgeois a fait acheminer une fourniture de 662,25 tonnes de farine de froment représentant une dépense budgétaire de 7,4 millions de Fr en République Arabe d'Egypte.

### Congrès

Le 2 avril a lieu à Luxembourg l'assemblée constituante de l'«European Branch ISPA - WFPA», un groupe d'action commun des deux grandes organisations mondiales pour la protection des animaux, «International Society for Protection of Animals» et «World Federation for Protection of Animals». Le but de ce groupement est la coordination de l'activité des deux organisations pour une activité commune auprès des autorités de la Communauté Européenne et du Conseil de l'Europe, afin d'harmoniser la législation sur la protection des animaux dans tous les pays européens.

Du 18 au 22 avril a lieu à Luxembourg un séminaire scientifique organisé par la Commission des Communautés européennes, Division Santé et Sécurité, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis, en présence de Mme Ginn, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.

Le Comité de la confédération européenne des indépendants (CECI) siège du 22 au 23 avril à Luxembourg, sous la présidence de M. Delbecque pour traiter les problèmes écono-mo-politiques des indépendants en Europe.

### Conférences, Soirées littéraires

A Esch-sur-Alzette, le professeur attaché au Ministère de l'Education Nationale, M. Ernest Hansen donne le 1er avril une conférence sur le problème de l'orientation — Que faire après le lycée? Chercher et trouver du travail après le lycée.

Un cycle de conférences organisé par la Miami University à Luxembourg se termine le 5 avril par une conférence donnée par M. Martin J. Hillebrand, directeur de l'Institut atlantique des affaires internationales à Paris sur le sujet: «La C.E.E. dans les affaires économiques internationales — Une contribution ou une complication».

Le 14 avril M. Raymond Weiller, chef de service aux Musées de l'Etat, parle à Luxembourg sur le thème: «Splendeurs du monnayage romain. Monnaies d'or de Trèves, conservées au British Museum à Londres».

Le docteur Jos. H. Kaiser, spécialiste européen dans le domaine de l'hydro- et de la balnéothérapie, donne le 16 avril à Luxembourg une conférence sur le thème: «Santé et maladie — une question de destin».

Le 18 avril M. Jean-Luc Mousset donne au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg une conférence sur le mobilier ancien luxembourgeois — Les principes de sa construction, sa variété, ses styles».

Le même jour, le professeur Guy Kirsch de l'Université de Fribourg donne au cercle municipal de Luxembourg une conférence sur le sujet: «Le grand rôle de l'Etat dans un petit pays».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu le 19 avril une soirée pour les amateurs de yoga, avec Sri Jyoti, comme conférencier.

La Sécurité Routière invite le 19 avril à Mersch à une soirée consacrée entièrement aux accidents de la route dont sont victimes les gens âgés.

Le 21 avril, M. W.A. Tomey de La Haye parle à Luxembourg sur ses voyages à Singapour et dans les îles environnantes.

Au Centre culturel français à Luxembourg, M. Pierre Moustiers, écrivain, donne le 22 avril une conférence sur «L'écrivain devant la criminalité».

Au Centre culturel A.S. Pouchkine à Luxembourg a lieu le même jour une conférence donnée par le professeur Iouri Popov, docteur en sciences économiques, sur le développement de l'économie soviétique depuis soixante ans.

Le même jour a lieu à Luxembourg une conférence-débat organisée par l'Action Formation de Cadres, sur le thème «De la Rhodésie au Zimbabwe», présidée par Roland Pichon, sj, auteur du livre: «Le drame rhodésien».

Le 26 avril, le professeur Corrado Donati de l'Institut de philologie moderne à l'Université d'Urbino, donne une conférence au Club du Parlement européen à Luxembourg sur le sujet: «Umoreismo e psicanalisi in Pirandello».

M. Arthur Sinner, architecte-professeur, donne le 27 avril à Luxembourg une conférence illustrée de nombreuses diapositives sur «L'art romain en France».

Au Centre culturel français à Luxembourg M. Pierre de Boisdeffre, écrivain, donne le 28 avril une conférence sur «George Sand, cent ans après».

M. Georges Las Vergnas parle le même jour à Luxembourg sur le sujet: «La jeunesse face aux religions — La multiplication des sectes».

Au Foyer Européen à Luxembourg M. François Visine, président de la fondation du mérite européen, donne le 28 avril une conférence sur le thème: «Où en est l'Europe?».

Au Centre Universitaire de Luxembourg, le professeur Pierre Grimal, directeur de l'Institut de



Latin à la Sorbonne, donne le 28 avril une conférence sur «Le thème de la mélancolie chez Sénèque» et ensuite sur «Léron, l'homme et le Prince».

A la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, l'écrivain allemand Martin Walser lit le 29 avril des extraits de ses oeuvres.

Le même jour M. Claude Wehenkel, maître assistant à l'Université d'Orsay, Paris, donne une conférence à Luxembourg sur le sujet: «La fusion Plasma-Laser vers la production d'énergie».

Au Centre culturel français à Luxembourg, Jean-Denis Rischard donne une causerie sur son périple en Amérique du Nord.

Le 30 avril a lieu à Luxembourg une soirée de conférences avec projection de diapositives sur le concours annuel international du camp de Cuffley (Angleterre).

### **Théâtre, cinéma, spectacles**

Le groupe de folklore breton «Les Tregeriz» est présenté le 1er avril à Remich et le 2 avril à Ettelbruck.

La jeune chanteuse allemande Gaby Baginsky donne le 2 avril à Mersch un récital de chansons.

L'ensemble théâtral «Rido Gaasperech» donne le 2 avril à Gasperich une représentation de la pièce «Adames Strooss 13» de Fernand Hoffmann.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée le 2 avril par le «Kollektiv Huwwelbänk» la pièce «Rieng ne wa plü».

Le 4 avril est présentée au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce de Marcel Pagnol «Marius» avec Raymond Pellegrin.

Le 5 avril a lieu une représentation de la pièce «Ein Tag im Sterben von Joe Egg» de Peter Nichols, au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Au Centre culturel français à Luxembourg M. Nicolas Kohl commente le même jour son film «Retour en Provence».

A partir du 19 avril, le Club Multivision de Luxembourg présente à Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck une série de diapositives en multivision, intitulée «Rétrospective 72-77».

Le 20 avril est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg le Ballet des Philippines, intitulé «Fiesta Filipina».

Le cinéma d'art et d'essai présente le 21 avril au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le film de Carlos Saura «La cousine Angélique».

Le 22 avril la Compagnie Renaud-Barrault de Paris présente au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce «Les libertés de la Fontaine», par et avec Jean-Louis Barrault.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté le même jour un film sur le Rallye de Monte-Carlo 1977.

Le groupe théâtrale d'expression française de l'Ecole européenne présente le 22 avril «Am Keller» du Théâtre municipal de Luxembourg, les trois pièces «Le Commissaire est bon enfant» de Georges

Courteline; «La Lacuné» de Eugène Ionesco et «Le général inconnu» de René de Obaldia.

Les «Vereinigte Bühnen Graz» présentent les 24, 25 et 26 avril au Théâtre municipal de Luxembourg l'opérette «Der Opernball» de Richard Heuberger.

Amnesty International Luxembourg présente en collaboration avec la bibliothèque Thomas Mann, Luxembourg, les 26, 28 et 29 avril à Esch-sur-Alzette, Wiltz et Luxembourg le film «Die Zelle» de Horst Bieneks.

Le 26 avril a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la représentation de la pièce «Saint Joan» de George Bernard Shaw par l'ensemble de «The Prospect Theatre Company» de Londres.

Le 28 avril a lieu à Luxembourg pour la première fois la remise du Grand Prix de la cinématèque au meilleur film amateur luxembourgeois des cinq dernières années.

La communauté chilienne résidant à Luxembourg invite le 30 avril au Centre culturel de Hollerich à la présentation du groupe folklorique «Victor Jara».

### **Concerts, Musique de chambre, Soirées musicales**

Le professeur allemand Detlef Kraus donne le 1er avril au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg un récital de piano avec des oeuvres de Johannes Brahms. Ce récital est répété le 2 avril à l'Hôtel de Ville de Dudelange.

Le Jazzclub Luxembourg présente le 1er avril à Luxembourg le vibraphoniste américain Bobby Hutcherson et son quatuor.

Le 2 avril a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la traditionnelle audition de Pâques, présentée par les meilleurs élèves de la danse classique et l'orchestre d'harmonie du conservatoire municipal de Luxembourg.

La semaine hollandaise organisée par l'Union commerciale de Differdange est clôturée par un concert donné par l'harmonie municipale de Differdange et l'harmonie Philips d'Eindhoven.

A Troisvierges les «Wiener Sängerknaben» donnent le 3 avril un grand concert vocal en présence de Son Altesse Royale le Prince Henri, l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg et le Ministre des Affaires Culturelles.

Au Centre culturel à Grevenmacher a lieu le même jour un festival intermusic auquel participent cinq chorales enfantines et quatre chorales d'adultes.

Le Brass Band du Conservatoire de musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette donne le 3 avril à Huncherange un concert.

La fanfare de Born donne le même jour à Grosbous un concert, ensemble avec un chœur de six jeunes filles, sous la direction de Jempy Schuster.

A Diekirch a lieu le 3 avril une audition donnée par les élèves de l'école de musique de la Ville d'Echternach.

A Ehnen a lieu le 3 avril un grand concert spirituel en l'église paroissiale avec le concours des solistes Marthe Klein, Nicole Matzet et Raymonde Moutchen.

Art Musical Luxembourg invite le 3 avril à l'église Saint-Michel à Luxembourg à un concert donné par l'orchestre de chambre de Heidelberg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 7 avril le dernier des concerts du Jeudi de cette saison avec l'orchestre symphonique de RTL, placé sous la direction du chef allemand Günter Wand.

Le 17 avril, le British National Youth Jazz Orchestra donne un concert à Bascharage sous la direction de Bill Ashton.

L'orchestre de chambre bulgare Eolina donne le 18 avril au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un concert consacré à la musique ancienne.

Sam Rivers, saxophoniste se produit avec son orchestre le 22 avril sur invitation du Jazzclub Luxembourg, à Luxembourg.

Le 23 avril, la chorale municipale «Uelzecht» donne au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un concert avec des chorales du mouvement «A coeur joie» de Lorraine.

La chorale Ste-Cécile d'Ettelbruck invite le 24 avril à un récital d'orgue, donné par le jeune organiste Carlo Hommel en l'église paroissiale d'Ettelbruck.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 28 avril un concert de gala par le «Zürcher Kammerorchester», sous la direction de son chef Edmond de Stutz.

En l'église paroissiale de Bonnevoie a lieu le même jour un concert donné par le «Quatuor de clarinettes de Belgique».

Les Amis de musique de chambre de Wiltz invitent le 30 avril au château de Wiltz à un récital de piano donné par le pianiste libanais Henri Go-raieb.

## Foires et Expositions

A la Galerie des Arcades, à la Galerie Charles Munchen et à l'auberge «Le Rabelais» à Luxembourg sont exposées à partir du 1er avril les oeuvres des artistes-peintres Pierre-Yves Tremois, Hundertwasser et Michel Heintz.

Les 2 et 3 avril a lieu aux halls du Kirchberg à Luxembourg la 31e exposition de chiens de race au cours de laquelle Mariette Balva-Laux expose ses dessins et gravures d'animaux.

A Wintrange a lieu le même jour à la salle communale le vernissage d'une exposition ayant pour thème: «22 artistes contre le nucléaire».

Le 5 avril a lieu à la Galerie Horn à Luxembourg le vernissage de l'exposition des peintures de l'artiste indienne Usha Bhalla.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette est ouverte à partir du 7 avril une exposition de dessins humoristiques de François Didier.

La Galerie Bradtké à Luxembourg présente à partir du 9 avril les oeuvres récentes du peintre Onorio Delponte.

Michel Schiltz expose ses sculptures à partir du même jour à Remich et le peintre André Jeitz présente ses tableaux d'huiles et ses gouaches au pavillon de la source Kind à Mondorf-Etat.

L'exposition de Pâques de Grevenmacher est ouverte à partir du 9 avril par Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, dans les halles des Caves Coopératives des Vignerons.

Au cercle municipal de Luxembourg est ouverte à partir du 15 avril une exposition «Les plus beaux livres suisses», organisée par Pro Helvetia, l'Ambassade de Suisse à Luxembourg et le Club des Amis de l'UNESCO.

Au Foyer du Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 16 avril le vernissage de l'exposition des peintures récentes de Jean Leppien.

Aux Galeries Kutter et Saint-Michel à Luxembourg a lieu le même jour l'ouverture des expositions des artistes Joan Miro et Appel, Friedlaender, Hosiasson et Masson.

Le 18 avril a lieu à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg, le vernissage de l'exposition de dessins et caricatures de Fritz Behrendt.

Le peintre lorrain Hilaire expose ses oeuvres à partir du 18 avril à la Galerie de Paris.

Le «Treno Italia 1977», exposition itinérante de la culture, de l'art, de l'économie et du tourisme, stationne à la gare de Luxembourg les 21 et 22 avril.

Le 21 avril est ouverte à Luxembourg l'exposition des oeuvres de l'artiste Hobi.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le 22 avril le vernissage de l'exposition de photographies de Manuel Alvarez Bravo.

Le 3e Salon des Antiquaires de Luxembourg est ouvert le 22 avril dans les halles de la Foire Internationale de Luxembourg à Kirchberg.

L'artiste luxembourgeois Charles Kohl expose ses sculptures, dessins et gouaches à partir du même jour à la Galerie Paul Bruck à Luxembourg.

A partir du 23 avril sont exposées à la Galerie Bradtké et Marly à Luxembourg les oeuvres des peintres Henri From d.J. et de Fra Perotto.

A Mondorf-les-Bains, Laury Wagner expose ses oeuvres récentes au pavillon de la source Kind à partir du même jour.

Dans les locaux du Club européen à Luxembourg sont présentés à partir du 25 avril les aquarelles, sépias et fusains du peintre Léon Ruth.

Ines Cireddu expose ses dessins naïfs à partir du 27 avril au Club du Parlement européen à Luxembourg.

A Echternach, Clervaux et Luxembourg est présentée à partir du 29 avril une importante exposition d'estampes contemporaines japonaises.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 30 avril le vernissage de l'exposition des

sculptures de Maggy Stein et J.P. Georg et des dessins de Roger Bertemes.

### **Commémoration, Visites officielles, Divers**

Dans la mairie du village de Feulen a eu lieu le 2 avril une cérémonie au cours de laquelle les autorités locales ont remercié le Général U.S. Hiram Dudley, commandant, il y a 32 ans, le premier Bataillon du 319<sup>e</sup> régiment de la 80<sup>e</sup> division d'infanterie américaine qui libéra Feulen le 22 décembre 1944, en lui conférant le titre de citoyen d'honneur de la commune de Feulen. A cette occasion M. Emile Krieps, Ministre de la Force Publique lui conféra également la Croix de Guerre luxembourgeoise. Cette cérémonie fut clôturée par les hymnes nationaux américain et luxembourgeois, suivie d'une réception offerte par le maire de Feulen.

L'Amicale des anciens légionnaires et volontaires luxembourgeois a commémoré le 23 avril le sou-

venir des légionnaires tombés le 30 avril 1863 dans la bataille de Camerone. Un service religieux célébré en l'église Saint-Michel est suivi d'un dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir.

Dans le cadre du jumelage entre les villes de Metz et de Luxembourg, une quarantaine de personnes, membres de l'association des officiers honoraires de la ville de Metz, sont reçues le 24 avril à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par M. Jacques Santer, au nom du bourgmestre de Luxembourg.

Du 27 au 29 avril s'est déroulé dans le sud et dans l'est du pays un exercice militaire combiné. Cet exercice nommé «Terre-Rouge» était organisé par le Centre d'Instruction militaire du Grand-Duché et avait pour thème le repérage et la neutralisation d'éléments parachutés ainsi que la défense d'une série de points sensibles. Placés sous le commandement du major Pierre Bergem, des unités américaines, de la Bundeswehr et de la Force armée luxembourgeoise participaient à cet exercice.

Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.